

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE..... | 1 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS | 5 |
| Liste des tableaux..... | 7 |
| Listes des cartes..... | 10 |
| Listes des graphiques et figures | 11 |
| 0. PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE..... | 12 |
| 0.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE | 12 |
| 0.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE | 12 |
| 0.3. MÉTHODOLOGIE..... | 13 |
| 0.3.3. La rédaction et la validation du rapport..... | 14 |
| 0.4. Difficultés et limites de l'étude | 15 |
| PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE TENKODOGO..... | 16 |
| CHAPITRE 1. STRUCTURATION SPATIALE DE LA COMMUNE..... | 17 |
| 1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE | 17 |
| 1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVES..... | 19 |
| 1.2.1. Evolution administrative..... | 19 |
| 1.2.2. Organisation administrative | 19 |
| CHAPITRE 1 : LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES..... | 22 |
| 1.1. LE RELIEF | 22 |
| 1.2. LES SOLS..... | 22 |
| 1.3. LE CLIMAT | 25 |
| 1.4. L'HYDROGRAPHIE..... | 26 |
| 1.5. LA VÉGÉTATION..... | 28 |
| 1.6. LA FAUNE..... | 28 |
| 1.7. LES ESPÈCES AQUATIQUES..... | 29 |
| CHAPITRE 2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES | 32 |
| 2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE..... | 32 |
| 2.2. POPULATION DE LA COMMUNE..... | 36 |
| DEUXIÈME PARTIE : L' ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE..... | 40 |
| CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES..... | 43 |
| 1.1. LE RELIEF | 43 |

| | |
|--|-----|
| 1. 2. LES SOLS..... | 43 |
| 1.3. L'HYDROGRAPHIE..... | 46 |
| 1.5. LA VÉGÉTATION | 49 |
| CHAPITRE 2 : LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES..... | 50 |
| 2.4. LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION..... | 53 |
| 2.5. LES GROUPES ETHNIQUES, LANGUES PARLÉES ET RELIGIONS..... | 56 |
| CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN | 58 |
| 3. 1. L'ÉVOLUTION SPATIALE | 58 |
| 3.2. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN..... | 62 |
| 3.3. LA STRUCTURATION ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN | 63 |
| 3.4. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT | 68 |
| CHAPITRE 4 : LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE | 70 |
| 4.1. LES CADRES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE..... | 70 |
| 4.2. LE MODE GESTION FONCIÈRE | 71 |
| 4.3. LES ACTEURS DU FONCIER..... | 73 |
| 4.4. LES PROBLÈMES LIÉS AU FONCIER À TENKODOGO..... | 76 |
| CHAPITRE 5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES..... | 79 |
| 5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE..... | 79 |
| 5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE | 82 |
| 5.3. LE TERTIAIRE | 83 |
| CHAPITRE 6 : LES ÉQUIPEMENTS..... | 87 |
| 6.1. LES INFRASTRUCTURES..... | 87 |
| 6.2. LA SUPERSTRUCTURE..... | 107 |
| CHAPITRE 7. LA GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES..... | 123 |
| 7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE | 123 |
| 7.2. LES FINANCES LOCALES..... | 128 |
| CHAPITRE 8 : LE BILAN DIAGNOSTIC..... | 136 |
| 8.1. Les caractéristiques naturelles..... | 136 |
| 8.2. Les caractéristiques démographiques..... | 137 |
| 8.3. Le tissu urbain..... | 137 |
| 8.4. La problématique foncière..... | 138 |
| 8.5. Les activités économiques..... | 138 |
| 8.6. Les équipements | 140 |

| | |
|---|-----|
| 8.7. La mobilité urbaine | 141 |
| 8.8. Les équipements | 142 |
| 8.7. Gouvernance et finances locales | 143 |
| 8.8. Synthèse du bilan diagnostic..... | 144 |
| 5.4. Fonctions urbaine de tenkodogo | 144 |
| TROISIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES, DÉFIS ET ORIENTATIONS | 145 |
| CHAPITRE 1 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE..... | 146 |
| 1.1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE..... | 146 |
| 1.2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES | 146 |
| 1.3. LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL..... | 150 |
| 1.4. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES..... | 152 |
| 1.5. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS | 153 |
| 1.6. LES PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE ET FINANCE LOCALES..... | 159 |
| CHAPITRE 2 : LES DÉFIS ET LES ORIENTATIONS DU SDAU | 160 |
| 2.1. LES DEFIS DU SDAU..... | 160 |
| 2.2. LES ORIENTATIONS RETENUES..... | 160 |
| QUATRIÈME PARTIE : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU | 161 |
| CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT | 162 |
| 1.1. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT | 162 |
| 1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE | 162 |
| 1.3. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT | 164 |
| 2.3. CHRONOGRAMME DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE | 176 |
| 2.4. PROGRAMMATION DES ACTIONS..... | 178 |
| CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE | 189 |
| 2.1. LES DISPOSITIONS PRÉALABLES ET LE CADRE JURIDIQUE..... | 189 |
| 2.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU | 192 |
| CHAPITRE 2 : STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE..... | 196 |
| 2.1. LE RÔLE DE L'ETAT | 196 |
| 2.2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES..... | 196 |
| 2.3. STRATEGIE DE MOBILISATION FINANCIERE | 197 |
| 2.4 STRATÉGIES AU NIVEAU DU FONCIER..... | 198 |
| 5e PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL..... | 200 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE 1. MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE | 201 |
| 1.1. CONTEXTE DE NIE DU SDAU DE TENKODOGO | 201 |
| 1.2. METHODOLOGIE | 201 |
| 1.3. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX | 202 |
| CHAPITRE 2 : ORIENTATION ET AXES STRATÉGIQUES..... | 207 |
| 2.1. ORIENTATIONS | 207 |
| 2.2. LES ATOUTS DONT DISPOSE TENKODOGO POUR FAIRE FACE A CES ENJEUX.... | 207 |
| 2.3. LES CONTRAINTES FACE AUX ENJEUX..... | 208 |
| 2.4. AXES STRATEGIQUES | 209 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 216 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 217 |
| ANNEXES | 220 |
| LISTE DES TABLEAUX | 236 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 239 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| AEPA : | Approvisionnement en eau potable et assainissement |
| AGR : | Activités Génératrices de Revenus |
| ASECNA : | Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne |
| BACB : | Banque Agricole et Commerciale du Burkina |
| BCB : | Banque Commerciale du Burkina |
| BCG : | Bacille Calmett Guérin |
| BEPC : | Brevet d'Etude du Premier Cycle |
| BIB : | Banque Internationale du Burkina |
| CAU-HK: | Cabinet d'Aménagement et d'Urbanisme Haoua KOUYATE |
| CEG : | Collège d'Enseignement Général |
| CEP : | Certificat d'Etude Primaire |
| CHR : | Centre Hospitalier Régionale |
| CMA : | Centre Médical avec Antenne Chirurgicale |
| CPAF : | Centre Permanent d'Alphabétisation et de formation |
| CR : | Conseil Régional |
| CRA : | Chambre Régionale de l'Agriculture |
| CSPS : | Centre de Santé et de Promotion Sociale |
| DPAHRH : | Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques |
| DPEBA : | Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation |
| DPEDD : | Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable |
| DPERA : | Direction Provinciale de l'Elevage et des Ressources Animales |
| DPI : | Direction Provinciale des Impôts |
| DR : | Direction Régionale |
| DRAHRH : | Direction Régionale de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources |
| DRCNSS : | Direction Régionale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| DRD : | Direction Régionale des Douanes |
| DREBA : | Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation |
| DREBA : | Direction Régionale de l'Enseignement de Base |
| DREDD : | Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable |
| DREJFP : | Direction Régionale Emploi, de la Jeunesse et de la Formation |
| DREP : | Direction Régionale de l'Economie et de la Planification |
| DREP : | Direction Régionale de l'Economie et de la Planification |
| DRESS : | Direction Régionale des Enseignements Secondaires et Supérieurs |
| DRI : | Direction Régionale des Impôts |
| DRID : | Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement |
| DRS : | Direction Régionale de la Santé |
| DRS/CES : | Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols |
| DRTCP : | Direction Régionale du Trésor et de la Comptabilité Publique |

| | |
|------------------|--|
| DRTSS : | Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale |
| DS : | District Sanitaire |
| ENSP : | Ecole Nationale de Santé Publique |
| FAARF : | Fond d'Appui à l'Activités Rémunératrice des Femmes |
| FAFPA : | Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage |
| FAIJ : | Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes |
| FAPE : | Fonds d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprise |
| FASI : | Fonds d'Appui au Secteur Informel |
| FCFA : | Francs de la Communauté Africaine Francophone |
| HC : | Haut-commissariat |
| IGF : | Inspection Générale des Finances |
| INSD : | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| IST : | Infection Sexuellement Transmissible |
| JNV : | Journée Nationale de Vaccination |
| LONAB : | Loterie Nationale Burkinabé |
| MEG : | Médicaments Essentiels Génériques |
| OMS : | Organisation Mondiale de la santé |
| ONEA : | Office National de l'Eau et de l'Assainissement |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| PADS : | Programme d'Appui au Développement Sanitaire |
| PAM : | Programme Alimentaire Mondial |
| PCD : | Plan Communal de Développement |
| PNDS : | Programme National de Développement Sanitaire |
| PRD | Plan Régional de Développement |
| PTF : | Partenaires Techniques et Financiers |
| RN : | Route Nationale |
| SCADD : | Stratégie de croissance accélérée et de Développement Durable |
| SDAU : | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme |
| SIG : | Système d'Information Géographique |
| SONABEL : | Société Nationale d'Electricité |
| SONAR : | Société Nationale d'Assurance et de Réassurance |
| SOTRADYF: | Société de Transport Diao Yaya et Frères |
| SPAT: | Schéma Provincial d'Aménagement et du Territoire |
| STMB: | Société de Transport Mixte Bangré |
| TCV: | Transport Confort Voyage |
| TSR: | Transport SANA Rasmané |
| UNFPA : | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNICEF : | Fond des Nations Unies pour l'Enfance |

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau n°1: Liste des Villages et des secteurs de la commune..... | 20 |
| Tableau n°2: Evolution temporelle de la pluviométrie de 1999 à 2008..... | 25 |
| Tableau n°3 : La répartition de la population du Burkina Faso par sexe et selon le milieu de résidence au recensement démographique de Décembre 2006..... | 32 |
| Tableau n°4 : Evolution de la population urbaine et rurale du Burkina Faso entre 1975 et 2006..... | 33 |
| Tableau n°5: Evolution de la population du Burkina Faso de 1975 à 2006 | 33 |
| Tableau n°6: Les principaux indicateurs démographiques nationaux..... | 34 |
| Tableau n°7 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année..... | 34 |
| Tableau n°8 : Répartition de la population par province selon le sexe..... | 35 |
| Tableau n°9 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon la Province | 39 |
| Tableau n°10 : Caractéristiques des barrages de Tenkodogo..... | 47 |
| Tableau n°11 : Evolution de la population entre 2006 et 2011 | 50 |
| Tableau n°12 : Répartition des ménages selon les motifs de départ | 52 |
| Tableau n°13 : Répartition spatiale de la population en 2006 | 53 |
| Tableau n°14 : Répartition des enquêtés selon l'ethnie..... | 56 |
| Tableau n°15: Situation des parcelles par lotissement | 59 |
| Tableau n°16 : Etat de l'occupation des parcelles loties en 2012 | 65 |
| Tableau n°17 : Types de matériaux du logement principal..... | 68 |
| Tableau n°18 : Répartition des ménages selon le type de toiture..... | 68 |
| Tableau n°19 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation..... | 73 |
| Tableau n°20 : Répartition des superficies aménagées et non aménagées dans la Commune..... | 80 |
| Tableau n°21 : Effectif du cheptel de la commune de Tenkodogo de 2006 à 2010..... | 81 |
| Tableau n°22 : Evolution des abattages contrôlés dans la commune de 2002 à 2009 (Unité=tête) | 81 |
| Tableau n° 23 : Trafic moyen journalier (2005-2012) | 84 |
| Tableau n°24 : Liste des institutions financières et compagnies d'assurance localisées à Tenkodogo..... | 86 |
| Tableau n°25 : Etat de la voirie de la ville de Tenkodogo..... | 88 |
| Tableau n°26 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau..... | 90 |
| Tableau n°27 : Répartition des points d'eau potable | 91 |
| Tableau n°28 : Etat du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Tenkodogo.. | 91 |
| Tableau n°28 : Etat du réseau de distribution de l'énergie électrique de Tenkodogo | 94 |
| Tableau n°29: Source d'énergie des ménages..... | 94 |
| Tableau n°30 : Mode d'évacuation des ordures du ménage | 102 |
| Tableau n°31 : Fréquences des lieux où sont jetées les eaux usées..... | 102 |
| Tableau n°32 : Taux d'accès aux latrines modernes..... | 103 |
| Tableau n°33: Répartition des passages de véhicules aux entrées/sorties de Tenkodogo en % | 104 |
| Tableau n°34 : Mouvement des passagers aux entrées/sorties de Tenkodogo en % | 105 |

| | |
|---|-----|
| Tableau n°35 : Proportions de véhicules nationaux et proportions des véhicules destinés aux transports de marchandises selon les axes routiers de Tenkodogo | 105 |
| Tableau n° 36 : Statistiques sur les personnes reçues au niveau des services de santé suite aux accidents de la circulation au cours des trois dernières années | 106 |
| Tableau n°37 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°1 | 108 |
| Tableau n°38 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°2 | 108 |
| Tableau n°39 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°4 | 108 |
| Tableau n°40 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°6 | 109 |
| Tableau n°41 : Effectif des CEEP de la ville de Tenkodogo | 112 |
| Tableau n°42 : Nombre d'écoles et de classes de la commune de Tenkodogo : CEB I..... | 113 |
| Tableau n°43 : Etablissements secondaires de Tenkodogo..... | 115 |
| Tableau n°44 : Répartition des effectifs par établissement en 2011 | 116 |
| Tableau n°45 : Etat des bâtiments des équipements sanitaires..... | 118 |
| Tableau n°46 : Infrastructures hôtelières dans la ville de Tenkodogo..... | 119 |
| Tableau n°47 : Evolution des recettes et des dépenses des budgets de la commune urbaine de Tenkodogo de 2005 à 2009 | 129 |
| Tableau n°48 : Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années | 130 |
| Tableau n°49 : Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années | 133 |
| Tableau n°50 : Évolution de la capacité d'autofinancement de la commune de 2006 à 2010..... | 134 |
| Tableau n°51. Bilan du milieu naturel..... | 136 |
| Tableau n° : 52 Bilan de l'analyse démographique | 137 |
| Tableau n°53 : Bilan analytique du cadre bâti | 137 |
| Tableau n°54 : Bilan de l'analyse foncière | 138 |
| Tableau n°55 : Bilan de l'analyse des activités économiques | 138 |
| Tableau n° 56 : Bilan des équipements d'infrastructure | 140 |
| Tableau n°57: Bilan de la mobilité urbaine..... | 141 |
| Tableau n° 58 : Bilan d'analyse des équipements de superstructure | 142 |
| Tableau n° 59 : Bilan en matière de gouvernance et finances locales | 143 |
| Tableau n°60 : Synthèse des forces et faiblesses majeures | 144 |
| Tableau n°61 : Projection de la population selon l'hypothèse pessimiste (3%) | 149 |
| Tableau n°62 : Projection de la population selon l'hypothèse tendancielle (4%) | 149 |
| Tableau n°63 : Projection de la population selon l'hypothèse volontariste (5%) | 149 |
| Tableau n°64 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse moyenne de 7% jusqu'en 2030..... | 151 |
| Tableau n°65 : Estimation de la population scolarisable de la ville de Tenkodogo (2011 à 2030) | 164 |
| Tableau n°66 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement préscolaire..... | 165 |
| Tableau n° 67 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire | 166 |
| Nombre moyen d'élèves par classe | 166 |

| | |
|--|-----|
| Tableau n°68 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire..... | 167 |
| Tableau n°69 : Estimation des besoins en équipements de santé..... | 167 |
| Tableau n°70 : Chronogramme de réalisation de la voirie..... | 176 |
| Tableau n°71 : Planification des superstructures..... | 176 |
| Tableau n°72 : Planification à très court terme (2013-2015) | 178 |
| Tableau n°73 : Planification à court terme (2016-2020) | 180 |
| Tableau n°74 : planification à moyen terme (2021-2025) | 183 |
| Tableau n° 75 : Programmation sur le Long terme (2026-2030)..... | 185 |
| Tableau n°76 : Programmation sur le très long terme (2026-2030)..... | 187 |
| Tableau n°77 : Composantes environnementales de la ville de Tenkodogo à l'horizon du SDAU..... | 204 |
| Tableau n°78 : Projets prévus ayant un impact sur l'environnement | 205 |
| Tableau n°79 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols..... | 209 |
| Tableau n°80 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air | 212 |
| Tableau n° 81 : Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores | 214 |
| Tableau n°82: Synthèse des actions stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable..... | 215 |
| Tableau n°83 : Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques..... | 215 |
| Tableau n°83 : Evolution de la population et des ménages de Tenkodogo entre 1996 et 2011..... | 235 |

Listes des cartes

| | |
|---|-----|
| Carte n°1 : Situation géographique de la commune de Tenkodogo..... | 18 |
| Carte n°2 : Le relief (MNT)..... | 23 |
| Carte n°3 : Carte sur les sols..... | 24 |
| Carte n°4 : Le réseau hydrographique | 27 |
| Carte n°5 : Les formations végétales..... | 30 |
| Carte n°6 : Carte d'occupation des terres..... | 31 |
| Carte n°7 : Localisation de la ville de Tenkodogo et du périmètre du SDAU | 42 |
| Carte n°8 : Modèle numérique de terrain du périmètre SDAU..... | 44 |
| Carte n°9 : Types de sols du périmètre SDAU | 45 |
| Carte n°11 : Réseau hydrographique du périmètre SDAU | 48 |
| Carte n°12 : Densité par secteur de la ville | 55 |
| Carte n°13 : Evolution des lotissements..... | 61 |
| Carte n°14 : Le taux de mise valeur des parcelles | 66 |
| Carte n°15 : Limites des secteurs | 67 |
| Carte n°16 : Voirie urbaine | 89 |
| Carte n°17 : Réseau d'alimentation en électricité..... | 96 |
| Carte n°18 : Réseau de Télécommunications | 99 |
| Carte n°19 : Réseau de Transport..... | 100 |
| Carte n°20 : Équipements Administratifs | 111 |
| Carte n°22 : Equipements socio- collectifs | 120 |
| Carte n°23 : Accueil et tourisme, culte, sports et loisirs..... | 121 |
| Carte n°24 : Schéma de structure proposé..... | 173 |
| Carte n°25 : Schéma d'aménagement proposé | 174 |
| Carte n°26 : Schéma de Drainage Proposé | 175 |

Listes des graphiques et figures

| | |
|---|-----|
| Graphique n°1 : L'évolution des hauteurs d'eau de 1999 à 2008..... | 26 |
| Graphique n°2: Répartition de la population par tranches d'âges..... | 51 |
| Graphique n°3 : Répartition spatiale de la population en 2006..... | 54 |
| Graphique n°4 : Répartition des enquêtés selon le groupe ethnique | 56 |
| Graphique n°5 : Évolution des lotissements de 1956 à 2011 | 60 |
| Graphique n°6 : Répartition de la valeur ajoutée dans le primaire | 79 |
| Graphique n°7 : Evolution des effectifs dans la ville..... | 114 |
| Graphique n°8 : Organigramme de la mairie | 126 |
| Graphique n°9: Evolution des recettes des cinq dernières années..... | 131 |
| Graphique n°10 : Evolution des dépenses des cinq dernières années | 132 |
| Graphique n°11 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Tenkodogo..... | 135 |

0. PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE

0.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Dans un contexte marqué par la communalisation intégrale du pays, le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation de plus en plus important. De 6,4% en 1975, ce taux est passé à 12,7 % en 1985, puis à 15,5% en 1996 pour atteindre 22,7 % de la population totale vivant en zone urbaine en 2006, A l'horizon 2026, ce taux est estimé à 35% selon les données du RGPH 2006. Taux d'urbanisation, faible à l'absolu, se révèle rapide si l'on tient compte de la dynamique locale.

Cette croissance urbaine s'opère jusque là en l'absence d'un référentiel en matière de planification urbaine engendrant ainsi des travers sociaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays (les problèmes fonciers à travers des lotissements délictueux, l'extension incontrôlée de l'espace urbain, l'improvisation dans l'implantation des grands équipements, etc.).

En vue de mieux orienter chaque localité dans son processus de développement, l'Etat a adopté la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui institue le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme le principal outil de planification des zones urbaines.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Aussi, le plan d'action pour l'habitat et le développement urbain du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, particulièrement en son axe 2, planifier et maîtriser la croissance des villes, prévoit-il l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour toutes les villes du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le concours financier de la Banque Mondiale à travers le Programme « Pôles Régionaux de Développement » a entrepris de doter douze capitales régionales du Burkina Faso de cet outil de planification.

L'élaboration du SDAU de Tenkodogo, capitale de la région du Centre-Est, entre dans ce cadre.

0.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude visera de façon spécifique à :

- définir le périmètre (limites) d'étude du SDAU
- déterminer les priorités de la ville de Tenkodogo sur la base de leurs besoins et surtout en fonction de ses capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques)

- proposer une programmation du processus d'équipement des agglomérations urbaines sur la base d'une démarche conséquente ;
- élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales...
Le SDAU doit assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.
- déterminer les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation ;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales ;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU de Tenkodogo ;

0.3. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'étude a consisté en un processus participatif qui s'est traduit par une implication des acteurs locaux notamment dans la phase préparatoire et de collecte des données. La méthodologie mise en œuvre reposait sur la communication et la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du présent SDAU. Elle se décline selon les trois phases suivantes :

- La phase préparatoire ;
- La phase de collecte des données ;
- La phase de rédaction et de validation des rapports.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la DGUTF les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo-Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

0.3.1. La phase préparatoire

Elle a consisté en :

- la prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et cadrage spécifique de l'étude :

Ces rencontres avaient pour objectifs d'harmoniser les points de vue sur les TRD, présenter le dispositif mis en place pour le suivi des études (le Comité d'Animation et de Suivi Technique des études d'élaboration des SDAU de douze (12) capitales régionales (CAST/SDAU-12). et procéder à la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite de l'étude SDAU de Tenkodogo ;

- la prise contact avec les acteurs locaux : Elle s'est traduite par des rencontres et des séances d'information et de sensibilisation des différents acteurs locaux de la commune ;

Ces rencontres ont permis de :

- ✓ Montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans le court, moyen et long terme ;

- ✓ Informer les participants (élus locaux, partenaires de mise en œuvre, services techniques, les acteurs locaux) sur «le processus d'élaboration du SDAU ;
- ✓ Échanger sur la délimitation du périmètre du SDAU;

0.3.2. Phase de collecte des données

0.3.3. La recherche documentaire

Elle a consisté recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Tenkodogo auprès des structures publiques et privées aussi bien à Ouagadougou qu'au niveau local. Ces documents sont composés de monographies, l'ancien SDAU de Tenkodogo (non validé), le PCD, le schéma provincial d'aménagement du territoire, les documents cartographiques sur la ville, etc.

Des bases de données ont également été exploitées dans le SIG sur ArcView.

0.3.4. Les enquêtes terrain

Dans le cadre des enquêtes terrain, deux outils de collecte de données ont été conçus :

- un questionnaire adressé aux ménages ;
- un guide d'entretien pour la collecte des données auprès des services techniques déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

L'unité de base considérée a été le ménage. Le nombre total des ménages de Tenkodogo a été estimé à **10 381** en 2011 sur la base du taux de croissance annuel moyen de 3,5% (Tenkodogo) entre 1996 et 2006. Notre échantillon a été constitué de 520 ménages enquêtés soit 5% de la taille totale des ménages.

L'enquête ménage s'est déroulée selon une méthode aléatoire en respectant les consignes suivantes :

- faire un pas de deux concessions et la concession suivante est enquêtée ;
- enquêter trois (03) ménages maximum par concession afin de quadriller tous les secteurs de la ville.

Pour ce faire, huit (08) enquêteurs et un (01) superviseur ont été recrutés et formés pour les enquêtes dans les ménages de la ville.

Des entretiens ont essentiellement eu lieu avec les services techniques en complément de l'enquête ménage. Ils avaient pour but de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activités, des levés GPS ont été effectués.

0.3.3. La rédaction et la validation du rapport

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaire, provisoires et définitif (écrits et graphiques). Les différents rapports ont l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- ☞ le Comité d'Animation et de Suivi Technique (CAST/SDAU-12) pour le rapport intermédiaire ;
- ☞ la Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1 ;
- ☞ la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2 ;

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

0.4. Difficultés et limites de l'étude

L'élaboration du présent rapport a rencontré des difficultés qui se déclinent en plusieurs aspects. Ces difficultés autour desquelles se fondent les limites de l'étude du SDAU de Tenkodogo. Ce sont :

- la non disponibilité de données spécifiques sur les nouvelles limites de la ville a nécessité une extrapolation de certaines informations pour se rapprocher des réalités urbaines.
- l'absence de certaines personnes ressources durant le temps du séjour sur le terrain a occasionné de multiples allers-retours sur le terrain.
- l'insuffisance ou l'ancienneté des sources primaires notamment économiques a fortement influencé la qualité des analyses urbaines.
- malgré son caractère scientifique l'enquête ménage présente quelques limites qui ont nécessité des extrapolations.

**PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE
TENKODOGO**

CHAPITRE 1. STRUCTURATION SPATIALE DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Tenkodogo est localisée dans la partie nord de la province du Boulgou, dans la région du Centre-Est au Burkina Faso. Elle est située à environ 185 Km de Ouagadougou la capitale, à 105 Km au Nord de la frontière du Togo et à 80 Km de la frontalière du Ghana. Aujourd'hui chef-lieu de la province du Boulgou et de la région du Centre Est, Tenkodogo a été érigé en commune en 1973 et fait chef-lieu de département en 1974.

La commune s'étend sur une superficie de 1147 km². Elle est limitée à l'Est par les communes de Bissiga et de Lalgaye, à l'Ouest par celle de Garango, au Sud par celles de Bagré et de Bané et au Nord par celles de Dialgaye et de Tensobtenga. Elle occupe de ce fait une position géostratégique qui favorise les échanges avec le Togo et le Ghana, du fait de son statut et de sa localisation.

La commune est traversée par deux principales routes que sont la RN 16 de direction Nord -Sud et la RN 17 de direction Ouest- Est. La RN 16 charrie un important trafic car, elle conduit à la frontière entre le Burkina Faso et le Togo.

Carte n°1 : Situation géographique de la commune de Tenkodogo

1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINISTRATIVES

1.2.1. Evolution administrative

Le pouvoir politique moderne a suivi l'évolution statutaire de la ville de Tenkodogo :

1er août 1921 : création du cercle de Tenkodogo ;

30 mars 1966 : réorganisation du cercle de Tenkodogo avec la création de la subdivision de Ouargaye et des postes administratifs de Bittou et de Sangha ;

- ☞ 1er août 1973 : érection de Tenkodogo en commune par décret 73-184-PM/IS/DI du 20 Aout 1973 ;
- ☞ 7 juin 1974 : Tenkodogo devient le chef lieu du Département du Centre-Est ;
- ☞ 1984 : Tenkodogo devient le chef lieu de la Province du Boulgou ;
- ☞ C'est à partir du 1er Avril 1995 que la Commune installera son premier maire élu suite aux élections municipales du 12 Février 1995.

Commune de plein exercice depuis 1995, Tenkodogo a enregistré deux phases notables dans sa configuration administrative. En effet, les premières limites territoriales de la commune ont été fixées par la loi 030 /99 /AN, adoptée le 15 décembre 1999, sur base de définition des distances sur les principaux axes routiers de la commune. Aux termes de cette loi, la commune de Tenkodogo dont les limites devraient correspondre à celles de l'espace urbain, couvrait un territoire d'environ 80 km². Ainsi la commune de Tenkodogo était délimitée :

Au nord : au km 6,800 sur la route de Tenkodogo-Koupéla (route nationale n°16) ;

Au sud : au km 5,400 sur la route Tenkodogo- Bittou (route nationale n°16) ;

A l'est : au km 6,100 sur la route Tenkodogo- Ouargaye (route nationale n°17) ;

A l'ouest : au km 5,200 sur la route Tenkodogo- Garango (route nationale n°17).

Mais, les nouvelles dispositions de la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, font désormais correspondre la commune au département. Dans ce contexte, ce sont quatre vingt trois (83) villages administratifs qui ont été intégrés à l'entité communale qui couvre actuellement 1147 km².

1.2.2. Organisation administrative

La commune de Tenkodogo est composée de deux entités spatiales que sont : l'agglomération urbaine et les villages rattachés.

1.2.2.1. L'agglomération urbaine

L'agglomération urbaine de Tenkodogo compte 53349 habitants (2011). Elle comprend la partie aménagée et la périphérie urbaine. Elle comprend six (06) secteurs couvrant une superficie de 1532 ha

12.2.2. Les villages rattachés

Les villages rattachés, au nombre de quatre vingt trois (83), formant la partie rurale de la commune a une population de 84 612 (2011).

Tableau n°1: Liste des Villages et des secteurs de la commune

| N° D'ordre | Villages | Pop 2004 | N° D'ordre | Villages | Pop 2004 |
|------------|---------------------|----------|------------|---------------------|----------|
| 1 | Bado | 749 | 46 | Ouamné | 556 |
| 2 | Baleme | 455 | 47 | Ouanagou | 1065 |
| 3 | Bampela | 635 | 48 | Oueguedo | 1194 |
| 4 | Basbedo | 951 | 49 | Oueguedo - Peulh | 130 |
| 5 | Baskouré | 446 | 50 | Oueguedo- Yarcé | 179 |
| 6 | Bassaré | 669 | 51 | Oueloghin | 1961 |
| 7 | Belcé | 428 | 52 | Ounzeogo | 2241 |
| 8 | Bidiga | 764 | 53 | Ounzeogo- Peulh | 147 |
| 9 | Bissiga de gando | 279 | 54 | Ouréma | 1192 |
| 10 | Boura | 972 | 55 | Piougou | 228 |
| 11 | Cella | 1731 | 56 | Piroukou | 1354 |
| 12 | Cella de louanga | 421 | 57 | Pouswaka | 1354 |
| 13 | Dazé | 254 | 58 | Pouswaka- Peulh | 792 |
| 14 | Donsené | 166 | 59 | Sabtenga | 3314 |
| 15 | Donséné-yarcé | 492 | 60 | Sago | 389 |
| 16 | Doubguin-ouantangin | 1739 | 61 | Sampa | 684 |
| 17 | Douré | 319 | 62 | Sassema | 2197 |
| 18 | Gando I | 432 | 63 | Sassema- Pheulh | 181 |
| 19 | Gando II | 398 | 64 | Sebretenga | 494 |
| 20 | Gambaghin | 987 | 65 | Sebretenga de godin | 1093 |
| 21 | Gaskom | 472 | 66 | Sigriyaoghin | 896 |
| 22 | Gouni-Peulh | 327 | 67 | Silmiougou | 685 |
| 23 | Guella | 706 | 68 | Sone | 282 |
| 24 | Kabri | 662 | 69 | Sorbin | 297 |
| 25 | Kampoaga | 3705 | 70 | Soumagou | 1074 |
| 26 | Kassougou | 324 | 71 | Tenonghin | 1264 |
| 27 | Koama | 745 | 72 | Tenonghin peulh | 637 |
| 28 | Kokoaga-Ouest | 789 | 73 | Tisselin | 1242 |
| 29 | Kou | 678 | 74 | Tisselin yarce | 167 |
| 30 | Koughin | 618 | 75 | Teodoure | 337 |
| 31 | Koknoghin | 796 | 76 | Toghin | 641 |
| 32 | Labretenga | 576 | 77 | Vag-Vaguin | 1 366 |
| 33 | Lebcé | 298 | 78 | Zabatorla | 522 |
| 34 | Leda | 1591 | 79 | Zaka | 896 |
| 35 | Louaga | 2580 | 80 | Zandoubre | 261 |
| 36 | Louaga-Peulh | 840 | 81 | Zano | 1 543 |
| 37 | Loukou | 1991 | 82 | Zeke | 872 |
| 38 | Loukou- Peulh | 147 | 83 | Zoromdougou | 264 |
| 39 | Malenga- Nagsoré | 3340 | 84 | Secteur1 | 8010 |
| 40 | Malenga- Yarcé | 1103 | 85 | Secteur 2 | 6 498 |

| N° D'ordre | Villages | Pop 2004 | N° D'ordre | Villages | Pop 2004 |
|------------|---------------------|-------------|--------------|-----------|----------------|
| 41 | Milla | 481 | 86 | Secteur 3 | 5 255 |
| 42 | Moaga | 397 | 87 | Secteur 4 | 4 033 |
| 43 | Naba-Souddin | 404 | 88 | Secteur 5 | 7 179 |
| 44 | Nama | 792 | 89 | Secteur 6 | 8 718 |
| 45 | Ningaré | 2160 | TOTAL | | 113 716 |

Source : Recensement administratif - Tenkodogo

CHAPITRE 1 : LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

1.1. LE RELIEF

La commune a un relief plat avec une variation à l'Est et au Centre, caractérisée par des vallons évasés. Du Centre vers l'Est on distingue des affleurements de roches granitiques qui accidentent le relief, particulièrement vers le centre.

La lecture du modèle numérique de terrain révèle que les pentes culminent entre 250 et 350 m. Les zones de dépressions (250 m en moyenne) se situent dans la partie sud et sud-ouest de la commune en allant vers la commune de Bagré. Les zones d'élévation (350m) sont situées dans la partie nord en allant vers la commune de Dialgayé.

1.2. LES SOLS

La plus grande partie de l'espace communal (Centre et Ouest) a des sols ferrugineux et lessivés, pauvres en calcium, potasse et phosphore, avec une faible capacité de rétention de l'eau.

Dans l'ensemble les sols présentent une structure et une texture hétérogènes : sableux, argileux et gravillonnaires. Ils sont : argileux-caillouteux à argileux-sableux au Sud, sablo-argileux à caillouteux au Centre, sablo-caillouteux et sablo-gravillonnaires au Nord.

Carte n°2 : Le relief (MNT)

Carte n°3 : Carte sur les sols

1.3. LE CLIMAT

Le climat est de type soudano-sahélien dans la province du Boulgou. Dans ce type de climat, la pluviométrie est comprise entre les isohyètes¹ 600 mm et 900 mm. Il présente des variantes selon les localités. On rencontre le secteur sud-soudanien plus humide, aux environs de Zabré, Bittou, et à hauteur de la partie Sud de Tenkodogo ;

Le secteur nord-soudanien un peu plus sec, se rencontre dans la partie nord de la province, aux environs des limites de la province voisine de Kouritenga. Deux saisons se succèdent au cours de l'année. Une saison sèche qui va de novembre à mai pendant laquelle souffle l'Harmattan, suivie par une saison pluvieuse qui va de juin à octobre. Pendant la saison pluvieuse souffle une pseudo-mousson humide à la différence de l'Harmattan qui est froid et sec. Compte tenu des aléas climatiques du pays, il faut noter que cette délimitation de la période des saisons n'est pas rigide dans la pratique. En effet, certaines saisons sèches sont quelquefois plus longues. A ce titre, elles constituent un péril pour la production agricole.

La moyenne mensuelle de température observée sur certaines périodes est de 33°C et les températures maximales peuvent atteindre 41°C. Pour mieux appréhender le climat, analysons les données pluviométriques sur les dix dernières années dans la ville de Tenkodogo.

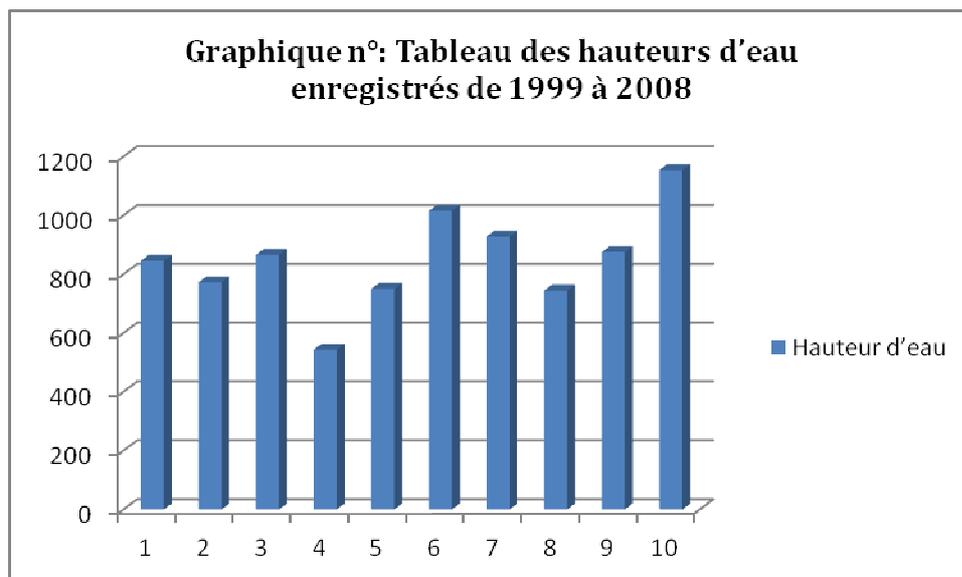
Tableau n°2: Evolution temporelle de la pluviométrie de 1999 à 2008

| Années | Hauteur d'eau en (mm) | Nombre de jours de pluie |
|--------|-----------------------|--------------------------|
| 1999 | 845 | 47 |
| 2000 | 772 | 64 |
| 2001 | 866 | 60 |
| 2002 | 543 | 49 |
| 2003 | 750 | 45 |
| 2004 | 1015 | 62 |
| 2005 | 928 | 64 |
| 2006 | 744 | 42 |
| 2007 | 875,4 | 48 |
| 2008 | 1154 | 57 |

Source : DRAHRH-CE

¹ Atlas Burkina 2005, Isohyètes 1974-2004, p. 67.

Graphique n°1 : L'évolution des hauteurs d'eau de 1999 à 2008



La pluviométrie est irrégulière. Cette irrégularité cache aussi une mauvaise répartition spatiale aussi bien dans les hauteurs que dans le nombre de jours de pluies.

1.4. L'HYDROGRAPHIE

Le territoire communal est traversé par un réseau hydrographique assez intense. La quasi-totalité de ces cours est drainée par le bassin versant du Nakambé. Ce sont :

- le Kouloubili. Il est situé à l'Est entre les communes de Tenkodogo et de Bané sur une longueur de 11 km ;
- le Sablogo : situé à l'Est, il délimite les communes de Tenkodogo et de Lalgaye et coule sur 19 km du Nord vers le Sud ;
- le Koulbalé : au centre de la commune, il coule du Nord vers le Sud sur une longueur de 24 km. Il dessert la ville de Tenkodogo et les villages de Loango, Dazé, Bassaré, Nama avant de rejoindre le Doubégué dans la commune de Bagré².
- le Dougui Moudi : il s'écoule du Nord au Sud sur une longueur de 13 km en sillonnant Sabeyenga, Poussouaka, Bidiga, Sébretenga de Godé, Ba, Péla et rejoint le Tcherba³, un autre cours d'eau dans la commune de Bagré.

Ces différents cours d'eau de la commune sont saisonniers.

Ce réseau hydrographique jalonné de pentes importantes favorise un bon drainage des eaux pluviales et de ruissellement qui transporte des matériaux colluviaux, sources de sédimentation et de pédogenèse.

² Commune de Tenkodogo, Plan communal de Développement de la commune urbaine de Tenkodogo, p. 17.

³ Atlas du Burkina Faso, Edition J.A., 2005, p. 60.

Carte n°4 : Le réseau hydrographique

1.5. LA VÉGÉTATION

La commune de Tenkodogo est couverte d'une végétation de type soudanien. Les principales espèces que l'on rencontre sont : le karité, le néré, le résinier, le baobab, le tamarinier, l'Andropogon, etc. Cette végétation est constituée d'une savane arborée entremêlée de tapis graminéens au Sud-Est et à l'Est. Au Centre et à l'Ouest, elle se compose d'une savane arbustive.

Dans la savane arborée et arbustive on rencontre :

- une végétation autour des cours d'eau composée essentiellement de karité, de tamarinier, de caïlcédrat, etc. ;
- une végétation exotique, constituée des arbres plantés dans les enceintes des concessions : l'eucalyptus, le mélina, le manguier, etc. ;
- une végétation protégée, composée d'espèces utilitaires épargnées par l'homme.

Ce sont : le karité, le Tamarinier, etc.

On note la présence de bois sacrés et de bosquets. Par ailleurs, il existe une importante forêt protégée à Sablogo et une forêt villageoise à Kokoaga Ouest. Le potentiel forestier est situé surtout à l'Est plus précisément dans la zone du village de Moaga.

L'exploitation anarchique des produits forestiers de nos jours, menace les forêts communautaires de la commune avec de lourdes conséquences sur les différents écosystèmes.

Cette situation connaît une aggravation avec les feux de brousse dont l'ampleur varie en fonction de la bonne ou mauvaise pluviométrie. Ainsi, entre 100 et 150 ha de superficies sont brûlées chaque année (DREDD du Centre-Est, 2011).

L'inexistence d'organisations à caractère communautaire ou associative au niveau de la population locale, la faiblesse du niveau de l'encadrement et la définition claire des zones de prélèvement ainsi que des modalités d'exploitation sont des facteurs qui exacerbent le niveau d'exploitation des espèces végétales.

1.6. LA FAUNE

La commune de Tenkodogo est relativement pauvre en espèces fauniques. En effet, la faible densité de la végétation offre très peu de possibilités de refuge aux animaux sauvages. De ce fait, elle ne dispose d'aucune aire de chasse.

En matière de faune sauvage, l'espèce animale la plus répandue dans la commune est le francolin. On y trouve d'autres espèces mais localisées comme les aulacodes du côté Ounzéogo, les céphalopes et les singes (Patas) vers Ningaré et la Nouhao. Il existe de petits gibiers (lièvre, pintades, et perdrix). Des battues coutumières et traditionnelles sont faites par les populations locales de la commune.

La commune de Tenkodogo ne dispose pas de zone de chasse. Cependant, une association de chasseurs et une association de pêcheurs existent et exercent leurs activités dans les zones de pêche de Bagré, Béguédo et Niaogho.

Les espèces fauniques sont cependant menacées par le braconnage. Les pratiques de capture utilisées sont en marge de la réglementation en vigueur et constituent un frein à leur reproduction.

1.7. LES ESPÈCES AQUATIQUES

La commune dispose de peu de plans d'eau favorable à la production de poisson. Seuls, les deux barrages de Tenkodogo et celui de Lawenda permettent la production de poissons. De ces retenues d'eau, celui de Lawenda dispose d'un stock important de poissons résultant d'un empoissonnement en tilapia (*oreochromis niloticus*) depuis 2006.

Les principales espèces capturées sont : *Oreochromis niloticus* (carpes), *Clarias angularis* (silures), *Herilicus niloticus*. Le non respect des normes nationales en matière de pêche constitue une menace pour la préservation des ressources halieutiques.

Les problèmes de la pêche dans la commune se résument à l'insuffisance de plans d'eau aménagée pour la pisciculture et à l'ensablement des barrages existants dus à une exploitation irrationnelle des berges. Il s'agit surtout de la pratique du maraîchage dans le lit et du ramassage de la terre (argile) par les charretiers provoquant ainsi une détérioration des berges.

Carte n°5 : Les formations végétales

Carte n°6 : Carte d'occupation des terres

CHAPITRE 2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1.1. La population nationale

Les résultats du recensement démographique de décembre 2006 font ressortir que le Burkina Faso compte 14 017 262 habitants dont 6 768 739 hommes (soit 48,29%) et 7 248 523 femmes (soit 51,71%). Par ailleurs, le rapport de masculinité est d'environ 93 : il y a concrètement 93 hommes pour 100 femmes. 77,30% de la population vit en milieu rural et 22,70% vit en ville. En clair, cette population est majoritairement rurale, avec une prédominance féminine. Selon l'I. N. S. D., en 1996, 15% de la population vivait en milieu urbain. Ce taux est passé à 22,7 % en 2006, mais la population urbaine reste encore faiblement urbanisée.

Tableau n°3 : La répartition de la population du Burkina Faso par sexe et selon le milieu de résidence au recensement démographique de Décembre 2006.

| Entités | Ménages | Total | Hommes | Femmes | Rapport de masculinité | Proportion |
|-----------------------|-----------|------------|-----------|-----------|------------------------|------------|
| Burkina Faso Ensemble | 2 360 126 | 14 017 262 | 6 768 739 | 7 248 523 | 93 | 100 |
| Burkina Faso Urbain | 634 161 | 3 181 967 | 1 588 895 | 1 593 072 | 100 | 22,70% |
| Burkina Faso Rural | 1 725 965 | 10 835 295 | 5 179 844 | 5 655 451 | 92 | 77,30% |

Source : I. N. S. D., RGPH'2006, Résultats définitifs, Juillet 2008.

Cette population urbaine est inégalement répartie selon les villes. Ainsi, sur les 49 villes que compte le Burkina Faso, les 10 premières les plus peuplées regroupent 2 442 565 habitants, soit 76,8 % de la population urbaine. Notons que 46,4 % de la population urbaine du pays vit à Ouagadougou.

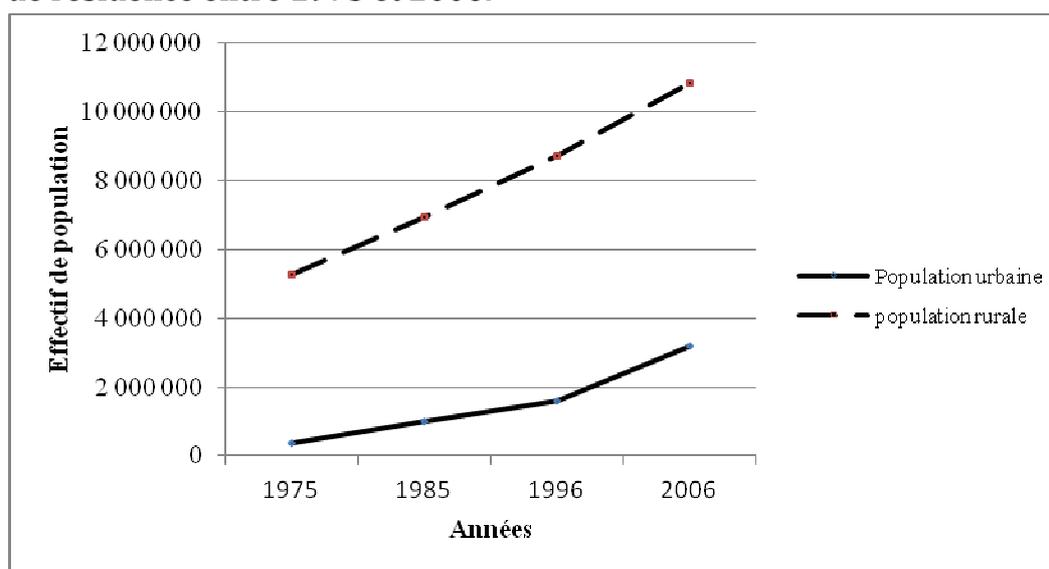
Un recul dans le temps permet, avec les données du tableau n°5, de montrer que la population urbaine (avec 7,26%) augmente plus vite que la population rurale (avec 2,35%). Cette population urbaine prend une part de plus en plus importante dans la population globale et il est permis de penser que cette tendance va encore se poursuivre. Entre deux recensements, la population urbaine du Burkina Faso double quasiment.

Tableau n°4 : Evolution de la population urbaine et rurale du Burkina Faso entre 1975 et 2006.

| Entité | 1975 | 1985 | 1996 | 2006 | T. A. A. M. (%) |
|--------------------|-----------|-----------|------------|------------|-----------------|
| Population urbaine | 362 610 | 1 011 074 | 1 601 168 | 3 181 967 | 7,26 |
| Population rurale | 5 275 593 | 6 953 631 | 8 711 441 | 10 835 295 | 2,35 |
| Population Totale | 5 638 203 | 7 964 705 | 10 312 609 | 14 017 262 | 2,98 |

Source: Réalisé à partir des données de l'I. N. S. D., RGPH'2006 : Rapport d'analyse des données du RGPH'2006 (Thème 09 : La croissance urbaine), Octobre 2009.

Figure n°1 : Evolution comparée des populations du Burkina Faso selon le milieu de résidence entre 1975 et 2006.



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°7.

A la lecture du tableau ci-dessous, il apparaît un accroissement de la population. En effet, la population burkinabè connaît une croissance régulière passant de 4 350 000 habitants en 1960-1961 à 14 017 262 habitants en 2006. Entre 1960 et 2006, la population burkinabè a augmenté à un rythme annuel de 2,58%

Tableau n°5: Evolution de la population du Burkina Faso de 1975 à 2006

| Années | 1975 | 1985 | 1996 | 2006 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|
| Population résidente | 5 638 203 | 7 964 705 | 10 312 609 | 14 017 262 |
| Taux moyens annuels de croissance | - | 2,33% | 1,05% | 3,11% |

Source: INSD, Recensements démographiques de 1975, 1985, 1996 et 2006.

Par ailleurs, la population burkinabè est jeune. Les résultats du recensement de 1996 montraient qu'environ 47.92% de la population avait moins de 15 ans. Cette proportion est de 46,37% selon les données du RGPH de 2006. Les rapports de masculinité par groupes d'âges indiquent qu'avant 15 ans, il y a plus d'hommes que de femmes, tandis qu'au-delà de 15 ans, c'est l'inverse qui s'observe. Il faut ajouter qu'elle est en majorité analphabète et agricultrice (à près de 90%). A s'intéresser aux indicateurs démographiques nationaux, le tableau suivant en donne l'essentiel. Au-delà de ces

chiffres qui connaissent, pour la plupart et dans le temps, une évolution saccadée, il ressort une amélioration de la situation socio-sanitaire du pays.

Tableau n°6: Les principaux indicateurs démographiques nationaux

| Indicateurs | 1960 - 61 | 1976 | 1985 | 1991 | 1993 | 1996 | 2004 |
|---------------------------------------|--------------|------|------|-------|------|-------|------|
| Taux Brut de Natalité (‰) | 49 | 46 | 49,6 | 45,2 | 43 | 46,1 | 46 |
| ISF (enfants par femme) | 6,2 | 6,7 | 7,2 | 7,3 | 6,9 | 6,8 | - |
| Taux Brut de Mortalité (‰) | 32 | 24 | 17,5 | 16,4 | - | 15,2 | 15 |
| Taux de mortalité infantile (‰) | 182 | 167 | 134 | 114,6 | 93,7 | 107,0 | 83* |
| Espérance de vie à la naissance (ans) | 37 | 42,2 | 48,5 | 52,2 | - | 53,8 | - |

Source : I. N. S. D., Enquête démographique et de santé 1998 - 99, p3 ; Ministère de la santé, Carte sanitaire du Burkina Faso, p9.

* Le taux de mortalité infantile est relatif à l'année 2003.

2.1.2. La population régionale du Centre-Est

2.1.2.1. Le volume global de la population et son évolution

Le recensement de 2006 a dénombré dans la région du Centre-Est 1 132 016 individus composés de 529 333 hommes (46,8%) et de 602 683 femmes (53,2%). Cette population est constituée de 6 171 visiteurs et de 1 132 016 résidents. Par rapport à la population résidente totale du pays (14 017 262), la région du Centre-Est compte pour 8,1 %. La suite des analyses sera basée sur la seule population résidente.

Tableau n°7 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année

| Milieu de résidence | 2006 | | | 1996* | 1985** |
|---------------------|----------|---------|-----------|---------|---------|
| | Masculin | Féminin | Ensemble | | |
| Urbain | 94 911 | 103 585 | 198 496 | 84 805 | - |
| Rural | 434 422 | 499 098 | 933 520 | 768 294 | - |
| Ensemble | 529 333 | 602 683 | 1 132 016 | 853 099 | 661 182 |

Source : INSD, Monographie du Centre-Est (2009)

*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des communes de 1985

La structure par sexe de la région du Centre-Est est semblable à la structure de l'ensemble de la population burkinabè. La population de la région est composée de 47% d'hommes et de 53% de femmes. La situation est pareille en milieu rural où on obtient 46,5% d'hommes. Par contre, en milieu urbain, il y a un peu plus d'hommes que de

femmes (48 % d'hommes contre 52,2% de femmes). Le taux d'urbanisation de 17,5 % est en dessous du niveau observé au plan national (22,7 %).

Avec un taux d'accroissement intercensitaire entre 1996 et 2006 (2,9 %) inférieur à celui du pays (3,1 %), l'effectif de la population du Centre-Est est passé de 661 182 en 1985 à 853 099 en 1996 et à 1 132 016 en 2006. Sa population est estimée à 1 302 449 en 2011.

2.1.2.2. La distribution spatiale de la population par provinces

La région du Centre-Est, est composée de trois provinces : le Boulgou, le Koulpélogo et le Kouritenga. La population de la province du Boulgou compte 543 570 résidents composés de 250 908 hommes et de 292 662 femmes, celle du Koulpélogo est de 258 667 résidents composés de 125 276 hommes et de 133 391 femmes et celle du Kourittenga est 329 779 résidents composés de 153 149 hommes et de 176 630 femmes. Il en résulte que la population du Boulgou représente à peu près la moitié de la région

Tableau n°8 : Répartition de la population par province selon le sexe

| Province | Sexe | | | Poids de la province | Rapport de masculinité |
|------------|----------|---------|-----------|----------------------|------------------------|
| | Masculin | Féminin | Ensemble | | |
| Boulgou | 250 908 | 292 662 | 543 570 | 48,0 | 85,7 |
| Koumpelogo | 125 276 | 133 391 | 258 667 | 22,9 | 93,9 |
| Kouritenga | 153 149 | 176 630 | 329 779 | 29,1 | 86,7 |
| Ensemble | 529 333 | 602 683 | 1 132 016 | 100 | 87,8 |

Au niveau du Koulpélogo, le nombre d'hommes (94) pour 100 femmes est plus élevé alors que dans le Boulgou, il est de 86% et le Kourittenga (87%). Cela pourrait se justifier par le fait que les deux provinces bien qu'elles soient des zones commerciales sont victimes de l'émigration masculine à la recherche d'emploi et de bien de mieux être. Cette émigration masculine est peut être favorisée par la solidité des réseaux sociaux.

2.1.2.3. La distribution spatiale de la population par communes et leur taille

La répartition de la population par commune montre que Tenkodogo est la plus grande commune avec 11% de la population totale de la région. Elle est suivie par la commune de Zabré qui a 7,3 % de la population, de Pouytenga (6,6%), de Garango (6,5%), de Bittou (6,4 %) de la population et de Koupéla (5,2%). Les plus petites des communes sont Dourtenga (0,8%), Baskouré (1%) et Zoaga (1%).

2.1.2.4. La structure par sexe et par âge de la population

Pour rendre compte de la structure par sexe et par âge, plusieurs indicateurs tels que l'âge moyen, l'âge médian et le rapport de masculinité sont les mieux indiqués. Aussi, des graphiques telles que les pyramides des âges, et les courbes de rapport de masculinité donnent les variations générales de la structure par âge de la population de la région.

La population de la région est aussi jeune que la population du pays. En effet, plus de la moitié (57,5 %) de la population à moins de 20 ans, et l'âge moyen est de 21,8 ans contre 21,7 ans au niveau national (Tableau 2.4). On observe en milieu urbain tout comme en milieu rural, la jeunesse de la population. Cependant, la population du milieu rural est plus jeune que celle du milieu urbain. En effet, l'âge moyen et l'âge médian, sont respectivement de 21,6 ans et 15,1 ans en milieu rural, contre 22,8 ans et 15,5 ans en milieu urbain. La population se caractérise donc par sa le constat de la jeunesse car les enfants de moins de 15 ans constituent 48,4 % de la population totale de la région.

2.2. POPULATION DE LA COMMUNE

2.2.1. Historique du peuplement

Le chef lieu de la commune, Tenkodogo, résidence royale du premier royaume Mossi, serait fondé vers 1100 par Ouédraogo⁴. Il constitue le point de départ du peuplement de la plus grande partie de l'espace actuel occupée par le Burkina Faso. Venu de la ville de Gambaga, du pays Dagomba, le fondateur de ce premier royaume du nom de Ouédraogo se serait installé aux environs de Bittou. Naba Sigri, un de ses successeurs après avoir soumis le village de Gnelingon habité par les Bisa et les Gourounsi y installa sa résidence royale. Suite à cette occupation, Gnelingon est nommé Tengkodogo (Teng=terre ; Koudogo=vieux que l'on traduit par « antique terre royale »).

Ainsi, Tenkodogo et son arrière pays constituant aujourd'hui l'espace communal sera surtout peuplée par des Moossé, Bissa, Peulhs, Zaossé, Yaana. Ces populations historiquement installées dans la zone sont considérées comme des autochtones.

La présence des grands marchés frontaliers de Cinkasé, Bawkou, Bolgatenga et leur fréquentation a entraîné un brassage culturel favorisant le renforcement de la population autochtone avec l'arrivée de migrants.

Les grandes sécheresses des années 1970 et 1990 qui ont frappé la région du sahel ont provoqué comme partout ailleurs d'importants mouvements de populations. Ainsi, le territoire communal aurait été sollicité par les agriculteurs et les pasteurs venus des zones les plus sinistrées de l'intérieur du pays grossissant la population de la commune.

⁴ BALIMA Salfio Albert : Légendes et histoire du Burkina Faso, 1996

2.2.2. Répartition spatiale de la population

La commune de Tenkodogo avait une population de 124 985 habitants en 2006. Elle est estimée en 2010 à 134 864 habitants. Le taux de croissance démographique de la commune de Tenkodogo se situe à 1,92% contre 2,72% pour la province du Boulgou et 3,57% pour la région du Centre-Est (2006).

Le territoire communal a une densité moyenne de population qui s'établit à 110,47 habitants au km² contre des densités moyennes de 81 et 77 habitants au km² respectivement pour la province du Boulgou et la région du Centre-Est. Cette forte concentration démographique s'explique par le phénomène migratoire et la croissance naturelle du niveau de la population. En effet, ses statuts de chef-lieu de province et de région, sa position géographique et ses conditions de vie relativement meilleures sont les différents facteurs qui déterminent la croissance démographique.

Mais cette population communale connaît une répartition déséquilibrée entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, 65 % de la population vit en milieu rural. Le milieu urbain reste néanmoins relativement dense avec 431 habitants/km² contre 71 habitants au km² en milieu rural.

Le déséquilibre de la répartition s'explique en partie par le phénomène d'attraction de la ville sur les populations rurales à travers la franche jeune de la population en particulier (exode rural).

2.2.3. Structure démographique par âge et par sexe

Sur les 124 985 habitants en 2006, 53,6% étaient des femmes dans la commune de Tenkodogo. Cette supériorité numérique des femmes donne un rapport de masculinité de 90 hommes pour 100 femmes. Ce rapport est resté inchangé en 2011 selon le PCD de Tenkodogo (2009). En effet, cette population communale estimée en 2011 à 137 453 habitants dont 73 664 femmes (soit 53,59%) et 63 789 hommes.

Les enfants de moins de 15 ans représentent près d'un habitant sur deux. Ce taux est conforme à celle nationale mais avec une légère hausse. Les jeunes de moins de 20 ans représentent près de 57,4% de la population contre 58,4 % pour la moyenne nationale. A l'inverse, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 6% de la population totale.

2.2.4. Facteurs d'évolution de la population

2.2.4.1. La natalité

La mortalité maternelle, infantile, l'âge au mariage, la prévalence contraceptive et la baisse de l'infécondité exercent une influence sur la fécondité générale. Selon le RGPH'2006, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) dans la région du Centre-Est est estimé à 6,5 tandis que le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 15 à 49

ans est de 6,3. Quant au taux brut de natalité (TBN) au niveau de la région, il est de 47,5‰. Quant au TBN provincial, il est de 46,9‰

2.2.4.2. La mortalité

Le taux de mortalité est estimé à 11,8‰ en 2006 dans la région du Centre-Est (RGPH'2006). Quant à la mortalité infantile, juvénile et des enfants de moins de 5 ans, ils sont respectivement de 111‰, 75‰ et 184‰. Selon l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) en 2008, l'espérance de vie dans la région se situe à 57 ans

2.2.4.3. Mouvements de population

Du fait de sa position, la commune fait partir des zones du pays concernées par les mouvements de populations à savoir l'émigration et l'immigration.

En effet, à l'intérieur du pays, les populations de Tenkodogo ont pour principales destinations Ouagadougou et les autres provinces de la région. Selon l'INSD (Monographie du Centre-Est, 2009), l'indice de sortie du Boulgou, à l'intérieur de la région est de 0,5 %. Ceci sous-entend, d'après la définition retenue de la migration durée de vie malgré ses limites, que les natifs de la province migrent peu à l'intérieur de la région.

Quant à l'extérieur, On remarque que les pays traditionnels d'émigration (Côte d'Ivoire, Mali, Ghana) des Burkinabè n'ont pas changé au niveau du Centre-Est. En effet, la Côte d'Ivoire est la principale destination des Burkinabè du Centre-Est où plus de 73 % des émigrés y vont. Ce pays est suivi du Ghana qui accueille 8,7 % des émigrés de la région du Centre-Est. A l'échelle provinciale, on remarque aussi que la Côte d'Ivoire accueille plus de 50 % des émigrés de chaque province du Centre-Est résidant à l'étranger. Toutefois on remarque d'importantes disparités entre les provinces de départ. En effet, le Boulgou représente 56,1% de ces émigrés.

Les zones de destinations dans les autres pays africains et les pays d'autres continents accueillent 27 % des populations du Boulgou. Cela relativise l'idée localement partagée selon laquelle, le volet migration vers l'occident caractérise singulièrement le profil migratoire de la région du Centre-est et surtout la province du Boulgou.

Au niveau de l'immigration, Tenkodogo, notamment la ville, accueille des populations d'horizons divers. En effet de part sa position géographique, elle est une destination pour les acteurs aussi bien nationaux que non nationaux évoluant dans plusieurs secteurs d'activités tels que le commerce, agriculture, élevage.

Le tableau ci-dessous nous donne les détails des différentes nationalités résidentes dans la région et surtout dans la province du Boulgou. A noter que ces différentes nationalités ne constituent que 0,2% de la population provinciale.

Tableau n°9 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon la Province

| Nationalité | Boulgou | |
|--------------|------------|------------|
| | Effectif | % |
| Togo | 266 | 29,1 |
| Ghana | 225 | 24,6 |
| Bénin | 86 | 9,4 |
| Niger | 88 | 9,6 |
| Nigéria | 30 | 3,3 |
| Mali | 53 | 5,8 |
| Autres | 167 | 18,3 |
| Total | 915 | 100 |

Source : INSD, Monographie de Centre-Est (2009)

DEUXIÈME PARTIE : L' ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PERIMETRE D'ETUDE

Avec la communalisation intégrale du territoire national, les limites des communes sont désormais confondues à celles des départements l'agglomération urbaine correspondait aux limites de la ville. De ce fait, le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrante d'un espace communal généralement plus vaste.

Aux termes de la loi N°017-2006/AN portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine, s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique, en termes d'approche, la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude du SDAU.

Le périmètre du SDAU est l'espace sur la base duquel s'inscrivent les différentes analyses de l'étude SDAU. Ces limites peuvent évoluer, in fine, selon les projections retenues. Toutes les terres contenues dans ce périmètre seront soumises prioritairement à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celle en vigueur en matière de foncier rural.

C'est pourquoi il est important de préciser les éléments justificatifs du choix du périmètre d'étude.

Au niveau donc de Tenkodogo, l'exercice a pris en compte :

- les dispositions de la loi n°055-2004/AN portant code des collectivités territoriales donnant une ossature spatiale de l'espace communale abritant la ville de Tenkodogo ;
- la continuité du bâti
- les limites des anciens secteurs lotis telles que définies par l'ancienne loi 030 /99 /AN ;
- l'aire d'influence de la ville eu égard aux dynamiques urbaines en cours (démographique, spatiale et économique surtout) ;
- la volonté des acteurs locaux à donner forme à leur espace en fonction de leur attentes et ambition de développement ;
- la prise en compte des amendements et recommandations exprimés lors de la session concomitante tenue par les commissions régionales et communales d'urbanisme et de la construction (CRUC et CCUC).

Le périmètre du SDAU de Tenkodogo, ainsi défini à travers une approche participative impliquant les acteurs clés, intègre, d'une part, la trame urbaine existante et le village de Belcé (à la sortie de la RN 16 en direction de Bittou).

Il intègre, d'autre part, des espaces subsidiaires du fait soit de la prise en compte de la continuité du bâti soit l'ancrage desdits espace aux activités de la ville ou à l'implantation de certaines infrastructures et équipements structurants (CHR, ENSP, ENEP, liaison routière, etc.).

Au finish, selon les levés faits au GPS, le périmètre du SDAU de Tenkodogo couvre une superficie de 62,60 km² (6260 ha) et est située entre les parallèles 11°44'40" et 11°50'20" ; et les méridiens 0°20'40" et 0°26'00".

Carte n°7 : Localisation de la ville de Tenkodogo et du périmètre du SDAU

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

Les caractéristiques physiques de la ville, notamment au niveau du climat, des sols, de l'hydrographie, de la végétation, etc. s'inscrivent dans un ensemble plus vaste dépassant les limites du territoire urbain. Ces caractéristiques peuvent présenter des atouts et des contraintes d'un point de vue urbanistique.

1.1. LE RELIEF

La commune de Tenkodogo est située dans une vaste zone légèrement inclinée vers le sud dont l'altitude moyenne varie entre 200 et 300 m. Quant à l'altitude médiane, elle de 307 m. Le relief de la ville suit la même courbe d'inclinaison et est donc dans l'ensemble plat. Mais la succession des petites unités topographiques présente l'allure d'un vallon évasé, déprimé au centre de la ville et étiré dans le sens nord-est, sud-ouest.

On rencontre aussi par endroits des buttes hautes de quelques dizaines de mètres. La succession des pentes donne, dans une vue d'ensemble des lignes de crêtes de formes très irrégulières, serpentées ou décrivant une suite de boucles concaves et convexes. Ces lignes séparent des zones plus basses réparties sur tout le territoire de la ville au centre, à l'Ouest, à l'Est, etc. qui sont par excellence des lieux de convergence des eaux pluviales.

Ce qui facilite la réalisation d'un système de drainage adéquat des eaux pluviales de l'ensemble du périmètre du SDAU.

1. 2. LES SOLS

On rencontre trois types de sols dans la commune :

- les sols sur matériau sableux à niveau grossier reposant sur du granite couvrant les parties sud-ouest, sud, sud-est et nord-est sont majoritaires ;
- les sols sur cuirasse ferrugineuse couvrant les parties nord, et nord-ouest du périmètre ;
- es sols sur matériau argilo sableux dérivées de granite, ils couvrent l'extrême nord-ouest du périmètre.

La structure des roches constituant le site de la ville de Tenkodogo sont essentiellement le granite à biotite parfois muscovite, les leptynites migmatites et les migmatites leptynitiques, migmatites et granite indifférencié.

Selon la classification du Bureau National des Sols (BUNASOL), on distingue des sols hydromorphes localisés au niveau des cours d'eau, des sols eutrophes tropicaux vertiques, des sols bruns eutrophes tropicaux et des sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés (latéritiques)⁵.

⁵ Commune urbaine de Tenkodogo, Plan communal de Développement de Tenkodogo, 2009.

Carte n°8 : Modèle numérique de terrain du périmètre SDAU

Carte n°9 : Types de sols du périmètre SDAU

1.3. L'HYDROGRAPHIE

1.3.1. Les cours d'eau

Le périmètre du SDAU de Tenkodogo abrite les cours d'eau suivants :

- le Koulbalé au centre de la commune. Il coule du Nord vers le Sud sur une longueur de 24 km. Le Koulbalé dessert la ville de Tenkodogo et les villages de Loango, Dazé, Bassaré, Vavaguin, Nama avant de rejoindre le Doubégué dans la commune de Bagré⁶. Ce cours d'eau est saisonnier.
- un bras du Dougui Moudi. Ce cour d'eau s'écoule du Nord au Sud sur une longueur de 13 km en sillonnant Poussouaka, Sébretenga de Godé, Ba, Péla et rejoint le Tcherba⁷, un autre cours d'eau dans la commune de Bagré. A noter que ce bras du Dougui Moudi dessert la pointe Nord-Ouest du périmètre du SDAU entre le nouveau CHR et la limite du périmètre.
- un bras du Sablogo, cours d'eau situé à l'Est, il délimite les communes de Tenkodogo et de Lalgaye et coule sur 19 km du Nord vers le Sud. Deux bouts de bras du Sablogo desservent la pointe sud-est du périmètre.

1.3.2. Les plans d'eau

La ville de Tenkodogo abrite deux barrages dénommés Tenkodogo I et Tenkodogo II. Le premier (Tenkodogo I) est à régime temporaire, aménagé sur 1 ha pour un usage domestique. Le second (Tenkodogo II) qui est deux fois plus grand en volume d'eau que le premier, est pérenne, aménagé sur 1 ha également mais exploité pour la culture maraîchère.

Le village de Belcé qui est dans le périmètre SDAU abrite trois barrages de moindre importance en volume d'eau de retenue, dénommés Kahanga, Bila et Commando.

⁶ Commune de Tenkodogo, Plan communal de Développement de la commune urbaine de Tenkodogo, p. 17.

⁷ *Atlas du Burkina Faso*, Edition J.A., 2005, p. 60.

Tableau n°10 : Caractéristiques des barrages de Tenkodogo

| Nom | Longitude | Latitude | Volume (m3) | périmètre aménagé | Mois assèchement | Superficie aménagées (ha) | Utilisation principale | observations |
|--------------|---------------|---------------|-------------|-------------------|------------------|---------------------------|------------------------|---------------------|
| TENKODOGO I | 00°22'36,2" O | 11°46'21,8" N | 340000 | non | avril mai | 1 | Usage domestique | Barrage assez moyen |
| TENKODOGO II | 00°21'39,6" O | 11°47'24,7" N | 655000 | oui | pérenne | 1 | culture maraichère | barrage assez moyen |

Source : DRAHRH, janvier 2012.

La pluviométrie est une donnée très importante dans la ville car étant la source première des ressources en eau. Ces ressources en eau, alimentent les champs, les bassins en surface, qui sont utiles aux activités de production agricoles (élevage, maraîchage) et à la production d'électricité. Cette disponibilité en ressource eau permet à la population des zones périurbaines d'approvisionner la ville en denrées alimentaires diverses.

De même, en profondeur, ces ressources alimentent les nappes souterraines qui sont également utiles à la production d'eau potable (eau courante, eau de forage, etc.) pour les populations de la ville.

Carte n°11 : Réseau hydrographique du périmètre SDAU

1.5. LA VÉGÉTATION

La végétation naturelle, comme celle de la commune de Tenkodogo, est de type soudano-sahélien. Elle est constituée uniquement de savane arbustive à arborée.

Les principales espèces arbustives rencontrées sont : le *Vitellaria paradoxa* (le karité), le *Parkia biglobosa* (le néré), le *Lannea microcarpa* (le résinier), l'*Adansonia digitata* (le baobab), le *Tamarindus indica* (tamarinier), *Khaya senegalensis*, etc.

Certaines de ces espèces notamment le karité, le tamarinier, etc. en raison de leur rôle utilitaire courante, jouissent d'une bonne protection.

Des espaces verts constitués au travers des différents lotissements et répartis sur l'espace urbains devraient jouer un rôle écologique et ornemental. Malheureusement, il convient de parler plus de parcelle destinée aux espaces verts plutôt que d'espaces véritablement verts. En réalité, ces espaces sont utilisés illégalement à d'autres fins (restauration, culte, terrain de sport etc.).

CHAPITRE 2 : LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

2.1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Avec un taux de croissance moyen annuel de 2,75%, cette population est passée de 23 331 habitants en 1985 à 31 466 habitants en 1996. De 1996 à 2006, le taux de croissance annuel moyen est passé à 3,5%, avec une population urbaine de Tenkodogo estimée à 44 491 habitants (2006).

Si le taux de croissance annuel entre 1996 et 2006 (3,5%) se maintient, la population de la ville est estimée à 52 841 habitants en 2011. Le village de Belcé rattaché au périmètre du SDAU comptait 428 habitants au recensement administratif de 2004. En appliquant le taux de croissance de 3,5% enregistré entre 1996 et 2006, on estime à 1048 la population de Belcé en 2011.

En somme la population de périmètre du SDAU est estimée à 53 349 habitants.

L'analyse de ce taux de croissance annuel indique qu'il est nettement supérieur au taux annuel d'accroissement au niveau national (entre 1996 et 2006) estimé à 3,1%. Il est aussi révélateur d'une croissance démographique assez rapide de la population urbaine qui trouve son explication dans le phénomène migratoire et l'attraction que la ville exerce sur son hinterland du fait de sa position de pôle régional.

Tableau n°11 : Evolution de la population entre 2006 et 2011

| Années | 1996 | 2006 | 2011 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire (%) | 2,75 | 3,5 | 3,5 |
| Population urbaine | 31466 | 44 491 | 52 841 |
| Population de Belcé | - | 428 | 508 |
| Ensemble | 31 466 | 44 919 | 53 349 |

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du taux de croissance annuel entre 2006 et 2011 (3,5%) selon la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

2.2. LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR ÂGE

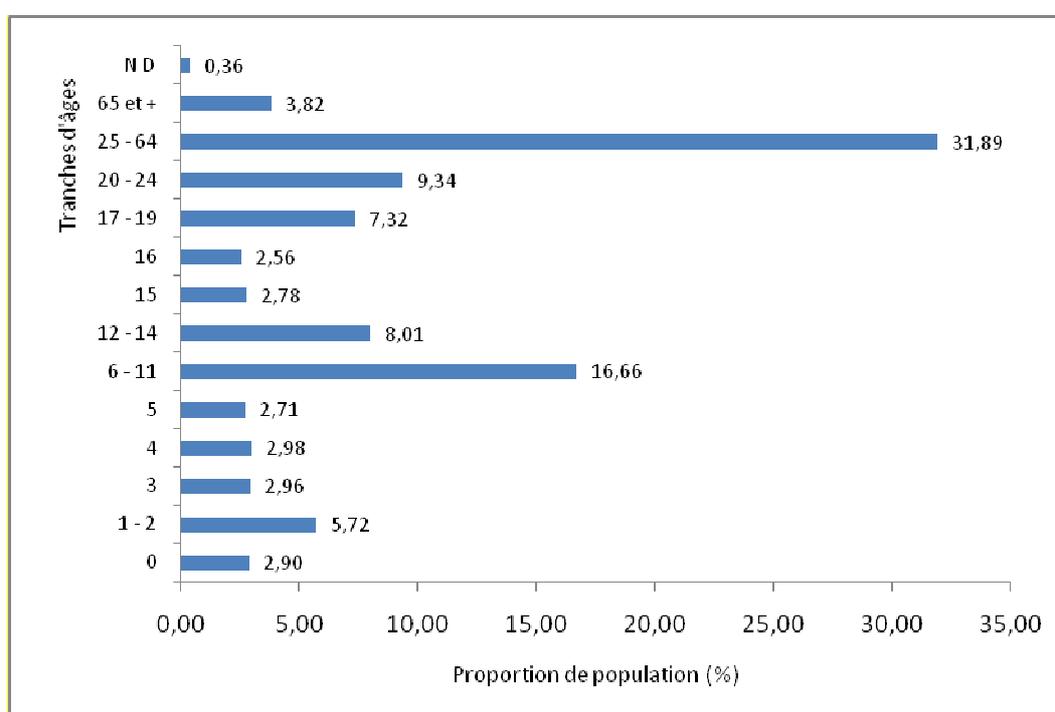
Selon le RGPH de 2006, la ville de Tenkodogo avec ses 06 secteurs compte 44 491 habitants repartis dans 8741 ménages. Le nombre total des ménages de Tenkodogo a été estimé à 10 391 en 2011 sur la base du taux de croissance annuel moyen de 3,5%.

L'analyse de la structure par âge de cette population révèle une prédominance des femmes par rapport aux hommes. En effet, les femmes représentaient 51,8% de la population contre 48,2% d'hommes. Le surnombre des femmes par rapport aux hommes est proche de la réalité nationale (48,30% d'hommes contre 52,70% de femmes) et pourrait s'expliquer par l'exode rural et l'émigration masculine vers les centres urbains et les pays voisins.

Cette population est aussi caractérisée par sa jeunesse en témoigne la proportion d'individus de 0 à 14 ans. La jeunesse de cette population est proche de la réalité nationale, caractérisée par une importante proportion de la tranche d'âge des moins de 15 ans. En effet, la figure ci-dessous indique que 41,93% de la population urbaine avait moins de 15 ans en 2006. Cette tranche d'âge qui constitue l'avenir de la ville est la population économiquement à charge pour la population active (15-64 ans) représentant 53,88%. Elle constitue également une population scolarisable dont les besoins en éducation demeurent importants.

Enfin, les personnes âgées (65 ans et plus) en marge du processus de production représente une infime partie de la population (3,81%).

Graphique n°2: Répartition de la population par tranches d'âges



Source : RGPH'2006

2.3. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

2.3.1. La natalité

La mortalité maternelle, infantile, l'âge au mariage, la prévalence contraceptive et la baisse de l'infécondité exercent une influence sur la fécondité générale. Selon le RGPH'2006, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) dans la région du Centre-Est est estimé à 6,5 tandis que le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 45 à 49 ans est de 6,3. Quant au taux brut de natalité au niveau de la région, il est de 46‰.

2.3.2. La mortalité

La mortalité reste influencée par les facteurs sanitaires, socio économiques et environnementaux. Le taux de mortalité est estimé à 11,8‰ en 2006 dans la région du Centre-Est (RGPH'2006). Quant à la mortalité infantile, juvénile et des enfants de moins de 5 ans, ils sont respectivement de 111‰, 75‰ et 184‰. Selon l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) en 2008, l'espérance de vie dans la région se situe à 57 ans.

2.3.3. Les mouvements migratoires

La ville de Tenkodogo demeure une zone d'immigration par excellence du fait de sa situation de chef lieu de province et de région. La ville accueille des migrants essentiellement ruraux qui sont à la recherche d'un travail rémunérateur ou pour des besoins scolaires c'est-à-dire à la recherche d'établissements de leur choix.

Par ailleurs, on assiste à un phénomène migratoire externe de longue durée notamment des jeunes vers les villes de l'intérieur du pays (Bobo, Ouagadougou, etc.) et les pays suivants : Italie, Espagne, Gabon, Guinée Equatoriale, Côte d'Ivoire etc. Ces émigrés participent au développement de la ville à travers la réalisation d'infrastructures socio-éducatives et commerciales. Toutefois, la migration internationale jadis florissante, tend à ralentir avec la crise économique mondiale actuelle qui occasionne des retours de plus en plus fréquents.

L'enquête indique que les ménages enquêtés ont enregistré en 2011, des départs concernant 8,6% d'adolescents, 9,8%% de jeunes et 36,75%% d'adultes. Les principales destinations sont Ouagadougou (38,5%), Gaoua (8%), Bobo Dioulasso (5,4%), d'autres villes Burkina (6,7%), la Côte d'Ivoire (11,5%) et les pays d'Afrique (9,6%). Les raisons des départs sont exclusivement pour des motifs d'études (45,2%), d'emploi (43,5%), de mariage (6,5%) et de divorce (3,2%).

Tableau n°12 : Répartition des ménages selon les motifs de départ

| Motif du départ | Effectif | Proportion (%) |
|------------------|-----------|----------------|
| Etudes | 28 | 45,2 |
| Emploi (travail) | 27 | 43,5 |
| Mariage | 4 | 6,5 |
| Divorce | 2 | 3,2 |
| Déménagement | 0 | 0 |
| Autres | 1 | 1,6 |
| ND | 0 | 0 |
| Total | 62 | 100 |

Source : BADCOM-CAUH/K, enquête-ménage SDAU, janvier 2012

2.4. LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La densité moyenne de la population communale était estimée à 110,47 habitants/km² en 2006 tandis que la densité de la population urbaine est estimée à 845 habitants/km² (soit 7,11 hbts/ha) en 2011. Ce chiffre est révélateur de la forte concentration de la population dans la zone urbaine

La répartition spatiale de la population urbaine n'est pas homogène. La concentration démographique montre que les secteurs n°6, n°1 et n°5 sont les plus peuplés avec respectivement 22,60%, 22,09 % et 20,66 % de la population. Or la densité par secteur révèle une autre hiérarchie où les secteurs n°5, 4 et 3 sont les plus densément peuplés avec respectivement 29,62, 24,75 et 11,75 hbts/ha.

La ville a su conserver son poids démographique sur les autres localités environnantes grâce à sa position de chef-lieu de région et de la province et ses fonctions commerciales.

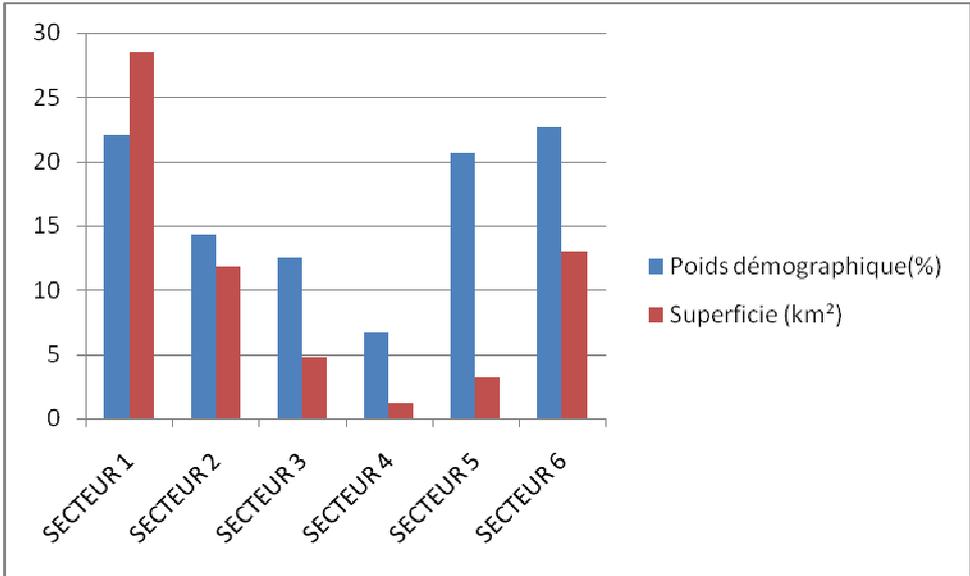
Tableau n°13 : Répartition spatiale de la population en 2006

| | Ménages | Homme | Femme | Total | Poids(%) | Superficie (ha) | Densité/ha |
|-------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|-------------|
| Tenkodogo Urbain | 8 634 | 21 476 | 23 015 | 44 491 | 98,84 | 1532 | 7,11 |
| Secteur 1 | 1 783 | 4 782 | 5 164 | 9 946 | 22,09 | 2854 | 3,48 |
| Secteur 2 | 1 301 | 3 178 | 3 251 | 6 429 | 14,28 | 1178 | 5,45 |
| Secteur 3 | 1 017 | 2 683 | 2 959 | 5 642 | 12,53 | 481 | 11,72 |
| Secteur 4 | 552 | 1 421 | 1 574 | 2 995 | 6,65 | 121 | 24,75 |
| Secteur 5 | 1 729 | 4 532 | 4 770 | 9 302 | 20,66 | 314 | 29,62 |
| Secteur 6 | 2 252 | 4 880 | 5 297 | 10 177 | 22,60 | 1306 | 7,81 |
| Belcé | 107 | 238 | 283 | 521 | 1,15 | - | - |
| Total général | 8741 | 21714 | 23298 | 45012 | 100 | 6256 | |

Source : RGPH'2006

N.B. La superficie des secteurs comprend la partie lotie et la celle non aménagée du périmètre du SDAU . C'est pourquoi la superficie de Belcé n'est été exprimée isolement.

Graphique n°3 : Répartition spatiale de la population en 2006



Source : RGPH'2006

Carte n°12 : Densité par secteur de la ville

2.5. LES GROUPES ETHNIQUES, LANGUES PARLÉES ET RELIGIONS

La ville de Tenkodogo connaît une relative mixité socio-culturelle avec la présence de nombreux groupes ethniques qui vivent de façon harmonieuse. En effet, Tenkodogo est principalement peuplée par les Moossé, les Bissa, les Peulhs, les Zaossé, et les Yaana. Ces groupes ethniques considérés comme des autochtones cohabitent avec d'autres populations telles que les Gourounsi, les Gourmantché, les Dioula, les Dafing, les Dagara, les Ko, etc.

L'enquête ménage révèle que les Mossi (56,3%) représentent la majorité de la population. Ils sont suivis respectivement par les Bissa (26,9%), les Gourmantché (3,8%), les Peulh (2,3%), les autres ethnies (10,37%), constitués entre autres des Dagara et les Lobi, etc.

Le Bissa, le Mooré, le Fulfuldé et le Yaana sont les principales langues de communication dans la ville.

Au plan religieux, l'islam, le catholicisme, le protestantisme, et l'animisme constituent les principales religions de la ville. L'enquête ménage effectuée dans la ville confirme cette réalité et indique que 51,3% des enquêtés pratiquent l'islam, 36% le catholicisme, 9,6% le protestantisme et 2,7% l'animisme.

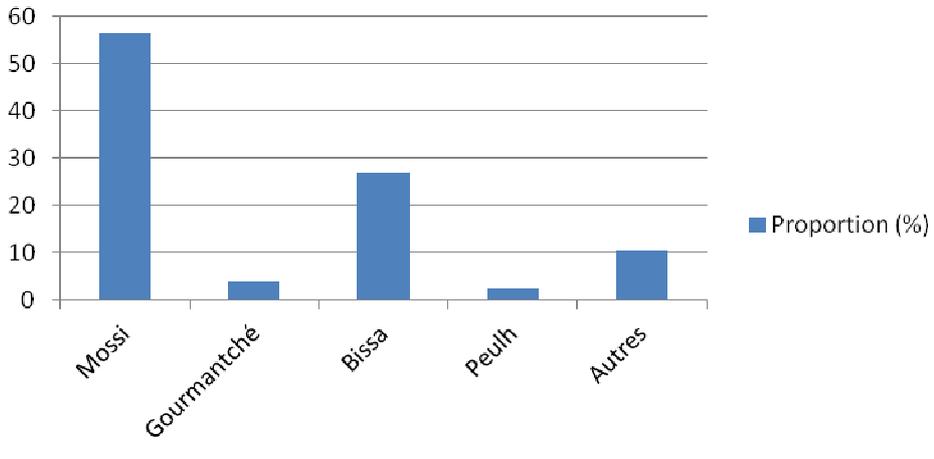
Tableau n°14 : Répartition des enquêtés selon l'ethnie

| Ethnie | Effectif | Proportion (%) |
|---------------|-----------------|-----------------------|
| Mossi | 293 | 56,3 |
| Gourmantché | 20 | 3,8 |
| Bissa | 140 | 26,9 |
| Peulh | 12 | 2,3 |
| Autres | 54 | 10,37 |
| ND | 1 | 0,19 |
| Total | 520 | 100 |

Source : BADCOM - CAUH/K enquête-ménage SDAU, janvier 2012

Graphique n°4 : Répartition des enquêtés selon le groupe ethnique

Graphique n°: Répartition des enquêtés selon le groupe ethnique



CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN

3. 1. L'ÉVOLUTION SPATIALE

La production de la ville de Tenkodogo est le fruit de plusieurs acteurs selon des époques différentes

3.1.1. Le lotissement de 1956

Avant la colonisation par les blancs, Tenkodogo ou Gnelignon, était organisé autour de la cour royale. Le noyau historique ainsi formé allait évoluer autour du palais et du marché jusqu'à la période coloniale. Autour des maisons d'habitation se trouvaient les champs. La cité était divisée en quartiers dirigés par des chefs soumis à l'autorité du pouvoir central. Les noms des quartiers étaient révélateurs de cette organisation spatiale : Nayiri (quartier où réside le chef et quelques notables), Samandin (quartier où résident le Samand Naba et sa suite), Dapooré (quartier où résident le Dapooré Naba et sa suite). La cité était divisée en quartiers dirigés par des chefs soumis à l'autorité centrale. Ces quartiers sont repartis dans les secteurs 2, 3, 4, et 5.

C'est en 1956 les autorités coloniales entreprirent la division parcellaire du noyau historique. Cette opération devait leur permettre d'avoir une maîtrise de l'organisation spatiale et de donner une structure urbaine à ce puissant centre politique mossi.

Dans le centre administratif colonial, des parcelles à usage d'habitation avaient été dégagées. Ces parcelles devaient recevoir les premières villas ondulées. Les parcelles à usage d'habitation de ce lotissement mesuraient 500 à 900 m².

Avec la colonisation, la cité a conservé son caractère de centre politique et administratif au niveau traditionnel. Un nouveau centre politique et administratif moderne fut établi par le colonisateur principalement sur l'axe Garango-Tenkodogo.

3.1.2. Après l'indépendance en 1960

Après l'indépendance, l'évolution spatiale de la ville connut plusieurs grandes phases avec la réalisation des opérations suivantes :

- Un levé cadastral du lotissement de 1956 fut fait en 1962.
- Un lotissement en 1978 qui a consisté en une extension du secteur N°6 actuel. Le lotissement avait permis de dégager une zone essentiellement résidentielle. Il y avait néanmoins quelques parcelles administratives. Les parcelles de cette opération mesuraient en moyenne 560 m² (16mx 35m).

3.1.3. Les opérations de la période révolutionnaire : 1983-1987

Entre 1983 et 1987, il n'y a pas eu de lotissement. Cependant il y a eu la construction de la cité du 04 août comptant 20 logements de moyen standing (villas de types F3). Cette cité est restée la seule opération d'habitat planifié que la ville ait connue jusqu'en 2010 où des logements sociaux ont été construites par le MHU. Avec cet arrêt des opérations

d'urbanisme entre 1983 et 1987, parallèlement à une croissance démographique, les zones d'habitats spontanés se développaient à la périphérie des quartiers lotis.

A noter qu'en 1984, est intervenu un nouveau découpage territorial et administratif par secteur qui n'a guère respecté l'ancienne organisation en quartiers. Le noyau historique fut reparti entre les secteurs 2, 3, 4 et 5.

3.2.4. Les lotissements de 1994 à 1999

En 1994-1996, les secteurs N°1 et les secteurs N°6 sont lotis. Ce lotissement a permis de prendre en compte une nouvelle zone administrative née de l'implantation des différentes directions régionales. Cette zone administrative est située au secteur N°1. En 1995, des extensions sont faites dans les secteurs N°1 et 2 sur le budget communal.

Entre 1998 et 1999, intervient l'extension du noyau historique. Le lotissement de 1998-99 consiste à l'extension du noyau historique notamment sur les secteurs N°4 et 5.

Pour ces nouveaux lotissements, l'occupation des parcelles n'est pas suffisamment effective. Les tissus urbains ont donc gardé un caractère plus ou moins rural avec la présence de nombreux champs pendant l'hivernage.

Les nouvelles trames regroupent des parcelles à usage d'habitation (450 à 600 m²) et diverses réserves administratives.

Comme bilan, on peut souligner que les différentes opérations de lotissement ont permis de dégager près de 11587 parcelles dans la ville de Tenkodogo. Ces parcelles occupent une superficie de 1532 ha soit 24,47 % du périmètre du SDAU.

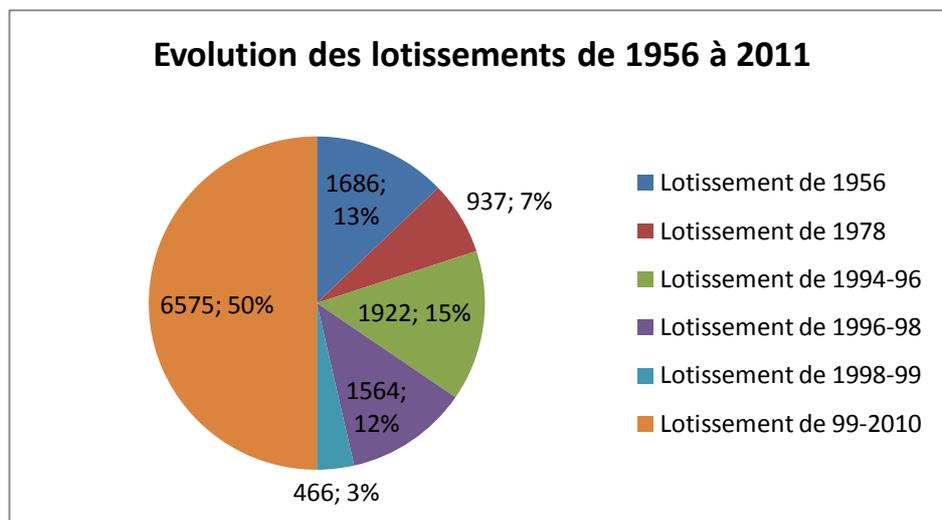
La situation des parcelles pour les différents lotissements est traduite dans le tableau suivant.

Tableau n°15: Situation des parcelles par lotissement

| | Nombre de parcelles | Superficies en ha |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Lotissement de 1956 | 1686 | 187 |
| Lotissement de 1978 | 937 | 105 |
| Lotissement de 1994-96 | 1922 | 214 |
| Lotissement de 1996-98 | 1564 | 174 |
| Lotissement de 1998-99 | 466 | 52 |
| Lotissement de 99-2010 | 6575 | 800 |
| Ensemble de la zone lotie | 11587 | 1532 |

Source : G2 CONCEPTION, SDAU TENKODOGO de 1999 complété par BADCOM-CAU-HK

Graphique n°5 : Évolution des lotissements de 1956 à 2011



Source : SDAU PROVISoire DE TENKODOGO de 1999 complété par BADCOM-CAU-HK

La ville de Tenkodogo a connu sa plus forte expansion entre 1999 et 2010, avec plus de la moitié de l'espace aménagé depuis 1956. Autrement dit, plus de 52,2% de l'aire de la ville a été loti en une décennie contre 47,8% en 40 ans. Cette expansion spatiale exponentielle ne reflète guère le besoin réel en logement.

Dans l'ensemble, les différents lotissements n'ont été que de simples découpages parcellaires sans viabilisation des trames créées. Il y a même des zones inondables qui ont été transformées en parcelles d'habitation sans viabilisation préalable ; ce qui peut présager des inondations éventuelles.

Carte n°13 : Evolution des lotissements

3.2. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN

Trois types de tissus urbains sont visibles dans l'espace de la commune.

3.2.1. Le noyau historique

Une zone traditionnelle ou noyau historique située principalement dans les secteurs 3, 4 et 5 avec un habitat dense. Les équipements structurants de cette zone sont limités. On peut citer : le marché central, le lycée communal et quelques écoles primaires.

3.2.2. Les zones nouvellement loties

L'observation de la zone lotie laisse apparaître deux espaces bien distincts reliés entre eux par une zone de transition. Ces différentes entités correspondent aux espaces dégagés au cours des différents lotissements successifs.

On peut ainsi observer une zone relativement dense correspondant au tout premier lotissement en 1956. Celui-ci correspond à la zone traditionnelle qui jusqu'à nos jours conserve son originalité avec des constructions en banco. La structure est à moitié réalisée suivant des trames irrégulières et des parcelles à usage d'habitation de forme rectangulaire et l'autre moitié respectant un système radio concentrique.

La zone lotie entre 1996 et 1999 couvre une superficie de 732 ha avec environ 1500 parcelles à usage d'habitation. Quelques insuffisances cependant : il s'agit des doubles attributions dont aucune solution définitive n'a été trouvée jusqu'à ce jour. Les derniers lotissements (1999 et 2010) moyennement occupés qui couvrent une superficie de 800 ha, ont permis d'atténuer quelque peu les problèmes ci-dessus évoqués.

Une bonne partie de ces zones n'est pas encore équipée en adduction d'eau potable, en électricité et les voies restent à ouvrir. C'est ce qui pourrait expliquer en grande partie, la non mise en valeur des parcelles de cette zone.

Les différents lotissements successifs depuis 1956 ont mis à disposition de la ville 11587 parcelles.

3.2.3. Les zones non loties

Elles sont localisées en grande partie dans les secteurs 2, 3 et 4 à l'Ouest et au Sud-Ouest de la ville. Ces zones coexistent en général avec d'anciens villages phagocytés par le front d'urbanisation.

Le bâti est généralement de type rural avec des regroupements en concessions, dépourvues d'eau courante, d'électricité et de structures scolaires. Le tableau ci-dessous présente le niveau de mise en valeur des parcelles de la ville en 2012.

3.3. LA STRUCTURATION ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN

Sur la base de l'interprétation des images satellitaires complétée par les données d'enquête terrain, la ville se structure en cinq (05) grands ensembles spatiaux définis par les principales zones :

- la zone administrative et commerciale ;
- la zone d'habitation ;
- la zone de l'aéroport ;
- la zone non aedificandi.

3.3.1. La zone administrative et commerciale

Localisée au centre de la ville, dans la trame urbaine de 1978 et une petite partie de la trame de 1994, la zone administrative concentre l'essentiel des services administratifs (régionaux, provinciaux, départementaux et communaux) de la ville. Cette zone s'étend sur une superficie d'environ 150 ha soit à 9,8% de la superficie urbaine. Elle est donc située en grande partie au secteur n°6 et une portion au secteur n°1. On y rencontre les équipements administratifs comme : le Gouvernorat, le Conseil Régional du Centre-Est, les Directions Régionales de l'Économie et de la Planification (DREP), de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, de la Trésorerie, du Budget (DRB), de la Santé, la Direction Région du Centre-Est, le Palais de Justice, la Mairie, etc.

Quant à la zone commerciale, elle va du marché central et les abords de la RN 16. La zone commerciale est bien contiguë par rapport à la RN 16 dont l'emprise est pratiquement engloutie par la dynamique du marché. Le marché central situé au noyau ancien et le nouveau marché situé au secteur

3.3.2. La zone d'habitation

Zone dont la fonction dominante est l'habitation, elle occupe une importante superficie dans la ville (environ 50% de la superficie urbaine). Cette zone se subdivise en ces trois (03) sous zones :

3.3.2.1. La sous zone résidentielle

Il s'agit de la sous zone lotie où le logement est la fonction principale. Une analyse détaillée de cette sous zone, complétée par les éléments d'interprétation des images satellitaires, révèle les spécificités suivantes :

- **une partie résidentielle à occupation régulière** : elle se distingue par un maillage structuré lisible sur le terrain. Cette situation résulte de la matérialisation des limites séparatives pour une grande majorité des parcelles et un nombre important de voies aménagées ou simplement ouvertes. Il s'agit de la quasi-totalité du lotissement de 1956 et 1978. Cette sous zone occupe 35% de la zone résidentielle ;

- **une partie résidentielle à occupation irrégulière** : C'est la partie des lotissements de 1999 à 2010 couvrant plus de 65% de la zone résidentielle. En effet, le maillage structuré n'y est pas bien dégagé avec une occupation disparate de l'espace ;

3.3.2.2. La sous zone d'habitat spontanée

Le phénomène d'habitat spontané est présent dans la ville de Tenkodogo. Sur la base de l'image satellitaire, les principales poches d'habitat spontané sont observables dans la continuité de la trame ancienne de 1956 au sud et Sud-est (aux secteurs n°3, 4, et 5). Cette sous zone, jouxtant des deux RN (16 et 17) occupe actuellement une très faible superficie (environ 10% de la zone d'habitation). Phénomène en évolution, ce type d'habitat découle en partie de l'exode rural et de la spéculation foncière ;

3.3.2.3. La sous zone d'habitat rural

Il s'agit essentiellement du village de Belcé rattaché au périmètre du SDAU. Cette zone conserve encore sa trame d'habitat rural caractérisée par des groupes de concessions en banco séparées par des champs de cases mais reliées entre elles par des pistes. Cette sous zone se localise au sud de la ville à la sortie en direction de Bittou (RN16).

3.3.3. La zone de l'aéroport

La zone de l'aéroport, localisée dans la partie nord de l'agglomération urbaine. Elle sépare la trame constituée par les lotissements de 2002 et de 2009 (une partie) de la trame urbaine principale. Or l'aérodrome de Tenkodogo est très peu utilisé, laissant une vaste réserve actuellement exploitée comme lieu d'emprunts de terre pour la production de briques en banco.

3.3.4. La zone non aedificandi

Il s'agit de toutes les zones impropres à la construction en raison des risques naturelles ou anthropiques. A Tenkodogo, cette zone concerne d'une part le cours d'eau Koulbalé traversant la ville, sur lequel sont aménagés les barrages Tenkodogo I et II et leurs abords. D'autre part il y a les nombreuses poches d'affleurement granitiques surtout au sud et sud-est de la ville. Ainsi, ces espaces sont non propices aux constructions occupent une superficie équivalente de 4 à 5% de l'aire urbaine.

3.3.5. La mise en valeur des parcelles

Le taux de mise en valeur des parcelles de la ville est faible (37%) avec des disparités selon les secteurs. La moitié des secteurs (3, 4 et 5) ont des taux de mise en valeur des parcelles élevés (88 à 100%). Ce sont les secteurs du noyau ancien (lotissement de 1956).

Par contre, les nouvelles zones loties du secteur n°6 situées à l'Est de la route nationale n°16 restent encore faiblement occupées. Or les secteurs 1 et 6 concentrent environ 75 % des parcelles loties. Leur taux de mise en valeur est de 25% au secteur 1 et 60% au secteur n°6. Ce qui pèse énormément sur le taux global de mise en valeur.

Tableau n°16 : Etat de l'occupation des parcelles loties en 2012

| | Effectif | Pourcentage (%) |
|-------------------------|----------|-----------------|
| Parcelle mise en valeur | 4335 | 37 |
| Parcelle vide | 7252 | 63 |
| Ensemble des parcelles | 11587 | 100 |

Source: BADCOM CONSULT-CAU/HK. OCT 2012

Carte n°14 : Le taux de mise valeur des parcelles

Carte n°15 : Limites des secteurs

3.4. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

La ville de Tenkodogo a connu son premier lotissement en 1956. Différentes opérations d'aménagement vont se succéder (de 1956 à 2010) donnant lieu à une agglomération aux multiples visages. On distingue en effet trois principaux types d'habitat : l'habitat traditionnel, moderne et mixte (alliant modernité et tradition). Cette classification est liée à la nature des matériaux de construction utilisée. Les tableaux ci-dessous précisent ces types de matériaux de construction selon les résultats de l'enquête ménage.

Tableau n°17 : Types de matériaux du logement principal

| Type de matériaux | Effectif | % |
|---------------------|----------|-------|
| Banco | 98 | 18,8 |
| Parpaings de ciment | 380 | 73,1 |
| Terre stabilisée | 35 | 6,7 |
| Autre | 7 | 1,3 |
| Total | 520 | 100,0 |

Source : Enquêtes -terrain BADCOM -CAU/HK, 2012

Tableau n°18 : Répartition des ménages selon le type de toiture

| Type de toiture | Effectif | % |
|-----------------|----------|------|
| Dalle | 13 | 2,5 |
| Tôle | 468 | 90,0 |
| Tuile | 4 | 0,8 |
| Terrasse banco | 4 | 0,8 |
| Paille | 16 | 3,1 |
| Autre | 15 | 2,9 |
| Total | 520 | 100 |

Source : Enquêtes terrain 2012 BADCOM CONSULT- CAU/HK

On remarque donc que si le parpaing est le matériau le plus utilisé (73%) au niveau du bâtiment principal de chaque ménage, les tôles sont les plus utilisées comme toiture (90%). Ces proportions d'usage ont donc des implications sur la caractérisation des types d'habitats dans la ville.

3.4.1. L'habitat traditionnel

En milieu péri-urbain, l'habitat est dispersé. Une observation approfondie donne la typologie suivante :

Un habitat de type rural implanté majoritairement en zone non lotie où les maisons sont des cases rondes organisées sur des concessions circulaires. On en trouve aussi dans le noyau ancien (secteurs n°3,4 et 5). La plupart d'entre elles ne disposent ni de latrines, ni de douches. Les matériaux utilisés sont le banco pour les murs, et la paille pour les toitures. Les habitations traditionnelles en banco ont une toiture en terrasse faite

également de banco avec une structure porteuse en bois. Elles sont en général de forme quadrangulaire

De telles maisons sont le fruit de l'auto construction, (construits souvent par le chef de ménage avec l'aide d'amis). Elles requièrent un entretien régulier à la fin de chaque saison pluvieuse par l'application d'un enduit en argile et bouse de vache.

3.4.2. L'habitat moderne

En milieu urbain l'habitat de type moderne est construit avec des matériaux définitifs (parpaings de ciment, blocs de terre comprimés, de latérite taillés) et recouverts de tôles ou de dalle. Il est composé de maisons rectangulaires comportant plusieurs pièces. Ce type de logement comprend une maison principale avec WC et douches internes. On les rencontre dans les zones résidentielles de la ville et quelquefois dans le noyau historique. Les logements F3 (2 chambre+salon) et F4 (3 chambres+salon) et F5 (4 chambres+salon) représentent à eux seuls plus de 80% de l'ensemble des logements des ménages enquêtés. La configuration des habitats respecte les plan de lotissement et peut faciliter un adressage de la ville.

Leur édification nécessite toujours l'intervention d'un tâcheron ou d'un maçon, voire d'une entreprise (pour le cas des équipements et édifices publics).

Il a été également constaté dans le secteur de l'habitat, l'apparition de promoteurs privés construisant des bâtiments en matériaux définitifs. Parmi ces nouvelles constructions, se développent des bâtiments constitués d'une série de logements sur une parcelle à des fins locatives communément appelés « célibatérium ».

3.4.3. L'habitat mixte

On entend par habitat mixte, un habitat en transition entre celui dit traditionnel et celui dit moderne. Ce type d'habitat est caractérisé par des constructions en banco avec des cases rondes et des maisons rectangulaires coiffées de tôles. L'habitat mixte constitue une proportion importante dans les zones récemment loties et dans certaines parcelles de noyau ancien. On constate, en effet, que dans les zones nouvellement loties dans les secteurs n°1 et n°6, l'habitat évolue du type traditionnel (cases rondes en toiture de paille ou en banco) vers celui moderne (maisons avec un toit en tôles).

On les rencontre aussi bien dans le milieu périurbain que dans le milieu urbain. En termes de proportion, il constitue le deuxième type d'habitat après celui moderne.

CHAPITRE 4 : LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE

4.1. LES CADRES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le cadre légal de la gestion foncière repose essentiellement sur un ensemble de lois que sont :

- loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière ;
- loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso ;
- la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi n°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina Faso ;
- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso ;
- la loi n°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina Faso ;

La loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière ; version relue de la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant RAF vient tenir compte des dernières évolutions, notamment l'adoption de la loi du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. La nouvelle loi n°034 –2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière. Elle consacre que le domaine foncier national comprend :

- le domaine foncier de l'Etat ;
- le domaine foncier des collectivités territoriales ;
- le domaine foncier des particuliers (art. 6 et 7).

La reconnaissance d'un domaine foncier des particuliers est une mise à niveau avec la loi sur le foncier rural qui a reconnu des droits fonciers aux détenteurs des terres selon la coutume.

De façon pratique, la gestion des terres urbaines est assurée selon une responsabilité conjointe et complémentaire entre une administration publique déconcentrée et des acteurs locaux.

4.2. LE MODE GESTION FONCIÈRE

4.2.1. La gestion traditionnelle

Le régime traditionnel régleme le mode de gestion des terres. Malgré la présence des textes (RAF), le droit traditionnel est largement dominant. La terre appartient à un lignage, une ethnie ou une famille. Le patrimoine foncier est placé sous la gestion du chef de lignage ou de famille. Elle est donc un bien collectif inaliénable sur lequel s'exercent des droits d'exploitation et d'usage qui peuvent être permanentes ou temporaires.

Ainsi, ces autorités traditionnelles sont fortement impliquées dans le jeu de la régulation du foncier.

Ce système étant de tradition orale, le don de terre est toujours sous-entendu comme un prêt. Cet état de chose est souvent source de conflits. Dans la réalité, le don et le prêt de terre ne sont plus d'actualité comme forme d'acquisition foncière. Ainsi de nos jours, c'est de plus en plus les transactions monétarisées qui régissent l'accès à la terre.

4.2.2. La gestion moderne

La gestion des terres urbaines de Tenkodogo, au plan moderne, s'effectue dans le cadre du DFN. La commune de Tenkodogo a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la *loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso*. Cette loi dispose en son article 80 que : « *les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat* ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres selon la RAF :

- les structures de gestion des terres du DFN :
 - *la commission communale d'attribution des terres* : elle est chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (*personnes physiques ou morales*) ;
 - *la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres* : elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;
 - *la commission de retrait* : elle est chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.

4.2.3. Mode d'acquisition de la terre

Dans le régime traditionnel, c'est le « chef de terre » qui, attribue les parcelles sur son territoire. Aujourd'hui ce mode d'acquisition n'est en cours que dans les zones non loties ou périurbaines. Ce mode basé sur la parole donnée.

Au niveau moderne, la terre l'acquisition des terres du DFN se traduit par des titres : le titre de jouissance (06) et le titre de propriété :

- *les titres de jouissance à caractère temporaire :*
 - **le permis d'occuper :** c'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;
 - **le bail :** c'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
- **les titres de jouissance à caractère permanent :**
 - **l'arrêté d'affectation :** il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;
 - **l'arrêté de mise à disposition :** il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;
 - **le PUH :** il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
 - **le permis d'exploiter :** Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.
- **le titre de propriété :** Ce titre assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre conférant les droits les plus complets sur la terre.

A Tenkododo, la situation des statuts d'occupation selon l'enquête ménage, est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°19 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation

| Statut d'occupation | Effectifs | % |
|---------------------|-----------|--------|
| Propriétaire | 268 | 51,5% |
| Locataire | 210 | 40,4% |
| Logé gratuitement | 24 | 4,6% |
| Autres | 18 | 3,5% |
| Total | 520 | 100,0% |

Source : BADCOM CONSULT-CAUH/K enquêtes ménages

A Tenkodogo, le statut d'occupation majoritaire est la propriété (51,5%) suivi de la location qui représente une proportion assez importante. En effet, plus de 40,4% la population-cible résidente est locataire.

4.3. LES ACTEURS DU FONCIER

Il faut distinguer deux grandes catégories d'acteurs à savoir les acteurs publics et les acteurs privés.

4.3.1. Les acteurs publics

Ce sont pour l'essentiel l'Etat et les collectivités territoriales.

4.3.1.1. L'Etat et ses services déconcentrés

C'est le ministère de l'économie et des finances qui est le premier responsable de la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans le ressort territorial de la commune. De lui dépendent les services chargés des domaines et de la publicité foncière chargés de la gestion des mutations foncières dans la commune. Ses compétences de gestion sont déléguées au maire mais les aliénations à titre de propriété notamment restent de son ressort.

Les autres ministères qui interviennent en matière d'aménagement et de gestion foncière dans la commune sont notamment le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité qui sont chargés de la délivrance des autorisations de lotir, de restructurer, etc.

Ces trois ministères sont représentés au niveau communal respectivement par :

- La Direction Régionale des Impôts du Centre-Est ;
- La Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme du Centre-Est basée au basée dans la capitale de la région l'Est ;
- Le Haut-commissariat.

Ce sont ces services déconcentrés qui appuient au quotidien les services communaux dans l'aménagement et la gestion foncière.

4.3.1.2. La Commune

Les communes disposent aujourd'hui d'importants pouvoirs en matière foncière. Ces pouvoirs sont consacrés pour l'essentiel par les textes portant réorganisation agraire et foncière, la loi n° 2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales et la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural.

Ces textes reconnaissent à la Commune un domaine foncier constitué essentiellement par les terres que l'Etat lui a cédées à titre de propriété et par celles qu'elle a acquises selon les procédés de droit commun, par l'exercice du droit de préemption ou par application de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle peut aussi recevoir de l'Etat le transfert de la gestion et de l'utilisation de son domaine foncier situés dans son ressort territorial.

S'agissant des prérogatives de gestion, la Commune intervient dans plusieurs niveaux parmi lesquels on peut citer :

- l'établissement et l'exécution des plans de lotissements ;
- l'attribution des parcelles et délivrance des titres d'occupation se rapportant à son domaine foncier propre ou aux parties du domaine foncier de l'Etat ayant fait l'objet de transfert de gestion à son profit ;
- la participation à la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans son ressort territorial ;
- la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

C'est dire que ce sont les autorités communales qui assurent la gestion quotidienne des terres dans leur ressort territorial. Malheureusement leurs services fonciers manquent cruellement de ressources humaines, de formations et d'outils adéquats de gestion.

4.3.2. Les acteurs privés

A côté des acteurs publics ci-dessus cités, interviennent de nombreux acteurs privés qui jouent un rôle important dans l'aménagement et la gestion foncière. On peut citer parmi ces acteurs, notamment les promoteurs fonciers et immobiliers, les bureaux d'études, les agents immobiliers et les populations.

4.3.2.1. Les promoteurs fonciers et immobiliers

A la faveur de l'adoption de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière, de nombreuses autres sociétés de promotion foncière et immobilière ont vu le jour aux côtés de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB) de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) et de la Société immobilière AZIMMO SA.

Aux termes de l'article 5 de cette loi, la promotion immobilière consiste à réaliser ou à faire réaliser notamment « *les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.* » Il s'agit en l'occurrence des opérations de lotissement, de restructuration, etc. La même disposition précise que les produits fonciers et immobiliers issus de ces opérations sont destinés à la vente.

Pour permettre l'exercice de cette activité soumise à agrément, la loi prévoit que ces promoteurs peuvent accéder aux terres du domaine foncier national par acquisition en pleine propriété ; ce qui implique que ces terres leur seront cédées sans mise en valeur préalable. Le terrain ainsi acquis fera donc l'objet d'un titre foncier au profit du promoteur et ce titre foncier original sera par la suite morcelé au profit des acquéreurs. L'intervention de ces promoteurs privés contribue à une meilleure organisation du marché foncier et à une sécurisation des transactions. Elle pourrait surtout permettre d'accroître l'offre de terrains viabilisés dans la ville de Tenkodogo.

4.3.2.2. Les bureaux d'études

Il existe de nombreux bureaux d'études privés qui interviennent dans l'aménagement foncier aux côtés des acteurs publics et privés. Ce sont surtout des cabinets d'urbanistes et de géomètres experts-agrèés qui sont de plus en plus sollicités par les communes, les sociétés de promotion immobilière,... pour la conception et la réalisation des plans d'aménagement.

Ces professionnels de l'aménagement dont l'activité est réglementée sont constitués en association et en ordre professionnel. Leur intervention permet de palier l'insuffisance de capacités humaines des communes et le non respect des normes en matière d'aménagement.

4.3.2.3. Les agents immobiliers

Les agents immobiliers sont des personnes physiques ou morales qui se livrent ou prêtent leur concours aux opérations portant sur les biens d'autrui et relatives aux transactions et à la gestion foncières et immobilières. Ils agissent donc en qualité d'intermédiaires surtout dans les transactions foncières entre particuliers et sont rémunérés pour les services qu'ils rendent. Ces agents immobiliers font leur entrée sur le marché foncier à Tenkodogo. Il est évident qu'avec la dynamique foncière en cours, leur nombre ira crescendo tandis que la profession n'est pas encore réglementée.

Cette absence de réglementation a favorisé l'apparition de nombreux acteurs informels appelés « démarcheurs » qui interviennent dans les transactions foncières aussi bien en zone aménagée qu'en zone non aménagée.

Dans les zones non loties, ce sont surtout ces démarcheurs qui mettent en contact les demandeurs de lopin de terre avec les propriétaires fonciers coutumiers et qui contribuent ainsi dans une certaine mesure au développement du marché foncier informel dans ces zones.

4.3.2.4. Les populations

Les populations restent des acteurs incontournables de la gestion foncière surtout dans les zones non aménagées. En effet du fait de la faiblesse de leurs revenus et de

l'insuffisance de l'offre publique de terrains aménagés, des populations se sont installées à la périphérie des zones loties et y ont érigé des habitats spontanés.

Ces installations sont favorisées par les détenteurs de droits fonciers coutumiers qui restent encore les principaux acteurs de la gestion foncière dans ces zones. Ces populations anticipent souvent les opérations de lotissement en morcelant au maximum les terrains de manière à faire recenser les occupants comme « propriétaires » et donc comme candidats légitimes à l'attribution de parcelles loties. Ces stratégies d'occupation des terres s'imposent à l'administration qui est obligée d'en tenir compte lors des opérations de restructuration.

Comme on peut le constater, de nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion foncière au niveau de la commune. Il est donc nécessaire de créer un cadre de concertation entre ces différents acteurs afin de mieux définir leurs attributions et coordonner les interventions pour plus d'efficacité. Il faut surtout associer fortement les populations, notamment les propriétaires coutumiers à la définition des prévisions d'aménagement pour permettre de rationaliser l'occupation de l'espace.

4.4. LES PROBLÈMES LIÉS AU FONCIER À TENKODOGO

Le foncier urbain à Tenkodogo, comme décrit ci-dessus, est animé par des catégories variées d'acteurs aux logiques et stratégies hétérogènes. Aussi, sa gestion souffre-t-elle de plusieurs problèmes à a fois d'ordre institutionnel, administratif et technique.

4.4.1. Dimensions institutionnelle et administrative

- le manque de limites fiables entre les communes ;
- l'importance des parcelles non mise en valeur dans la commune ;
- l'accapement des terres par des particuliers ;
- l'affectation de grandes superficies aux services publics et parapublics ;
- les changements généralisés et incontrôlés (ou informels) des destinations de terrains ;
- l'occupation anarchique des dépendances du domaine public à l'intérieur de la commune ;
- l'absence d'acteurs fonciers institutionnels privés résidents dans la commune, la province et la région ;
- l'importance des transactions foncières informelles occasionnant des pertes de recettes budgétaires par l'Etat et la commune ;
- la complicité et la complaisance des services techniques dans le traitement des dossiers de demande de terrains en zone rurale ou suburbaine ;
- les revendications abusives et les chantages des propriétaires fonciers coutumiers et/ ou la complaisance de l'administration à l'occasion des recensements préparatoires des lotissements ;
- l'inachèvement juridique de la réglementation foncière et domaniale lié à l'absence de loi sur le foncier urbaine, favorisant de mauvaises pratiques foncières et parfois la corruption et concussion.

- la progression de l'habitat spontané dans l'emprise du SDAU ;
- les doubles attributions ;
- le manque d'autorité dans le recouvrement des arriérés de la taxe de jouissance et le règlement des retards de mise en valeur des terrains ;
- l'inhumation des corps à domicile.
- les fortes pressions politiques extérieures et parfois le trafic d'influence dans la gestion foncière locale ;
- le non respect des procédures légales par les services fonciers déconcentrés et décentralisés en matière de sanction pour la non mise en valeur des terrains urbains ;
- l'importance des membres statutaires de la commission d'attribution des terres ;
- l'insuffisante collaboration des acteurs fonciers institutionnels publics dans la gestion foncière ;

4.4.2. Dimension technique

- la faiblesse des capacités humaines et matérielles des services fonciers déconcentrés et décentralisés ;
- l'absence d'un SIF ;
- l'absence d'un plan de communication sur le foncier ;
- l'absence d'un cadastre communal ;
- les conséquences négatives ou effets négatifs des conditions et modalités légales et règlementaires d'accès à la terre urbaine et des modes de constructions sur l'étalement urbain ;
- la méconnaissance des textes fonciers par les acteurs ;

A l'analyse de ces problèmes liés à la situation foncière de la ville de Tenkodogo, il est indéniable que les réponses à apporter seront d'une importance capitale pour la réussite de la mise en œuvre du présent SDAU. En effet, les problèmes administratif et institutionnel dépassent de loin ceux technique à la fois par le nombre et leur complexité. La mise en œuvre du SDAU, surtout la mobilisation du foncier est fortement tributaire des bonnes dispositions institutionnelle et administratives de la ville.

4.5. La problématique de l'habitat spontané

L'habitat spontané reste un problème à résoudre au niveau de Tenkodogo. Il se développe à la périphérie de la zone lotie des parties sud et sud-ouest (secteur 3, 4, 5) couvrant environ 10 % de la zone d'habitation.

Ce développement de l'habitat spontané s'explique à la fois par l'incapacité des autorités communales à maîtriser le phénomène et l'action des propriétaires terriens. Ces derniers, se sentant lésés par la limitation du nombre de parcelles qui leur sont accordés en guise de compensation, décident de délimiter leurs terres et de les vendre avant l'implantation du lotissement.

Il est également la conséquence de l'action des nombreux spéculateurs qui jouent sur la pénurie de terrains en négociant de nombreux lopins de terres dans la zone en vue d'obtenir plusieurs parcelles lors de l'opération de restructuration et les revendre à prix fort.

Le développement de l'habitat spontané est enfin favorisé par la politique de restructuration appliquée jusque là qui a consisté à recenser les occupants des zones à restructurer et les maintenir sur le site en régularisant leur situation foncière par la délivrance de titre d'occupation.

Le développement de l'habitat spontané, outre sa dimension spéculative, constitue un handicap sérieux pour les aménagements en particulier les lotissements dans la commune dans la mesure où celle-ci intervient désormais sur des espaces déjà densément occupés par endroit sans prise en compte de la voirie et des équipements. Ces occupations s'effectuent sur des surfaces généralement inférieures à 200 m² pour des parcelles attendues d'au moins 300 m². Par ailleurs les contributions demandées dans le cadre des opérations de restructuration ne permettent pas toujours un minimum de viabilisation.

CHAPITRE 5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'analyse économique de Tenkodogo s'articule autour des trois secteurs à savoir le secteur de primaire, le secteur secondaire et le tertiaire.

5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE

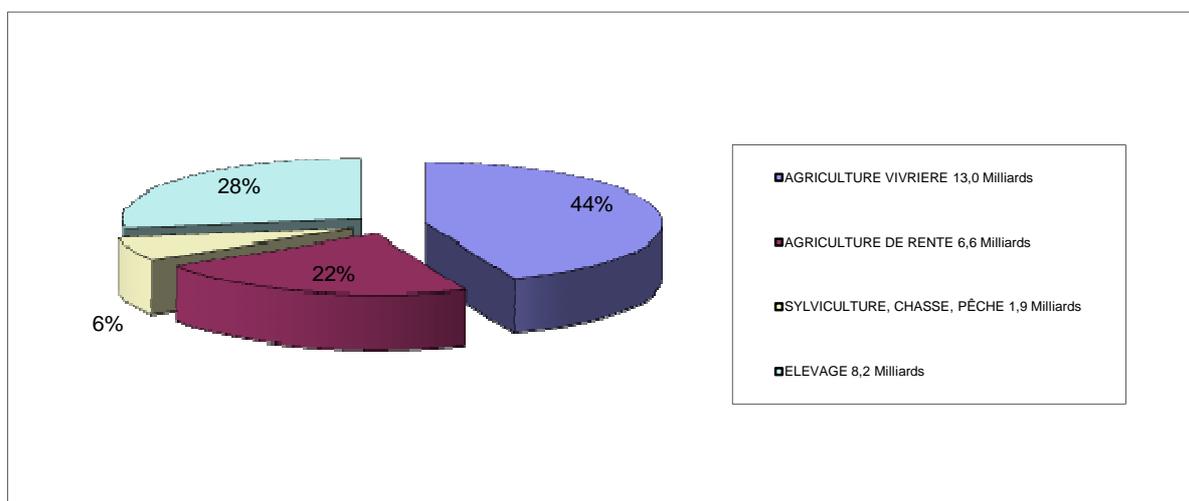
5.1.1. L'agriculture

L'agriculture est l'une des principales activités de la commune. Les différentes productions sont regroupées en trois grandes catégories : les productions céréalières (maïs, sorgho, mil, riz etc.), les productions de rente (coton, sésame, arachide, niébé, etc.) et les autres cultures (productions maraichères et autres).

En milieu urbain, elle se mène dans la partie périurbaine et aux abords de barrages du périmètre SDAU (sud-ouest et nord-est). Selon l'enquête ménage environ 18% des actifs évoluent dans l'agriculture en tant qu'activité principale. Les différentes spéculations sont : l'arachide, le sésame, le maïs, le mil le sorgho et les produits maraîchers (tomate, choux, carottes, aubergine, etc.). A noter que l'arachide vole la vedette par rapport aux autres spéculations. Elle est d'ailleurs le symbole marqueur des Bissa et structure la vie sociale et culturelle du pays bisssa.

En termes d'impact, l'agriculture vivrière qui représente 44% de la valeur ajoutée et constitue la principale source de création de richesse au niveau communal.

Graphique n°6 : Répartition de la valeur ajoutée dans le primaire



Source : Etude ECOLOC, 2006

Selon les études ECOLOC, le Boulgou est le grenier du Burkina Faso en matière de productions arachidières. Cette province produit beaucoup d'arachide, mais cette production est également menacée par la mauvaise répartition pluviométrique.

La commune dispose des superficies aménagées et aménageables, susceptibles d'approvisionner la ville, réparties comme suit (voir tableau en annexes) pour la production du riz.

Tableau n°20 : Répartition des superficies aménagées et non aménagées dans la Commune

| Villages/secteurs | Superficies aménagées (ha) | Superficies non aménagées (ha) |
|---------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Secteur 1/Bakadogo | 0 | 80 |
| Secteur 2 /Boubou | 0 | 25 |
| Bidiga | 30 | 20 |
| Kampoaga | 08 | 35 |
| Kabri | 0 | 35 |
| Leda | 0 | 40 |
| Loanga | 08 | 15 |
| Loukou | 83 | 40 |
| Malenga-nagsoré | 0 | 30 |
| Nama | 12 | 08 |
| Ouamné | 0 | 30 |
| Pirougou | 08 | 60 |
| Sampa | 0 | 50 |
| Sassema | 0 | 40 |
| Sebretenga de godin | 0 | 30 |
| Soné | 0 | 40 |
| Rav-Vagui | 0 | 50 |
| Zéké | 20 | 0 |
| Total | 161 | 608 |

Source : ZAT de Tenkodogo 2012

Les difficultés rencontrées dans l'agriculture de la commune sont :

- le faible niveau d'équipements des producteurs ;
- la faiblesse des rendements ;
- la faible utilisation des intrants agricoles ;
- La récurrence des conflits éleveurs - agriculteurs ;
- le faible développement des activités de contre saison
- la baisse progressive de la fertilité des sols ;
- l'insécurité foncière.

5.1.2. L'élevage

L'élevage est la seconde activité des populations après l'agriculture au niveau de la commune avec 28% de part contributive dans la création de la richesse au niveau communal. Le cheptel est varié et comprend : les bovins, les ovins, les caprins ; les porcins ; les asins et la volaille. Le tableau ci-dessous donne le nombre de cheptel des cinq dernières années (2006 à 2010) de la commune.

Tableau n°21 : Effectif du cheptel de la commune de Tenkodogo de 2006 à 2010

| Années | Bovins | Ovins | Caprins | porcins | Asins | équins | Volaille | Total du cheptel |
|--------|--------|-------|---------|---------|-------|--------|----------|------------------|
| 2006 | 46328 | 34708 | 26505 | 2314 | 3025 | 95 | 149493 | 262468 |
| 2007 | 47255 | 35750 | 27300 | 2361 | 3086 | 96 | 153937 | 269785 |
| 2008 | 10375 | 22000 | 26600 | 1995 | 4200 | 495 | 499000 | 564665 |
| 2009 | 11500 | 28000 | 32000 | 2475 | 5250 | 535 | 523000 | 602760 |
| 2010 | 13975 | 30000 | 35600 | 2820 | 6102 | 585 | 60000 | 149082 |

Source : DPRA- Tenkodogo

Les activités liées à l'élevage au niveau du périmètre de SDAU sont rares et surtout localisées dans la zone périurbaine. L'enquête ménage souligne que moins de 5% des actifs ont l'élevage comme activité principale. L'activité de l'élevage concerne surtout les petits ruminants et la volaille. Cela s'explique par l'insuffisance des zones de pâtures, d'eau pour l'abreuvement des animaux du fait de la dynamique urbaine. Ce qui explique le choix du système semi- intensif qui est le plus pratiqué par les quelques éleveurs.

Le secteur de la viande est un volet de l'élevage très surveillé en ville du fait des habitudes et besoins alimentaires en la matière. Les activités d'abattages dans la ville de Tenkodogo sont souffrent de l'absence d'un abattoir en bonne et due forme. Cela réduit l'obtention des données fiables au niveau urbain car une grande partie des abattages se font de façon informelle.

Néanmoins, le tableau ci-dessous nous donne une idée des abattages contrôlés au niveau communal

Tableau n°22 : Evolution des abattages contrôlés dans la commune de 2002 à 2009 (Unité=tête)

| Années | Bovins | Ovins | Caprins | Porcins | Asins |
|--------|--------|-------|---------|---------|-------|
| 2002 | 2477 | 6480 | 22537 | 1022 | 7 |
| 2003 | 2530 | 7520 | 22899 | 764 | - |
| 2004 | 2380 | 5534 | 24681 | 941 | 5 |
| 2005 | 3564 | 5946 | 27590 | 1559 | 3 |
| 2006 | 3466 | 7076 | 26851 | 1749 | 10 |
| 2007 | 2370 | 5129 | 22155 | 1601 | - |
| 2008 | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd |
| 2009 | 856 | 4811 | 22014 | 1279 | 12 |

Source : PCD/Annuaire 2009/ DPRA/Bougou

La production de viande a connu une évolution différenciée selon les espèces. La production de viande requiert la mise en place de dispositifs sanitaires permettant un contrôle de la qualité.

L'abattage contrôlé connaît une hausse au niveau des caprins. Celui des porcins, des ovins et des bovins connaît une oscillation avec une tendance à la baisse. Cette situation laisse entrevoir soit une préférence en consommation de la viande des caprins ou soit la mise à disposition des consommateurs de viandes non contrôlées.

Quant aux abattages clandestins, ils persistent dans la commune. Elle a pour conséquence la perte de ressources financières pour la commune (non paiement des taxes) et des risques sanitaires majeurs pour les populations.

Une organisation du sous secteur viande de l'élevage dans le périmètre urbain est nécessaire afin de profiter du potentiel des produits d'élevage de toute la commune. Le marché de bétail existant (mais non aménagé) doit être normalisé afin renforcer la capacité de la ville à organiser et écouler la production animale communale.

5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. L'industrie et les unités de transformation

L'industrie dans la ville de Tenkodogo est quasiment inexistante. Cependant, on note l'existence de la SOCOMA (Société Cotonnière du Gourma) pour la transformation et le conditionnement du coton et les différentes unités de production d'énergies électriques (la SONABEL) et d'eau (l'ONEA).

5.2.3. L'artisanat

Il existe deux(02) types d'artisanats dans la commune de Tenkodogo à savoir :

- l'artisanat de production (soudure, forge, maçonnerie etc.),
- l'artisanat de service et réparation (mécanique, couture, l'électronique etc.).

Ces deux types d'artisanat sont répartis en six(06) grands groupes selon leurs domaines d'activités à savoir :

- textiles (couture, teinture, tissage, etc.) ;
- Service et réparations (mécanique à deux et quatre roues, l'électricité, etc.) ;
- forge et assimilés (forge, soudure, fonte, etc.) ;
- bâtiment et terre cuite (maçonnerie, poterie, etc.) ;
- bois et pailles (menuiserie, etc.) ;
- alimentaire (dolo, restauration, etc.).

L'artisanat est surtout une activité individuelle ou familiale, s'exerçant de façon informelle et généralement à temps partiel. C'est une activité qui regroupe beaucoup de personnes utilisant des moyens de production traditionnelle, nécessitant un faible capital investi et utilisant un temps de travail très flexible. Toutefois il se développe un artisanat de type moderne, structuré et utilisant des moyens de production important dans le domaine de la menuiserie bois et métallique, la soudure, la maçonnerie et la mécanique. Les femmes sont beaucoup présentes dans l'artisanat, notamment dans le domaine de la restauration, le tissage, la teinture et la poterie.

Les produits de l'artisanat sont adressés selon le type aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Avec la dynamique des flux commerciaux, les produits de l'artisanat sont ventilés aux niveaux national et international.

Il faut noter qu'une bonne partie des produits artisanaux sont destinés à l'autoconsommation. L'impact socio-économique du secteur artisanal est très important

dans la commune en termes de création d'emploi, de valorisation des ressources naturelles et de création de revenus. Toutefois, cet impact reste difficile à estimer.

Les difficultés de l'activité à Tenkodogo se résument comme suit :

- les faiblesses des moyens matériels et financiers ;
- le faible niveau de formation technique ;
- la faiblesse de la qualité des produits et services offerts

5.3. LE TERTIAIRE

5.3.1. Commerce

La situation géographique de Tenkodogo, fait d'elle un important centre économique et un carrefour d'échanges élargis. Les activités commerciales de la ville de Tenkodogo sont moyennes et menées surtout par autochtones dans un cadre familial. La ville compte trois marchés (secteurs 2, 3, et 6). Celui du secteur n°6 est le marché central (9 000 m², 1 767 étalages, 104 boutiques définitives, 482 hangars provisoires et 1 171 étals). A elle seule, l'activité du commerce occupe 15 % des actifs de la ville. Le commerce est surtout caractérisé par des activités de distribution de produits généralement importés.

La majorité des produits sont importés des pays voisins. Les produits dominants sur la place du marché sont : les céréales, les produits textiles (tissus et autres effets d'habillement), et les produits électro-ménagers.

L'activité commerciale est gangrenée par la fraude. Elle constitue une sorte de nébuleuse complexe et difficile à maîtriser. C'est un terreau propice au développement du secteur informel.

Ainsi, le commerce officiel est donc largement inférieur au commerce réel. Sa base arrière est situé en territoire togolais ou ghanéen, avec des relais dans les villages situés le long de la route et des pistes jusqu'à Ouagadougou. Son influence dépasse alors le cadre de la région pour atteindre les sphères centrales de Ouagadougou (Sirpe G Etudes Ecoloc 2005).

Malgré son énorme potentiel lié à la position de la ville, le commerce à Tenkodogo doit faire face à une concurrence très forte des villes de Pouytenga (marché international très fréquenté par les commerçants du Nigeria, du Togo, du Ghana et du Niger). En sus, la morosité du marché central et la persistance de l'insécurité (attaques à mains armées) sur les routes handicapent fortement le commerce dans la région et partant de la ville de Tenkodogo.

Et l'absence d'une industrie locale aggrave la dépendance économique avec les pays voisins.

5.3.2. Le transport

Le transport constitue un secteur important de soutien aux filières de production que sont l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'hôtellerie, l'artisanat et l'industrie en ce sens

qu'il est le principal moyen de transfert des personnes et des biens vers l'extérieur de la ville, mais aussi de leur convergence d'une part, et d'autre part, de leur distribution dans la région. C'est le mode transport routier qui est largement utilisé à Tenkodogo.

C'est un facteur important d'ouverture de la ville de Tenkodogo aux localités voisines et plus ou moins lointaines notamment la capitale Ouagadougou et les pays voisins. L'importance du transport se mesure par les tonnages de marchandises, de même que le nombre de voyageurs transitant, entrant dans ou sortant de la ville de Tenkodogo. Ces différents mouvements des biens et des personnes alimentent l'activité du commerce à travers le transport des marchandises, le transport mixte. Ce secteur du transport interfère également dans l'économie de façon générale et dans le commerce de façon particulière à travers les activités de vente d'hydrocarbures, de réparation des engins et véhicules de transport, d'acquittement des frais de péages, etc.

Ces trois dernières années (2012, 2011 et 2010), le volume du trafic a nettement progressé et s'est maintenu au dessus du cap de 1100 véhicules par an, comparativement aux années précédentes jusqu'en 2005 où le nombre de véhicules du trafic moyen journalier n'atteignait pas 1000 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 23 : Trafic moyen journalier (2005-2012)

| Années | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de véhicules | 998 | 841 | 849 | 868 | 960 | 1157 | 1139 | 1264 |

Source : Direction Provinciale des Infrastructures et du désenclavement de Tenkodogo, 2012.

Vu la position géographique de la ville et les fonctions qu'elle assume, le rôle des transports dans l'économie locale et régionale est crucial. Cependant, le secteur est affecté par certaines difficultés énumérées plus loin. En effet, dans le chapitre 8 traitant de la mobilité urbaine, différents détails touchant notamment les infrastructures, le parc de véhicule, le trafic, la sécurité routière, etc. étaient davantage le secteur des transports.

5.3.2.1 L'organisation du transport par les sociétés de transport

L'organisation du transport par les entreprises de transport touche la mobilité intra-urbaine et le transport inter-urbain.

5.3.2.2. L'organisation du transport intra-urbain

Le transport intra-urbain de marchandises est assuré par les tricycles, nouveaux modes de transport dans les grandes et villes moyennes du Burkina Faso. C'est un moyen de lutte contre le chômage urbain certes, mais ce moyen de transport mérite d'être surveillé dès à présent. En violation de la loi n°73-308/PM/MTP portant réglementation des voies routières ouvertes à la circulation publique, nombre de conducteurs de tricycle

et de minibus exercent sans l'obtention préalable du permis requis en la matière, ce qui constitue un risque potentiel d'accidents de la circulation. Le respect de ces textes est un impératif afin de sécuriser ce moyen de transport de proximité.

5.3.2.3. L'organisation du transport inter-urbain

Les principales compagnies du secteur structuré exerçant dans le transport inter-urbain et implantées à Tenkodogo se composent comme suit : SOTRADYF, Transport Song-Taaba (TST), CSTS. Ces sociétés desservent principalement la capitale et les localités environnantes.

SOTRADYF dispose d'une gare privée sise au secteur 3, en face de la RN 16. Cette compagnie assure la liaison Tenkodogo-Ouagadougou-Tenkodogo, Tenkodogo-Garango-Tenkodogo. Elle enregistre chaque jour sur le trajet Tenkodogo-Ouagadougou-Tenkodogo, 4 départs et 4 arrivées et en moyenne 35 clients à chaque départ. La compagnie CSTS sise à la gare routière, effectue le trajet Tenkodogo-Ouagadougou-Tenkodogo et organise 2 à 3 départs et arrivées par jour, selon la demande avec en moyenne 12 passagers à chaque départ.

A côté des compagnies de transport structurées, exercent dans l'informel, des entreprises utilisant des minibus et reliant certaines localités difficiles d'accès tout en offrant leurs services à la clientèle intéressée, tout le long de leurs trajets. Les principales destinations sont Pouytenga, Ouargaye, Ouagadougou, Bittou, Sinkansé, Garango et Béguédo.

La gare routière existante est peu fréquentée. Parallèlement, se sont développés de façon anarchique de petites gares informelles disséminées en ville. Celles-ci accueillent mini-bus et tricycles. L'amélioration de la fréquentation de la gare routière pourrait passer par un travail de sensibilisation pour son appropriation par les acteurs eux-mêmes.

5.3.3. Tourisme et hôtellerie

Le tourisme est quasiment inexistant dans la ville voire dans la commune. Cependant, la cour royale et l'organisation de la fête du roi (le Nabasga) attirent souvent des touristes nationaux. Il y a aussi la présence du barrage de Bagré qui avec sa plage artificielle pourrait constituer une destination prisée tant au niveau communal que national pour les besoins de plaisance, d'éco-tourisme, etc.

Le secteur touristique est handicapé par une faible valorisation des sites touristiques et une absence de structure de promotion du tourisme.

Au niveau de l'hôtellerie, la ville dispose de plusieurs hôtels et auberges de moyen et bas standing. Ce qui permet la tenue régulière des rencontres de formation et de séminaires par les Ministères et institutions du Pays à Tenkodogo.

Mais ce secteur pêche par la faiblesse de sa capacité d'accueil (nombres chambres) et la qualité des prestations (standing et qualifications des acteurs). Du coup, les

hébergements des structures publiques et privées sont régulièrement sollicités lors des rencontres d'envergure ou de la tenue de deux ou plusieurs rencontres à la fois.

5.3.4. Les institutions financières

Tableau n°24 : Liste des institutions financières et compagnies d'assurance localisées à Tenkodogo

| N° | Institution financière | Localisation |
|----|--|--------------|
| 1 | BIB | Secteur n°6 |
| 2 | BCB | Secteur n°6 |
| | ECOBANK | Secteur n°6 |
| 3 | BACB | Secteur n°6 |
| 4 | Coris Bank | Secteur n°6 |
| 5 | CNSS | Secteur n°1 |
| 6 | Caisse Populaire | - |
| 8 | SONAR | Secteur n°6 |
| 9 | Première Agence de Micro Finance (PAMF) | Secteur n°6 |
| 10 | FAARF | Secteur n°6 |
| 11 | Guichet unique (FAIJ, FAFPA, FAPE, FASI) | Secteur n°6 |

Source : BADCOM CONSULT-CAU/HK enquête 2012.

Malgré ce réseau institutionnel financier impressionnant, le manque de financement est couramment cité par les promoteurs (commerçants, agriculteurs et surtout les jeunes) comme un handicap au développement de leurs activités.

En dehors des structures du système de financement décentralisé qui ont un système de crédit relativement adapté, les entrepreneurs ont un contact difficile avec les banques classiques.

En définitive, la plupart des acteurs économiques, continuent d'avoir un accès difficile et coûteux au crédit bancaire et aux services financiers. En conséquence, une grande partie de leurs investissements et fonds de roulement est financée sur fonds propres

Pour que la ville de Tenkodogo puisse se constituer en une véritable plaque tournante du commerce sous régional, il est impératif que ce secteur financier se renforce à travers l'installation de plusieurs grandes banques et s'adapter aux besoins locaux.

CHAPITRE 6 : LES ÉQUIPEMENTS

6.1. LES INFRASTRUCTURES

6.1.1. Les voiries et réseaux divers

6.1.1.1. La voirie

La voirie urbaine est très insuffisamment aménagée dans l'ensemble. En fonction des emprises des voies, il est possible de distinguer trois niveaux distincts.

La voirie primaire : Il est principalement composé par les sections urbaines des routes nationales avec des emprises de 40 m. Ces deux voiries structurent fortement la morphologie de la ville en se croisant sous de X tout en desservant cinq secteurs (1, 2, 3, 4, 5) sur les six que compte la ville. Ainsi :

- la RN 16, bitumée, traverse le centre de la ville dans la direction Nord-Sud et constituant l'axe Koupéla-Tenkodogo-Frontière du Togo. Sa réhabilitation prévue pour démarrer en 2013 ;
- la RN 17, bitumée, traverse également le centre-ville où elle coupe la RN 16. Elle va d'Ouest en Est et constitue les axes Tenkodogo- Garango et Tenkodogo-Ouargaye.

Cela influe positivement sur la portion bitumée de ces voies primaires. En effet, la ville compte 21 915 ml de voirie primaire bitumée et 10 200 ml de voirie primaire aménagée en terre.

La voirie secondaire : il se compose de routes reliant les différents secteurs entre eux, et à la charge de la commune. Il est constitué des voies de 25 m d'emprise prévues dans les anciens lotissements. Par contre dans le nouveau lotissement, les voies secondaires sont prévues avec des emprises de 25 et 30 m.

La voirie secondaire est moins aménagée, seulement 12 000 ml de portion aménagée en terre. L'aménagement de ces voies secondaires doit par ailleurs être accompagné par la réalisation de caniveaux d'évacuation des eaux.

La voirie tertiaire : il regroupe les voies de 15 ou 12 m prévues dans les anciens lotissements. Elles sont larges de 20 m, 15 m ou 12 m dans les nouveaux lotissements et desservent les unités de voisinages de la zone lotie à l'intérieur des secteurs. Elle est largement en état précaire dans les lotissements récents. Certaines parties de ces zones nouvellement loties n'ont pas d'ouverture franche de la voirie tertiaire. Cela influe négativement sur la motivation des attributaires des parcelles à les mettre en valeur ce d'autant plus que la célérité de la mise place des réseaux divers (eau, électricité, téléphone, etc.) est liée à l'état de la voirie.

Le tableau ci-dessous résume l'état de la voirie aménagée dans la ville.

Tableau n°25 : Etat de la voirie de la ville de Tenkodogo

| Désignation | Unité | Quantité | Localisation |
|--------------------------|-------|----------|------------------------|
| Voirie primaire bitumée | ml | 21 915 | Secteurs 1, 2, 3, 4, 5 |
| Voirie primaire aménagée | ml | 10 200 | Secteurs 3, 4 et 5 |
| Voirie tertiaire bitumée | ml | 130 | Secteurs 3 |

Source : Mairie de Tenkodogo - Synthèse des audits de la commune juillet 2011

Par ailleurs, certaines voies bénéficient d'un éclairage public pour la sécurité de la population :

- la RN 17 dans sa section urbaine ;
- l'axe menant à Ouargaye sur un tronçon.

Les pistes existent dans le village rattaché de Belcé. D'emprises très irrégulières, ces pistes sont également caractérisées par leur étroitesse et par leur sinuosité. Elles desservent les concessions.

Carte n°16 : Voirie urbaine

6.1.1.2. L'adduction en eau potable

Selon l'étude INOH 2008, les types d'ouvrages hydrauliques courants qui alimentent les ménages de la ville en eau potable sont les forages, les puits modernes permanents et le réseau classique de l'ONEA avec les bornes fontaines et les branchements particuliers. Le réseau est alimenté par 13 forages à gros débits implantés dans la ville de Tenkodogo ou à sa périphérie.

La ville comptait selon l'enquête INOH un réseau moderne d'adduction d'eau potable comprenant : deux châteaux d'eau de 150 m³ et de 300 m³. Il compte 9 km de canalisation et 34 bornes fontaines. On notait aussi l'existence de 90 forages dont 84 fonctionnels et 6 en panne. Il y avait également trois (3) puits modernes permanents et 27 puits modernes temporaires non couvertes. Le réseau dessert actuellement 803 branchements particuliers dont 757 dans les domiciles et 46 dans les services.

Tableau n°26 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

| Source d'eau de boisson | Effectif | % |
|-------------------------|----------|--------|
| Eau courante à domicile | 234 | 45,0% |
| Borne fontaine | 243 | 46,7% |
| Forage | 13 | 2,5% |
| Puits | 18 | 3,5% |
| Autres | 3 | ,6% |
| ND | 9 | 1,7% |
| Total | 520 | 100,0% |

Source enquêtes ménages BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

Au niveau des infrastructures scolaires et sanitaires, le taux de couverture en équipements d'eau potable est de 54,09% pour les écoles. Ces équipements sont constitués d'un puits, de 3 robinets et des forages. Au niveau de la santé, 2 CSPS ne disposent pas de forages sur un total de 15 soit un taux de couverture de 86,66%. La répartition des points d'eau potable de la ville de Tenkodogo se présente comme suit :

Tableau n°27 : Répartition des points d'eau potable

| Secteurs | Forages communautaires | | BF | BP | Pop potentielle desservie | Pop(2006) | Taux d'accès (%) |
|--------------|------------------------|----------|-----------|------------|---------------------------|--------------|------------------|
| | Fonctionnels | En panne | | | | | |
| Secteur 1 | 25 | 4 | 2 | 47 | 8970 | 9 946 | 90,18 |
| Secteur 2 | 2 | 2 | 6 | 91 | 4510 | 6 429 | 70,15 |
| Secteur 3 | 9 | 1 | 7 | 97 | 7170 | 5 642 | 127 |
| Secteur 4 | 6 | 0 | 2 | 60 | 3400 | 2 995 | 113,52 |
| Secteur 5 | 4 | 0 | 8 | 150 | 6700 | 9 302 | 72,2 |
| Secteur 6 | 18 | 0 | 9 | 358 | 13480 | 10 177 | 132,45 |
| Belcé | 2 | 0 | 0 | 0 | 600 | 521 | 115,16 |
| Total | 66 | 7 | 34 | 803 | 44830 | 45012 | 99,59 |

Source : INSD (RGPH 2006) INOH 2008, Mairie de Tenkodogo, ONEA

BF : Bornes fontaines ; BP : Branchements privés

Le taux d'accès a été calculé sur la base des normes suivantes déjà admises :

1 forage fonctionnel pour 300 habitants

1 Borne fontaine (BF) pour 500 habitants

1 Branchement privé (BP) pour 10 habitants

Le taux d'accès théorique national en eau potable en milieu urbain est de 89%. Par rapport à ce taux, la ville de Tenkodogo est bien lotie avec un taux d'accès de 99,59%. Seulement les secteurs 1, 2 et 5 sont un volume total de population desservie inférieur à leur population résidente avec moins de 100% d'accès (90,18%, 70,15% et 72,02%).

Tableau n°28 : Etat du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Tenkodogo

| Désignation | Unité | Quantité | Localisation |
|--------------------------------|-------|----------|---------------------|
| Réseau d'eau potable de l'ONEA | ml | 28 345 | Tous les 6 secteurs |
| Abonnés en avril 2010 | U | 1300 | Tous les 6 secteurs |
| Bornes fontaines en avril | U | 47 | ND |
| Forages en avril 2010 | U | 13 | PM |
| Château d'eau en avril 2010 | U | 02 | Secteur 1 |

Source : INOH 2008, Mairie de Tenkodogo, ONEA Audits technique, organisationnel et financier, juillet 2011

Contraintes liées à l'AEP

- L'insuffisante couverture de la ville de Tenkodogo par le réseau de l'ONEA ;
- Le coût élevé des branchements particuliers au réseau de l'ONEA par rapport au niveau de revenu de la population ;
- le nombre élevé de forages en panne ;
- la méconnaissance des risques liés à la consommation de l'eau non potable ;
- Le mauvais fonctionnement ou l'absence des comités de gestion des points d'eau ;
- Le nombre très réduit des techniciens réparateurs de pompes dans la commune ;
- Les fréquentes coupures d'eau dans la ville de Tenkodogo.

Carte n°15: Réseau d'Alimentation en Eau 1

6.1.1.3. L'énergie

Les composantes du secteur de l'énergie sont : l'électricité, le bois (et son charbon), les hydrocarbures et les autres sources renouvelables.

L'électricité est une ressource indispensable au développement des activités, des services et de la production urbains qui sont sources d'emplois et de bien être pour les populations.

La principale source d'alimentation en électricité provient de la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL), installée depuis 1983. En effet, elle est alimentée par la centrale hydroélectrique de Bagré pour assurer l'éclairage de la ville. Les principaux axes tels que Tenkodogo- Frontière Togo, Tenkodogo-Ouargaye et Tenkodogo-Garango sont ainsi éclairés. La couverture par le réseau des secteurs n°5 et n°6 est effective, par contre il n'en est pas de même pour le reste des autres secteurs de la ville.

Tableau n°28 : Etat du réseau de distribution de l'énergie électrique de Tenkodogo

| Désignation | Unité | Quantité | Localisation |
|---|-------|---------------|---------------------|
| Réseau de distribution de l'énergie électrique Ligne HT | Ml | 9 425 | Tous les 6 secteurs |
| Réseau de distribution de l'énergie électrique Ligne BT | Ml | 70 280 | Tous les 6 secteurs |
| Nombre d'abonnés en novembre 2012 | U | Environs 5000 | Tous les 6 secteurs |

Source : Audits technique, organisationnel et financier, juillet 2011

La SONABEL ne prévoit pas une extension à l'immédiat de son réseau .La longueur totale estimée est faible tant en moyenne tension qu'en basse tension au regard de la taille de l'agglomération. Elle est limitée pour cela par la faiblesse des constructions dans la zone nouvellement lotie et par les difficultés de connexion de la zone non lotie. Le réseau d'éclairage public s'étale sur 6,5 km.

Tableau n°29: Source d'énergie des ménages

| | | Effectif | % |
|----------------------------|------------------|----------|-------|
| Mode d'éclairage principal | SONABEL | 394 | 75,8% |
| | Groupe personnel | 1 | ,2% |
| | Lampe à pétrole | 114 | 21,9% |
| | Autres | 9 | 1,7% |
| | ND | 2 | 0,4% |
| | Total | | 520 |

Source : Enquêtes ménages SDAU 2012

Les données d'enquêtes donnent une majorité de citoyens bénéficiaires de l'électricité. (75,8%). Cependant, ces données sont à relativiser car l'observation de la carte du réseau électrique. En effet, les quartiers notamment ceux récemment lotis n'en sont pas encore alimentés. Conséquemment, on explique la non mise en valeur de certaines parties loties par l'absence d'électricité et d'eau courante.

Carte n°17 : Réseau d'alimentation en électricité

Quant aux autres sources d'énergie dans la ville, elles sont constituées par :

- Le bois et le charbon de bois : Ils constituent les principales sources d'énergie localement utilisée pour la cuisine et dans la préparation du dolo.
- Les hydrocarbures : le mode d'éclairage le plus répandu dans les zones non loties surtout est la lampe tempête. Le pétrole est un des hydrocarbures le plus couramment utilisé par les populations particulièrement en zone périurbaine.
- Le gaz butane pour les usages culinaires de la ville et surtout le plus souvent dans les familles où le chef de ménage exerce un métier du secteur tertiaire.

La distribution des hydrocarbures dans la ville est assurée par quatre(04) stations d'essence et des détaillants revendeurs.

6.1.1.4. Les réseaux de télécommunications

6.1.1. 4.1. La téléphonie fixe

La ville de Tenkodogo a bénéficié de nouvelles installations dans le cadre du programme d'extension des réseaux de télécommunication de l'ONATEL (Office National des Télécommunication) depuis 1995. Ce programme a équipé la ville d'un central téléphonique automatique par des câbles autoportés et souterrains.

D'un niveau de branchement actuel de 800 lignes l'offre de téléphone fixe est en deçà de la demande potentielle mais compte tenu de la vague de succès actuel du mobile, ce déficit en ligne fixe est le résultat d'une logique de marché.

6.1.1.4.2. La téléphonie mobile

Avec l'ère de la téléphonie mobile, les agences privées de télécommunication sont installées dans la ville et offrent des services à leur clientèle. Ce sont : Telmob, Airtel et Telecel. Les résultats de l'enquête ménage indiquent qu'environ 90% des ménages utilisent le mobile.

6.1.1.4.3. L'Internet

Le service internet est disponible dans la ville de Tenkodogo via les différentes agences de télécommunication existantes mais la demande n'est pas aussi grande. Ainsi les cybercafés sont rares et l'accès privé à l'internet est surtout constaté au niveau des services décentralisés et déconcentrés et dans quelques entreprises d'ordre privé : hôtels et ONG.

6.1.4.4. Les Médias

Les médias modernes partagent l'espace urbain avec les moyens traditionnels. Parmi les médias modernes, on peut citer les média audiovisuels, la presse écrite. Les modes traditionnels sont entre autres les crieurs publics.

Elles se résument essentiellement à la radio, à la presse écrite et à la télévision.

Dans la ville, une seule radio émet en modulation de fréquence ; il s'agit de la radio frontière FM.

La télévision nationale couvre la ville et la commune grâce à un émetteur relais. On note ainsi une bonne réception des émissions télévisuelles. Ainsi, la télévision nationale dispose d'un représentant (AIB) dans la ville qui donne régulièrement des nouvelles de Tenkodogo et de sa région à l'ensemble du Burkina.

Carte n°18 : Réseau de Télécommunications

Carte n°19 : Réseau de Transport

6.1.2. L'assainissement

L'assainissement comporte plusieurs aspects tels que la gestion des ordures ménagères, l'évacuation des eaux pluviales et la gestion des excréta et eaux usées.

6.1.1.5.1. Le drainage des eaux de pluie

Le réseau de drainage de la ville de Tenkodogo est quasi-inexistant malgré les prédispositions favorables du relief pour la mise en place d'un bon schéma de drainage. En effet, la position centrale du cours d'eau Koulbalé, qui un collecteur naturelle, est idéale en matière de drainage des eaux pluviales de la ville. La Mairie de Tenkodogo estime le taux de couverture en assainissement de 3 à 4% pour les 6 secteurs de la ville. En effet, le réseau de drainage est réalisé seulement le long des deux routes nationales n°16 et 17. La ville de Tenkodogo ne dispose pas de réseau d'égout pour l'évacuation des eaux usées et des excréta.

L'entretien de ces caniveaux ne se fait pas fréquemment, seulement une fois par an en moyenne. Or ce réseau est fortement utilisé par les ménages des concessions riveraines qui y rejettent leurs eaux usées à travers des raccordements avec leurs installations sanitaires ou par rejet direct. Ces caniveaux, déjà obstrués par les dépôts successifs de déchets solides ménagers, deviennent ainsi de véritables bouillons de culture pour divers germes pathogènes et de nids de bestioles vecteurs de maladies (mouches, moustiques, cafards, etc.). A cela, il faut ajouter les odeurs pestilentielles qui s'y dégagent.

6.1.1.5.2. La gestion des ordures ménagères

La production des déchets solides est abondante dans la ville de Tenkodogo. Les modes d'évacuation divergent selon les ménages. Le tableau ci-dessous nous donne les différents modes en cours dans la ville.

Tableau n°30 : Mode d'évacuation des ordures du ménage

| Lieu de dépôt des ordures du ménage | Effectif | % |
|-------------------------------------|----------|------|
| Poubelle | 158 | 30,4 |
| Seau | 67 | 12,9 |
| Fût découpé | 50 | 9,6 |
| Derrière la maison | 87 | 16,7 |
| Dans le caniveau | 3 | 0,6 |
| Autres | 154 | 29,6 |
| ND | 1 | 0,2 |
| Total | 520 | 100 |

Source : Enquête SDAU Tenkodogo, janvier 2012

La plupart des ordures ménagères sont utilisées dans les champs comme des fertilisants. Aussi, même s'il apparaît à la lecture du précédent tableau la prédominance des rejets des ordures ménagères dans un dépotoir sauvage (62,4%), la réalité est que la population procède par épandage de celle-ci dans les champs après décomposition. De ce fait, il y a peu de tas d'immondices dans la ville.

Il n'existe que deux sites de collecte de moindre envergure dans la ville. Ce qui, à l'échelle du périmètre d'étude est insuffisant. Cependant, la commune bénéficie de l'appui de 3 à 4 associations dont les actions vont de la collecte au tri.

6.1.1.5.3. Gestion des eaux usées

A Tenkodogo, les principaux lieux d'évacuation des eaux usées sont la cour, les caniveaux et la rue. Le tableau ci-dessous précise le taux de recours à ces lieux.

Tableau n°31 : Fréquences des lieux où sont jetées les eaux usées

| Mode de gestion | Effectif |
|------------------------|----------|
| Latrines | 85 |
| Puisard | 48 |
| Caniveau | . |
| Surface du sol | 69 |
| Réseau d'égout | 1 |
| Sur le sol dans la rue | 271 |
| Autres | 83 |

Source : Enquête SDAU Tenkodogo, janvier 2012

La Commune de Tenkodogo accuse un grand retard dans le domaine de l'assainissement. En ce qui concerne les eaux usées, le lieu d'évacuation privilégié est la rue (73%). Ce mode d'évacuation est surtout très accentué en zone non lotie.

6.1.1.5.4. La gestion des excréta

Les six (6) secteurs de Tenkodogo possèdent environ 639 latrines familiales. Ce qui donne un taux d'accès moyen en milieu urbain de 15% qui est légèrement plus élevé que le taux national dans le même milieu qui était de 14% en 2006.

Les secteurs 2 et 6 de Tenkodogo ont les taux d'accès à l'assainissement les plus élevés du milieu urbain avec respectivement 49% et 29%. Les quatre (4) autres secteurs présentent des taux inférieurs à 5%. Quant au village de Belcé, à l'instar des zones rurales de Tenkodogo, il a un taux d'accès nul.

Tableau n°32 : Taux d'accès aux latrines modernes

| Secteurs | Pop. 2008 | Nombre latrines modernes | Taux d'accès |
|-----------------|------------------|---------------------------------|---------------------|
| Secteur 1 | 8704 | 5 | 1% |
| Secteur 2 | 7061 | 347 | 49% |
| Secteur 3 | 5711 | 10 | 2% |
| Secteur 4 | 4383 | 3 | 1% |
| Secteur 5 | 7801 | 24 | 3% |
| Secteur 6 | 9474 | 247 | 26% |
| Belcé | 552 | 0 | 0% |
| Total | 43686 | 636 | 15% |

Source (PCD-AEPA, 2008)

De façon générale, le secteur de l'assainissement rencontre les difficultés suivantes :

- L'absence d'un schéma de drainage des eaux pluviales ;
- L'insuffisance d'ouvrages d'assainissement (caniveaux) ;
- L'absence d'un centre d'enfouissement technique ;
- L'insuffisance de latrines modernes dans certaines concessions et lieux publics ;
- L'insuffisance d'intervenants publics ou privé dans le domaine ;

Les questions de l'assainissement dans la ville de Tenkodogo sont des préoccupations majeures de nos jours comme à l'horizon du SDAU. Compte tenu de la croissance de la ville et de sa population, il devrait être engagé très rapidement des études d'un schéma directeur d'assainissement.

6.1.3. La mobilité urbaine

6.1.3.1. Les motifs et les moyens de déplacement

Les motifs de mobilité sont multiples : déplacements de travail, scolaires, pour raisons de santé, sociales, de loisirs etc., Cette mobilité urbaine repose sur un système de transport comprenant les infrastructures, les équipements et les moyens de déplacements.

Les déplacements se font essentiellement à pied, bicyclette, mobylette et motocyclette, en tricycle et voitures particulière. On note une prédominance des deux roues comme moyens de transport dans la ville. En effet, de 2002 à 2011, le parc des engins à deux roues de la province du Boulgou soumis à immatriculation à évolué de la manière suivante : de 1 937 à 13 458 engins à deux roues (DGTTM/DLEAS, 2012). Si cette tendance se poursuit, il est attendu près de 21 000 nouveaux engins à l'horizon du SDAU dans la province dont une part importante dans la ville. Dès à présent, il est opportun de prévoir des mesures d'accompagnement.

6.1.3.2. Le flux du trafic sur les principaux axes de sorties

Le trafic urbain est intense sur les grands axes routiers dû à la situation de carrefour de Tenkodogo qui fait d'elle, un point de transit vers plusieurs destinations aussi bien internes (capitale Ouagadougou) qu'externes (Ghana, Togo).

Les flux sont surtout importants sur les RN 16 et 17, durant des fins de semaine, pendant l'année scolaire, à la veille des fêtes et à la fin de l'année.

Des enquêtes réalisées par l'INSD en 2005 et confortées par d'autres études (Sirpé Gnanderman, 2005) sur deux semaines, relèvent 16.826 passages de véhicules aux entrées/sorties de la ville de Tenkodogo dont 8.462 pour les sorties. Par jour, cela donne un nombre de passages de véhicules d'une part de 604 aux entrées et d'autre part, de 598 pour les sorties.

Tableau n°33: Répartition des passages de véhicules aux entrées/sorties de Tenkodogo en %

| Axes routiers | A l'entrée | A la sortie | Ensemble |
|---------------------|------------|-------------|----------|
| Tenkodogo – Koupéla | 42,5 | 49,7 | 46,1 |
| Tenkodogo – Garango | 7,1 | 8,0 | 7,6 |
| Tenkodogo – Bitou | 44,7 | 35,1 | 39,9 |
| Tenkodogo – Ouagaye | 5,7 | 7,2 | 6,4 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

Source : Sirpé G., Programme de Relance des Economies Locales (REEL) [de Tenkodogo], *Le complexe commerce transport*, 2005.

La RN 16 occupe une part prépondérante (86%) de l'ensemble des véhicules entrant ou sortant de Tenkodogo à destination du Togo (Tableau ci-dessus). Du point de vue des tranches horaires, le volume du flux horaire moyen le plus élevé est atteint à partir de huit heures, soient 86 entrées et sorties

Tableau n°34 : Mouvement des passagers aux entrées/sorties de Tenkodogo en %

| Axes routiers | A l'entrée | A la sortie | Ensemble |
|----------------------|------------|-------------|----------|
| Tenkodogo – Koupéla | 37,6 | 45,4 | 41,5 |
| Tenkodogo – Garango | 10,1 | 11,5 | 10,8 |
| Tenkodogo – Bitou | 46,1 | 35,9 | 41,1 |
| Tenkodogo – Ouargaye | 6,2 | 7,2 | 6,7 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

Source : Sirpé G., Programme de Relance des Economies Locales (REEL) [de Tenkodogo], *Le complexe commerce transport*, 2005.

Au niveau du mouvement des passagers, environ 679 passagers entrent et sortent de Tenkodogo (Tableau ci-dessus). La RN 16 (constituée par l'axe Tenkodogo-Koupéla et l'axe Tenkodogo – Bittou) cumule environ 82,5% des flux de passagers sortant ou allant à Tenkodogo. Une autre part du flux de passagers emprunte l'axe Tenkodogo-Garango et Tenkodogo-Ouargaye.

Tableau n°35 : Proportions de véhicules nationaux et proportions des véhicules destinés aux transports de marchandises selon les axes routiers de Tenkodogo

| Axes routiers | Véhicules nationaux | Véhicules destinés aux transports de marchandises |
|----------------------|---------------------|---|
| Tenkodogo – Koupéla | 62,2 | 25,3 |
| Tenkodogo – Garango | 60,2 | 31,7 |
| Tenkodogo – Bittou | 87,5 | 15,1 |
| Tenkodogo – Ouargaye | 86,0 | 32,7 |

Source : Sirpé G., 2005, Programme de Relance des Economies Locales (REEL) [de Tenkodogo], *Le complexe commerce transport*).

Dans le tableau ci-dessus, la comparaison des proportions de véhicules nationaux d'une part, et d'autre part, des proportions de véhicules de transport de marchandises sur les différents axes à partir de Tenkodogo montre les caractéristiques suivantes:

- les proportions de véhicules varient entre 60,2% et 87,5%. De ces proportions, on peut en déduire que les véhicules étrangers sont plus présents sur la RN 16 (axes Tenkodogo-Koupéla et Tenkodogo-Bittou) même si cela n'est pas directement visible dans le tableau ;
- les proportions de véhicules de transports de marchandises varient de 15,1% à 31,7%. L'axe Tenkodogo-Garango est le moins fréquenté par les véhicules de transport de marchandises.

Ces différents constats sur la structure du trafic affirment clairement la fonction de ville de transit que joue Tenkodogo. Par ailleurs, les difficultés résultant de la situation du trafic sont analysées dans les points suivants.

6.1.3.3. L'insécurité routière urbaine

Elle se pose avec acuité et est essentiellement liée au non respect des règles de conduite à savoir le code de la route. Des conducteurs, détenteurs d'un permis de catégorie C, conduisent des véhicules (minibus) au mépris des textes en vigueur qui exigent un permis D. Ces infractions ont été maintes fois relevées par Nationale de Sécurité Routière (ONASER) à cause des risques d'accidents potentiels. Les points à haut risque dans la ville de Tenkodogo sont :

- le croisement des RN 16 et 17 à proximité du marché, une zone fortement empruntée par la plupart des élèves du primaire, des lycées et collèges de la ville ;
- le carrefour jouxtant la gare SOTRADYF ;
- la route allant vers le poste de péage ;
- la route allant à Ecobank ;
- la route passant à proximité de l'Hôtel Djamou, etc.

D'autres problèmes graves ont été soulignés par la clientèle, confirmés par les Forces de sécurité. Il s'agit de l'excès de vitesse sur les voies, et la montée d'un certain incivisme. Cela se traduit concrètement par le non-respect des panneaux de signalisation, l'utilisation de permis non conformes, les surcharges etc.

Le tableau ci-dessus montre que les victimes d'accidents de la circulation routière sont nombreux quel que soit l'âge et particulièrement parmi les adultes.

Tableau n° 36 : Statistiques sur les personnes reçues au niveau des services de santé suite aux accidents de la circulation au cours des trois dernières années

| Tranche d'âge | 0- 11 mois | 1 à 4 ans | 5- 14 ans | Adultes | | Total |
|---------------|------------|-----------|-----------|---------|-----|-------|
| | | | | M | F | |
| Année 2009 | 15 | 38 | 120 | 274 | 137 | 584 |
| Année 2010 | 8 | 15 | 65 | 192 | 105 | 385 |
| Année 2011 | 6 | 20 | 75 | 211 | 90 | 402 |

Source : Rapport d'activités 2009, 2010 et bilan plan d'action 2011 du CHR.

6.1.3.4. Les causes de l'insécurité routière

Des raisons multiples que l'on peut énumérer, expliquent l'insécurité routière.

- **La méconnaissance du code de la route** : une grande proportion des usagers de la route dans la ville ne connaît pas le code de la route.
- **Le non-respect du code de la route** : la faible proportion de la population ayant une certaine connaissance du code de la route ne le respecte pas : excès de vitesse le témoigne éloquemment ;
- **L'absence de feux tricolores au niveau des grands carrefours de la ville** ;
- **L'étroitesse des voies** : la situation de l'étroitesse des voies est aggravée par l'occupation anarchique de voies principales, notamment la RN 16 par des activités tertiaires au niveau du marché et par la mauvaise implantation de la gare SOTRADYF.
- **l'insuffisance des transports en commun** : les transports en commun sont quasi inexistantes ce qui accroît le sentiment d'insécurité urbaine parce que les autres moyens de déplacement sont généralement sujets aux accidents.
- **Le cas de la circulation des poids lourds dans la ville** : le foisonnement de véhicules de transport « poids lourds » n'est pas de nature à rendre la circulation routière fluide et moins dangereuse.

6.2. LA SUPERSTRUCTURE

6.2.1. Équipements administratifs

Tenkodogo abrite la plupart des structures déconcentrées. A ce titre, on y retrouve diverses directions techniques provinciales et régionales déconcentrées de l'Etat. On peut citer en autres : la Gendarmerie, la Police, l'Enseignement Primaire, les Enseignements Secondaire et Supérieur, les Services de l'Environnement et du Cadre de Vie, le Service de l'Agriculture et des ressources halieutiques, du Budget et Economie, de la Promotion de la femme, de la Fonction publique et réforme de l'Etat, de l'Action sociale et de la solidarité nationale, etc.

Les différents structures ou services déconcentrés ont été évalué à une trentaine. Leurs dénominations rappellent les champs et l'étendue de leurs activités. Ils sont disséminés dans l'espace urbain sur des sites plus ou moins vastes. Les tableaux suivants font l'état des services et les superficies qui leur sont allouées :

Tableau n°37 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°1

| Service/Equipement Administratif | Superficie | Domaine d'intervention/activités |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| DR Santé | 3 ha | Promotion de la santé |
| CHR | 15 ha | |
| DR de l'Environnement | NSP | Protection de l'environnement |
| DP de l'Environnement | Même enceinte que la DR | Protection de l'environnement |
| DR CNSS | 1,5 ha | Sécurité sociale |
| Lycée Rialé | 20,5 ha | Enseignement secondaire |
| SONAPOST | 1,5 ha | Télécommunication |
| ENSP | 15 ha | Formation professionnelle/santé |
| ENEP | 50 ha (étude en cours) | Formation professionnelle/Education |

Enquêtes SDAU, janvier 2012.

Tableau n°38 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°2

| Service/Equipement Administratif | Superficie | Domaine d'intervention/activités |
|----------------------------------|------------|----------------------------------|
| Gouvernorat | 3 ha | Haute autorité régionale |
| Haut-commissariat | 2 ha | Haute autorité provinciale |
| Direction Régionale des Douanes | 0,4 ha | Administration douanière |
| SONABEL | - | Production d'électricité |
| ONEA | 2 ha | Production d'eau potable |
| Camp militaire | 80 ha | Domaine militaire |

Enquêtes SDAU, janvier 2012.

Tableau n°39 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°4

| Service/Equipement Administratif | Superficie | Domaine d'intervention/activités |
|----------------------------------|------------|----------------------------------|
| Grand marché | 4 ha | Echanges commerciaux |
| Cathédrale | NSP | Culte chrétien |

Enquêtes SDAU, janvier 2012.

Tableau n°40 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°6

| Service/Équipement Administratif | Superficie | Domaine d'intervention/activités |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| DREP | - | Planification régionale |
| Conseil Régional | 1,6 ha | Gouvernance régionale |
| Mairie | 2 ha | administration communale |
| DRID | 41,025 ha | Infrastructures régionales |
| DR Sport et loisirs | 0,04 ha | sports |
| D R du Travail et de la Sécurité Sociale | 0,8 ha | Sécurité sociale |
| DR Agriculture | 2 ha | Agriculture |
| D P Agriculture | 10 ha | Agriculture |
| CRA Chambres Régionale de l'Agriculture | 1,5 ha | Agriculture |
| D P Elevage | 4 ha | Elevage |
| D R du Trésor Public | - | comptabilité publique |
| Direction Régionale Impôts | 0,135 ha | Impôt |
| Direction Provinciale Impôt | Dans l'enceinte de la DRI | impôt |
| Direction Régionale Emploi et jeunesse | 0,04 ha | emploi |
| DR LONAB | 1 ha | loterie |
| DREBA | 1 ha | Education |
| DPEBA | Enceinte DREBA | Education |
| DRESS | 0,8 ha | Enseignement |
| Lycée Municipal | | Enseignement |
| Gare routière | 5 ha | transport |

Enquêtes SDAU, janvier 2012.

Les résultats du recensement des services administratifs confirment la concentration des services dans la zone administrative (secteurs 1 et 6). Le choix de la zone administrative n'est pas fortuit. Il est lié aux contraintes physiques de l'espace urbain. En effet, l'administration coloniale puis postcoloniale se sont intéressées plus tard à d'autres sites pour implanter ses services parce que le site initial repose sur un socle rocheux très peu propice à la construction. De part et d'autre de la route de

Ouargaye en allant vers l'Est, les affleurements rocheux sont visibles. Ces mêmes raisons peuvent expliquer la faible étendue de la trame urbaine dans cette partie de la ville.

Il faut aussi noter que de nombreuses structures déconcentrées occupent de grandes superficies en qui contraste avec la logique de la rationalisation du foncier urbain afin d'éviter le gaspillage foncier et l'étalement urbain. A titre illustratif, on a la DRID (41,025ha), DP Agriculture (10 ha), ENEP (50ha), ENSP (15 ha).

Carte n°20 : Équipements Administratifs

6.2.2. Équipements scolaires

6.2.2.1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire existe dans la commune de Tenkodogo depuis le début de la décennie de 1980, à la faveur de la période révolutionnaire. La ville compte (03) trois écoles maternelles, un (01) Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire public situé au secteur n° 5 et (02) deux autres, privés, au secteur n°6. Avec un total 616 élèves du préscolaire en 2011 soit un taux de préscolarisation de 13%. En effet, cette population préscolarisable est estimée à 4616 enfants (3 à 5 ans) en 2011. Il y a donc un faible niveau de fréquentation au préscolaire. Avec 2 222⁸naissances en 2006, la demande de scolarisation des enfants nécessitait en 2009 au moins 44 classes de 50 élèves.

En plus, le niveau d'équipement de ces établissements est très sommaire doublé de leur faible capacité d'accueil.

Tableau n°41 : Effectif des CEEP de la ville de Tenkodogo

| Section CEEP | Petite section | Moyenne section | Grande section | Total |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------|
| Tenkodogo | 73 | 88 | 79 | 240 |
| IBIS | 30 | 13 | 16 | 59 |
| Evangélique | 32 | 62 | 59 | 153 |
| Association Royaume des Enfants | 84 | 40 | 40 | 164 |
| Total | 219 | 203 | 194 | 616 |

Source :DPEBA-Tenkodogo

6.2.2.2. Enseignement primaire

Dans la commune, le nombre d'écoles et de classes est passé respectivement de 18 à 62 et de 84 à 256 entre 2004 et 2008. En (04) quatre ans, ce nombre s'est multiplié par plus de trois.

⁸PCD Tenkodogo 2009

Tableau n°42 : Nombre d'écoles et de classes de la commune de Tenkodogo : CEB I

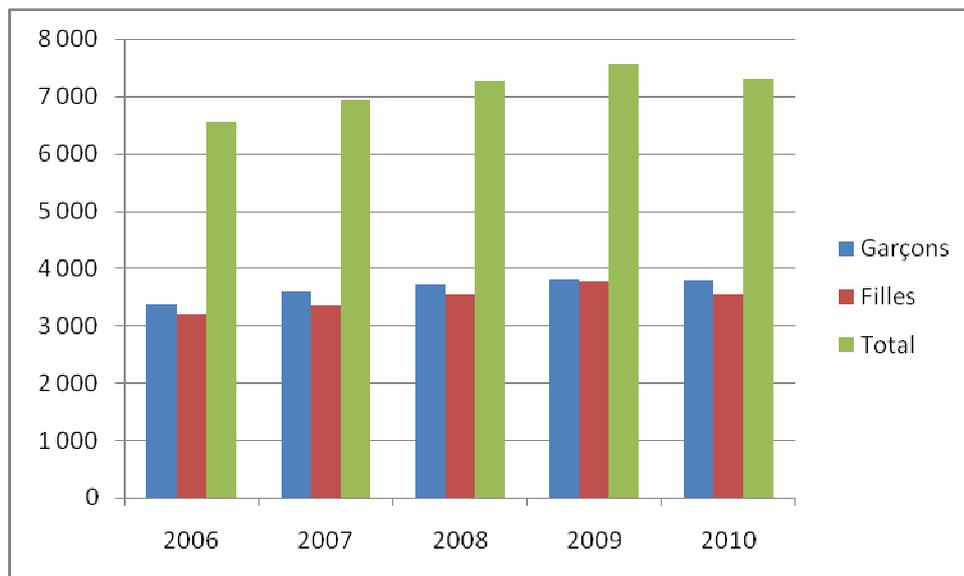
| N° | Ecoles | Nombre de classes | N° | Ecoles | Nombre de classes |
|----|------------------------------|-------------------|----|-------------------|-------------------|
| 1 | Bag-gnagdin | 3 | 13 | Secteu3 | 3 |
| 2 | Cité A | 8 | 14 | Sog-Taaba | 6 |
| 3 | Cité B | 6 | 15 | Tenko-Centre A | 6 |
| 4 | Ecole Communale | 6 | 16 | Tenko-Centre B | 6 |
| 5 | Gogaré | 3 | 17 | Tenko-Nord A | 6 |
| 6 | Gourgou | 6 | 18 | Tenko-Nord B | 6 |
| 7 | Katanga | 6 | 19 | Zinégodin | 3 |
| 8 | Keogo | 3 | 20 | Ecole Catholique | 6 |
| 9 | Kiri | 6 | 21 | Nour-El-Islam | 6 |
| 10 | Koakoaghin-est | 3 | 22 | Tenko-Evangelique | 6 |
| 11 | Kougsaba | 6 | 23 | Le Respect | 6 |
| 12 | Samandin | 6 | | | |
| | Nombre d'écoles | | | | 23 |
| | Nombre de classes | | | | 112 |
| | Nombre d'écoles à normaliser | | | | 6 |

Source : DPEBA 2011

L'augmentation de la capacité d'accueil des infrastructures éducatives, la gratuité des manuels scolaires et les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des filles ont contribué à l'amélioration des effectifs.

En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous, les effectifs ont connu une hausse significative ces dernières années. Entre 2006 et 2010 ces effectifs sont passés de 6 557 à 7 319 élèves, soit un effectif de 3 782 garçons contre 3 537 filles. Dans un contexte de croissance soutenue de la population scolarisable, la demande éducative dans la ville de Tenkodogo est de plus en plus importante d'où la nécessité de construction de nouvelles infrastructures scolaires.

Graphique n°7 : Evolution des effectifs dans la ville



Source : DPEBA – Tenkodogo : Décembre 2011

6.2.2.3. Enseignement secondaire

La ville de Tenkodogo dispose au total de sept (07) établissements secondaires dont cinq (05) privés et seulement deux (02) publics en 2011 avec un effectif de 7006 élèves. En termes de capacité d'accueil, ces établissements ont un cumul de 91 classes avec un effectif moyen de 77 élèves par classe. Tandis qu'en 2007, la ville comptait total de 4 099 élèves avec une moyenne par classe s'élevant à 82 élèves par classe⁹. Les normes nationales fixées à 70 élèves pour le premier cycle et à 60 élèves pour le second cycle. On constate donc que bien que le nombre moyen par classe tend certes vers la norme entre 2007 et 2011, mais la différence est encore significatif ce d'autant plus que le taux de scolarisation au secondaire demeure encore bien faible (environ 20%).

⁹PCD Tenkodogo 2009

Tableau n°43 : Etablissements secondaires de Tenkodogo

| Etablissements | Localisation | Statut | Date De Création | Effectif Enseignants | | | Effectif Elèves | | |
|-------------------------------|--------------|--------|------------------|----------------------|---|----|-----------------|-----|------|
| | | | | H | F | T | G | F | T |
| Lyceee Riale | Secteur n°1 | Public | 1967 | 24 | 9 | 33 | 857 | 504 | 1361 |
| Lyceee Municipal | Secteur n°4 | Public | 1990 | 17 | 4 | 21 | 799 | 490 | 1289 |
| Colleege Marie Reine | Secteur n°6 | Privé | 1962 | 8 | 3 | 11 | 0 | 654 | 654 |
| Colleege Naba Zoungrana | Secteur n°6 | Privé | 1983 | 6 | 0 | 6 | 206 | 214 | 420 |
| Groupe Scol. Prive Samaritain | Secteur n°6 | Privé | 1995 | 13 | 4 | 17 | 285 | 262 | 547 |
| Complexe Scol. Bon Berger | Secteur n°6 | Privé | 2006 | 18 | 2 | 20 | 490 | 355 | 845 |

Source : MESSRS 2009

Le niveau de scolarisation connaît une légère hausse. Il est passé de 32, 26% en 2007 à 35% en 2010. Cependant, la disparité entre celui des garçons et celui des filles est toujours en défaveur des filles. En dépit de l'évolution du niveau de scolarisation au secondaire, on note une fluctuation des taux de réussite des élèves aux examens de fin d'année.

Le rythme de création des établissements secondaire semble lent par rapport celui de la demande scolaire. En effet, depuis la création du premier établissement d'enseignement secondaire privé en 1962 (Collège Marie-Reine) ce n'est qu'en 1967, que l'on verra la création du premier lycée public (Lycée Rialé). De 1962 à 2009, le nombre d'établissements est passé de (02) deux à (05) cinq et les effectifs d'élèves de 2 216 à 4 409 au cours de la même période. En 2011, ces établissements, au nombre de sept (07) avec un effectif total de 7006 élèves repartis dans 91 classes. Les coûts des frais de scolarité varient selon le statut des établissements (public ou privé). La ville ne dispose pas d'établissement d'enseignement technique.

Selon les statistiques¹⁰, la bonne couverture en établissements secondaires a permis une amélioration du Taux Brut de Scolarisation au secondaire dans la province du Boulgou. En effet, celui-ci est passé de 12,43% en 2006 à 20,8% en 2011, soit un gain de 8,4 points.

¹⁰ DR MESS/CE

Tableau n°44 : Répartition des effectifs par établissement en 2011

| Etablissements | Localisation | Statut | Total classes | Nbre Enseignants | Effectif |
|----------------------------------|--------------|-----------|---------------|------------------|-------------|
| LYCEE MUNI. TENKODOGO | Secteur 4 | Public | 17 | 25 | 1525 |
| LYCEE RIALE | Secteur 1 | Public | 20 | 33 | 1513 |
| COLLEGE MARIE-REINE | Secteur 6 | Privé | 14 | 10 | 643 |
| LYCEE NABA ZOUNGRANA | Secteur 6 | Privé | 7 | 7 | 707 |
| GROUPE SCOL. PRIVE LE SAMARITAIN | Secteur 6 | Privé | 11 | 8 | 772 |
| COLLEGE PRIVE LE BON BERGER | Secteur 6 | Privé | 17 | 10 | 1423 |
| COLLEGE PRIVE LE SAVOIR | Secteur 1 | Privé | 05 | - | 423 |
| Total | - | 07 | 91 | 93 | 7006 |

Source : Direction régionale de l'enseignement secondaire de l'Est ; Décembre 2011

6.2.3.4 Enseignement professionnelle et alphabétisation

Tenkodogo compte quelques centres de formation professionnelle (Ecole Nationale des Enseignants du Primaire et l'Ecole Nationale de Santé Publique) et plusieurs petits centres de formation artisanale. Ces centres sont à majorité féminins et spécialisés dans la couture et le tissage. Au total, 17 apprenants ont été formés en mécanique auto (07) et mécanique cycle (10). Enfin, 201 bénéficiaires (113 hommes et 88 femmes) ont été accompagnées par le Fonds.

Au niveau de l'alphabétisation, plusieurs acteurs (Etats, projets et ONG) participent aux actions d'alphabétisation dans la commune de Tenkodogo qui compte 49 centres. Selon le service des statistiques de la DPEBA, la ville de Tenkodogo ne dispose que de trois (03) centres d'alphabétisation situés aux secteurs n°6, n°2 et n°5.

Ces cours dispensés essentiellement en langue Bissa, Mooré et Fulfulde se déroulent malheureusement sous des arbres et des paillotes car la ville ne dispose pas de d'équipements appropriés (salles et matériels didactiques).

6.2.3 Équipements de santé

La ville de Tenkodogo abrite un CHR et deux (2) CSPS (Urbain I et Urbain II) situés respectivement au secteur 2 et 5. On dénombre également une clinique privée (clinique Bethel). La médecine, les soins curatifs, les activités de la santé maternelle et infantile et la chirurgie sont les principales activités menées dans ces centres de santé. Dans les deux CSPS, le personnel médical et para-médical est estimé à 57 agents.

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) est un équipement à rayonnement régional. Il couvre la Province du Boulgou où il est implanté, les provinces du Koulpélogo, du Kouritenga. Le nouveau CHR dispose des équipements et des services lui permettant de répondre à sa vocation. Il est d'une plus grande capacité et plus moderne et situé au Nord-ouest de la ville (sortie vers Garango).

Par ailleurs, on note l'existence de trois (03) dépôts pharmaceutiques et trois officines (Wend Pourié, Koulbalé et Mamsi).

Selon la Plan Nationale de Développement Sanitaire (PNDS 2011-2020), le ratio habitant par CSPS était de 9835 habitants en 2009 pour une cible de 7500 habitants pour un CSPS en 2010. Il faut donc remonter au niveau communal pour apprécier l'équilibre de la couverture sanitaire à Tenkodogo.

En effet, la commune de Tenkodogo (134 865 hbts) avait quinze (15) formations sanitaires en 2010 soit 1 CSPS pour 8991 habitants. Le rayon moyen national d'action théorique (RMAT) a été estimé à 7,4 km 2010 tandis qu'il était de 5,4 km dans la commune de Tenkodogo mieux que la moyenne nationale mais légèrement supérieure à la norme en vigueur au niveau national qui est de 5 km.

Les résultats du RGPH (2006) ont montré que 50 % de la population sont à plus de 5 km d'un CSPS. Même si cette donnée a évolué en 2010, l'évolution demeure mineure. On peut logiquement estimer à plus de 40 % la population à plus de 5 km d'un CSPS.

Tableau n°45 : Etat des bâtiments des équipements sanitaires publics

| Infrastructures | Type de matériaux de construction | | | Etat des infrastructures | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|------------|----------------------|--------------------------|----------|---------|-------|
| | Banco | Sémi Banco | Matériaux définitifs | Bon | Passable | Mauvais | Total |
| Bâtiment PEV | | | X | | X | | 1 |
| Bâtiment MCD | | | X | | X | | 1 |
| Bâtiment DRD | | | X | | X | | 1 |
| Bâtiment du nouveau siège | | | X | X | | | 1 |
| Autres bâtiments | | | X | | X | | 2 |
| Latrines | | | X | | X | | 5 |
| Bâtiment du CDV | | | X | X | | | 1 |

Source : Plan d'action du District Sanitaire de Tenkodogo 2012

Selon l'enquête ménage, 51,9% des enquêtés sont satisfaits des services de santé de la ville contre 48,1% d'insatisfaits. Les raisons de cette insatisfaction sont liées au mauvais accueil (42%), à l'insalubrité (8,8%), à l'insuffisance du personnel soignant (10,8%) et son instabilité (4%).

6.2.4. Equipements culturels, sportifs et touristiques

Les espaces culturels sont constitués essentiellement de deux salles de cinéma, d'un Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CLPAC) et un Centre Populaire de Loisirs (CPL). Le ciné provincial au secteur n°5 d'une capacité de 690 places n'est pas fonctionnel. Son espace fait l'objet d'occupation anarchique et pose de sérieux problèmes de sécurité et d'hygiène. Le ciné Kulbalé construit en janvier 1983 au secteur n°6 par un particulier a une capacité de 650 places assises et l'état actuel du cadre bâti est assez bon. La maison des jeunes est localisée au secteur n°3 et la maison des femmes se situe au secteur n°

Selon l'enquête ménage, moins du quart des personnes enquêtées (seulement 21,9%) sont satisfaits des services offerts par la salle de cinéma. Les raisons de cette insatisfaction sont liées au mauvais entretien de l'infrastructure (10,8%), à l'insalubrité (5,1%) et au problème d'équipements (2,4%).

Le CLPAC, situé au secteur n°6 compte 65 places. Il est équipé d'ouvrages divers, d'un poste téléviseur muni d'une antenne parabolique, mais, il ne dispose pas d'une salle de spectacle.

Le Centre Populaire de Loisirs (CPL) sert de lieu de loisirs.

Sur le plan sportif, il existe un stade municipal d'une superficie de 2,1 ha, clôturé en parpaings mais sans tribune, disposant de terrains et des plateaux pour la pratique des sports, ainsi que des aires de jeu (une dizaine).

Sur le plan culturel, Le Nabasga qui est une manifestation culturelle organisée chaque année constitue la principale manifestation coutumière de la ville.

Au niveau de l'hôtellerie, Tenkodogo a déjà une dynamique hôtelière qui demeure insuffisante en termes de capacité et de qualité des prestations comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°46 : Infrastructures hôtelières dans la ville de Tenkodogo

| Etablissement | Chambres climatisée | Chambres ventilées | Total |
|--|---------------------|--------------------|------------|
| Hôtel Djamou(03 étoiles) | 78 | 10 | 88 |
| Hôtel DJAMOU annexe | 30 | 26 | 56 |
| Hôtel Laafi I (02 étoiles) | 21 | 09 | 30 |
| Hôtel Laafi II (85 chambres en cours de finition, 4 étoiles) | ND | ND | 85 |
| Auberge Rialé | 0 | 11 | 11 |
| Auberge Léina | 03 | 22 | 25 |
| Total | 132 | 78 | 295 |

Source : Enquête terrain BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

NB : *Hormis ces auberges et hôtels cités ci-dessus, il y a aussi des chambres disponibles à la SONAPOST, à la Caisse de Sécurité Sociale et à la DREBA, etc.*

Il ressort donc que la ville accuse un déficit notable en matière d'équipement de loisir (salle de cinéma) et équipements de sport. De par son statut de ville carrefour, Tenkodogo doit pouvoir proposer une gamme de qualité en matière hôtelière et ludique afin de renforcer sa capacité d'accueil et son attractivité.

6.2.5. Equipements culturels et espaces verts

Au niveau des équipements de cultes, ils se résument aux mosquées (13), églises (01) et temples(05). Signalons que certaines mosquées sont érigées par endroit sur des parcelles d'habitation. Ce qui pose un problème d'occupation rationnelle de l'espace urbain. La ville compte aussi quatre (04) lieux sacrés (3 au secteur 6 et 1 au secteur 1).

Il faut souligner que la ville compte en outre, quatre (4) cimetières dont un (1localisé au secteur 5) réservé aux chefs coutumiers. Les secteurs n°1 (02) et n°6 abritent les trois autres.

La ville compte également des espaces vers (plus d'une trentaine) verts insuffisamment aménagés. Tous les six secteurs en sont pourvus.

Carte n°22 : Equipements socio- collectifs

Carte n°23 : Accueil et tourisme, culte, sports et loisirs

6.2.6. Equipements marchands

6.2.6.1. Les Marchés

La ville de Tenkodogo compte trois marchés dont un marché à bétail.

Le marché central d'une superficie de 9 000 m² dispose de 1 767 étalages dont 104 boutiques définitives, 482 hangars provisoires et 1 171 étals. Il est caractérisé par la vétusté des installations et la promiscuité des occupations.

Le nouveau marché situé au secteur n°6 est un complexe composé de 114 boutiques et de 500 places dont 300 de 6 m² et 200 de 12 m². Cependant, il est sous occupé par les commerçants et souffre d'un manque de dynamisme.

Les deux autres marchés, celui du secteur n°2 et le marché à bétail.

6.2.6.2. La gare routière

La gare routière est localisée au secteur n°6. Elle sous exploitée par les opérateurs économiques surtout dans le domaine des transports de marchandises. Les transporteurs préfèrent stationner leurs véhicules au Nord-Ouest, le long de la Route Nationale juste à l'entrée de la ville par l'axe Koupéla - Frontière du Togo. Pourtant, rien ne présage cette morosité au vu de la qualité de ses équipements. La gare comporte :

- Une clôture avec deux grandes portes ;
- Une aire de stationnement non aménagée ;
- Un bar aménagé à l'entrée ;
- un poste de contrôle qui abrite les gérants de la gare et sert de lieu de perception des taxes de stationnement ;
- Deux hangars pour passagers ;
- une adduction d'eau et de l'électricité.

On peut logiquement conclure que, de par son rythme de fréquentation, la gare n'est économiquement rentable pour la commune.

6.2.6.3. L'abattoir et le marché à bétail

L'abattoir, situé en zone non lotie au secteur n°3, couvre une superficie de 200 m². Il est équipé de crochets de suspension des carcasses, d'un atelier de séchage des peaux et d'une clôture en grillage. Bien que répondant aux normes techniques d'abattage d'animaux, de tels équipements ne sont pas performants. En outre, l'abattoir n'est pas éclairé.

Il existe un marché à bétail d'une superficie de 800 m² situé au secteur 5 dans sa partie non lotie à proximité du barrage.

A noter que la ville abrite aussi des stations services au nombre de huit (08). Elles sont, pour la plupart situées sur les axes de sortie de la ville. On dénombre cinq (05) jouxtant la RN16, deux (02) sur la RN17 et le dernier derrière le site de l'aéroport.

Outre ces stations, il y a les équipements financiers et bancaires qui bénéficient des bâtiments et autres installations répondants aux normes techniques et sécuritaires.

CHAPITRE 7. LA GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES

7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la déconcentration et la décentralisation.

7.1.1. La déconcentration

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de Tenkodogo du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de Tenkodogo. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de Tenkodogo le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de Tenkodogo, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveaux la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité. Outre ces structures, on compte la présence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification qui assure la cohérence des interventions dans la région.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif pour limiter l'étendue de pouvoir de chaque structure. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Tribunal de Grande Instance de Tenkodogo, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef lieu du Centre-Est.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

7.1.2. La décentralisation

A la faveur de l'application des dispositions de la constitution du 2 juin 1991 portant organisation du territoire national en collectivités territoriales, Tenkodogo est devenue une collectivité publique territoriale décentralisée. Elle est de ce fait dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Erigée en collectivité territoriale de plein exercice en 1993, la Commune a connu son premier conseil municipal, avec un maire élu en avril 1995. Le deuxième conseil élu en 2000 avec 18 membres a été remplacé le 23 juin 2006 par le conseil du 3^{ème} mandat après élection du 23 avril 2006.

7.1.2.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal est l'instance délibérative de la mairie. Il est composé de 183 conseillers dont 166 sont les représentants des 83 villages et 17 du centre urbain (3 conseillers pour 5 secteurs et 2 pour 1 secteur). On note une présence de 110 hommes et de 73 femmes soit environ 40% et une parité de 0,66%.

Les missions du conseil municipal sont de définir les grandes orientations en matière de développement communal, de discuter et adopter les plans de développement communaux et contrôler leur exécution, de régler par ses délibérations les affaires de la commune et donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales.

Pour mieux s'acquitter de ses missions, le conseil municipal a conformément aux textes réglementaires mis en place trois commissions permanentes :

- a) la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- b) la commission « affaires économiques et financières » ;
- c) la commission « environnement et développement local ».

Par ailleurs, la loi a prévu la création des Commissions Ad' hoc par le conseil municipal pour traiter toute question qu'il juge nécessaire. Au-delà de ces commissions, des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été installés conformément aux règles dans les 83 villages.

L'une des caractéristiques du conseil municipal est le faible niveau d'instruction de ses membres. En effet, 124 conseillers sont non instruits, 20 sont alphabétisés, 15 ont le Certificat d'Etude Primaire (CEP), 12 le Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) et 12 le niveau universitaire (mandature 2004-2012).

7.1.2.2. La mairie

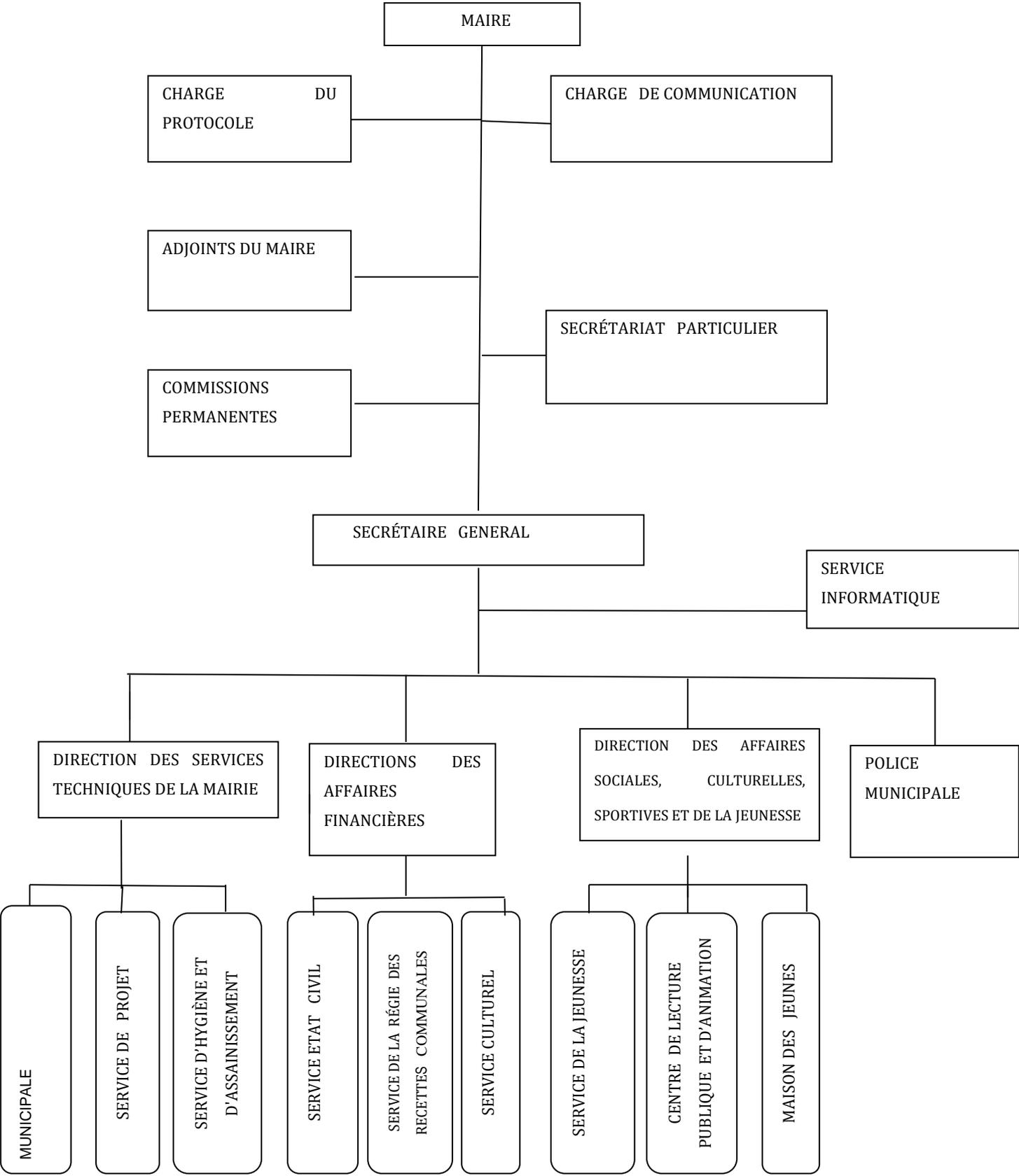
Organisation et fonctionnement

Le Maire constitue l'exécutif municipal.

Il comprend plusieurs services (cf. Organigramme). La multiplicité de ces services permet à la mairie d'opérationnaliser les compétences qui lui sont dévolues conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT, 2004) en matière d'aménagement et de développement local.

Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par des agents permanents et contractuels, placés sous l'autorité hiérarchique d'un secrétaire général. Ce personnel connaît une évolution permanente. Cette évolution traduit une dynamique d'ajustement des ressources humaines pour répondre aux besoins des responsabilités croissantes et des prestations attendues de la commune. Ainsi de 18 agents en 2000, il est passé à 48 en 2007 avant d'atteindre 64 agents en 2008.

Graphique n°8 : Organigramme de la mairie



Au plan institutionnel, la création de la Direction des Services Techniques de la Mairie (DSTM) reste de loin le changement le plus significatif susceptible d'imprimer un changement qualitatif au fonctionnement de la mairie. En effet, elle est chargée de proposer au Maire toute action et initiative de développement, de contribuer à l'élaboration et à la gestion des projets communaux. En outre, ce service participe à la planification, à l'exécution et au suivi-évaluation de toutes les actions de développement dans la commune.

En dépit de ces améliorations, l'insuffisance en personnel est loin d'être résorbée. En effet, la faiblesse des recettes est parfois justifiée par l'insuffisance quantitative de personnel bien qualifié à déployer sur le terrain pour être l'interlocuteur des acteurs des différents domaines de la vie sociale et économique (santé, éducation, assainissement, hygiène, activités économiques etc.).

Niveau d'équipement de la Mairie

La mairie dispose de ressources matérielles et d'équipements généraux de bureau (tables, chaises, armoires, etc.). Le nombre de matériels informatique (15 ordinateurs) est relativement satisfaisant. Cependant les moyens de déplacements font défaut à la mairie : 15 vélos, 05 moto Yamaha, 02 véhicules (dont 1 amorti) (PCD, 2009).

La mairie dispose d'un Centre Multimédia municipal où les citoyens peuvent communiquer par Internet et apprendre l'utilisation de l'outil informatique.

7.1.2.3. Le partenariat et la coopération décentralisée

Projets d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux

La commune a bénéficié de l'appui des projets, des programmes et des ONG dans différents domaines. Il s'agit des domaines :

- * Eau et assainissement ;
- * Education (infrastructures scolaires) ;
- * Economie (marché central) ;
- * Planification (l'élaboration du plan, du PCD actuel ;
- * Communication.

Dynamique du partenariat en coopération décentralisée

Depuis la mise en œuvre de la décentralisation, la commune a connu une dynamique de partenariat avec des résultats appréciables. Ce partenariat est fait avec la ville de Chinon et quatre autres communes en France.

La coopération décentralisée avec la ville française de Chinon s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs projets dans divers domaines. Il s'agit notamment des projets éducatifs, sanitaires (hygiène et eau et assainissement), agricole, élevage, économiques (micro-projets).

7.2. LES FINANCES LOCALES

7.2.1. Analyse de la structure budgétaire

Le budget de chaque collectivité territoriale prévoit pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité, sans contraction entre les unes et les autres. Il est la traduction financière de la tranche annuelle du programme d'action et de développement de la collectivité territoriale (CGCT, Art. 111).

Les recettes sont composées de recettes ordinaires et de recettes d'investissement. Les recettes ordinaires sont structurées en produits de d'exploitation, domaniaux, recouvrement et participation, les taxes et impôts directs et indirects, etc. Quant aux recettes d'investissement, elles sont constituées par : les excédents d'investissements reporté et les subventions et legs.

Au niveau des dépenses, elles sont composées par : les denrées et fournitures, les allocations et subventions, les impôts et taxes, travaux et services extérieurs, participations et contingents, frais de personnels, etc.

On constate que les recettes budgétaires sont essentiellement constituées par les produits d'exploitation (taux), les impôts, taxes et contributions indirectes (taux) et les impôts, taxes et contributions directes (taux). Tandis que les principales dépenses budgétaires sont dominées par : les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion et les travaux et services extérieurs.

7.2.1. Evolution du budget

Le tableau ci-dessous indique les recouvrements et les dépenses des cinq dernières années de la commune de Tenkodogo.

Tableau n°47 : Evolution des recettes et des dépenses des budgets de la commune urbaine de Tenkodogo de 2005 à 2009

| année | Prévision de recouvrements | RF | RI | RT | Taux de recouvrement % | DF | DI | DT | Taux de dépenses % | Solde |
|----------------|----------------------------|---------------|-------------|---------------|------------------------|-------------|-------------|---------------|--------------------|-------------|
| 2006 | 201 398 499 | 130 732 548 | 30 140 579 | 160 873 127 | 79,88 | 114 782 906 | 30 140 579 | 144 923 485 | 71,96 | 15 949 642 |
| 2007 | 216 797 125 | 138 313 759 | 39 018 926 | 177 332 685 | 81,80 | 126 210 235 | 23 056 181 | 149 266 416 | 68,85 | 28 066 269 |
| 2008 | 285 184 811 | 135 686 645 | 103 830 458 | 239 517 103 | 83,99 | 154 416 042 | 65 334 254 | 219 750 296 | 77,06 | 19 766 807 |
| 2009 | 688 416 527 | 346 596 857 | 162 160 471 | 508 757 328 | 73,90 | 253 576 000 | 61 421 451 | 314 997 451 | 45,76 | 193 759 877 |
| 2010 | 812 645 143 | 360 017 134 | 421 333 704 | 781 350 838 | 96,15 | 245 874 711 | 157 811 393 | 403 686 104 | 49,68 | 377 664 734 |
| Total | 2 204 442 105 | 1 111 346 943 | 756 484 138 | 1 867 831 081 | | 894 859 894 | 337 763 858 | 1 232 623 752 | | 635 207 329 |
| Moyenne | 440 888 421 | 222 269 389 | 151 296 828 | 373 566 216 | 83 | 178 971 979 | 67 552 772 | 246 524 750 | 63 | 127 041 466 |

Source : comptabilité de la mairie de Tenkodogo

RF=Recette de Fonctionnement, RI=Recette d'Investissement ; RT=Recette Total

DF=Dépenses de Fonctionnement, DI=Dépenses d'Investissement ; DT=Dépenses Totales

7.2.2.1. Evolution des recettes

Le recouvrement des recettes de la commune de Tenkodogo tout comme les autres communes se subdivise en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement. Le cumul des recettes totales réalisées sur les cinq dernières années se chiffre à 1 446 497 377 FCFA, soit une moyenne de 289 299 475 FCFA par an avec un taux de recouvrement moyen de 83%.

Le cumul des recettes de fonctionnement sur la période considérée s'établit à 1 111 346 943 FCAF, soit une moyenne de 270701026 FCFA par an tandis que le cumul des recettes d'investissement s'élève à 335 150 434 FCFA, soit une moyenne de 67 030 087 FCFA par an.

On constate durant les recettes ont évolué ces cinq dernières années en dents de scie dans chaque rubrique. Cette oscillation s'explique surtout la non maîtrise du système des finances locales l'institution communale et les capacités de recouvrement sur le terrain (nombres d'agents).

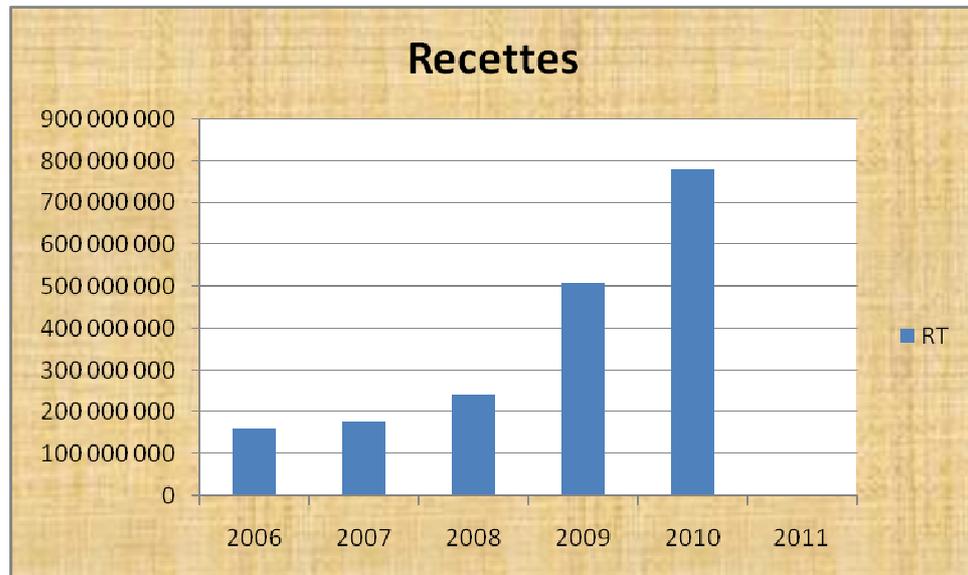
Tableau n°48 : Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années

| Chapitres | Libellés | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|---|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 70 | Produits d'exploitation | 12413250 | 15 648 200 | 16 835 775 | 165 946 800 | 90 338 175 |
| 71 | Produits domaniaux | 8580500 | 16 634 200 | 15 260 100 | 14 403 000 | 12 639 125 |
| 73 | Recouvrement et participation | 0 | 1 896 760 | 2 353 077 | 62 398 331 | 59 990 585 |
| 74 | Produits divers | 25860326 | 6 723 800 | 10 197 360 | 7 493 540 | 8 111 800 |
| 75 | Impôts et taxes, contributions directes | 45676911 | 52 737 369 | 42 185 730 | 58 459 420 | 47 060 719 |
| 76 | Impôts et taxes indirectes | 4213050 | 34 584 630 | 29 350 202 | 23 415 676 | 22 936 367 |
| 79 | Produits exceptionnels | 11513300 | 10 088 800 | 12 913 457 | 14 480 090 | 25 919 506 |
| 82 | Produits antérieurs | 22475211 | - | 6 590 944 | - | 93 020 857 |
| | | | | | | |
| Total recette de fonctionnement | | 130732548 | 138 313 759 | 135 686 645 | 346 596 857 | 360 017 134 |
| 60 | Excedent d'investissement reporté | 0 | - | 37 426 167 | 38 496 204 | 100 739 020 |
| 10 | Subventions et legs | 0 | - | 8 353 300 | - | - |
| 11 | | 30140579 | - | 21 039 982 | 54 927 638 | 39 089 072 |
| 14 | | 0 | 39 018 926 | 37 011 009 | 68 736 629 | 281 505 612 |
| Total opérations non affectées | | 30140579 | 39 018 926 | 103 830 458 | 162 160 471 | 421 333 704 |
| | | 160873127 | 177 332 685 | 239 517 103 | 508 757 328 | 781 350 838 |

Source : Service de la Comptabilité de la mairie de Tenkodogo décembre 2011

Les sources de financement du budget sont essentiellement des taxes et impositions perçues sur rôle (patente, taxes sur les armes, contribution du secteur informel), des taxes et impositions sur ordre de recette (taxes sur les véhicules et les vélocipèdes), les subventions de l'Etat et des PTF, etc.

Graphique n°9: Evolution des recettes des cinq dernières années



Source : comptabilité de la mairie de Tenkodogo

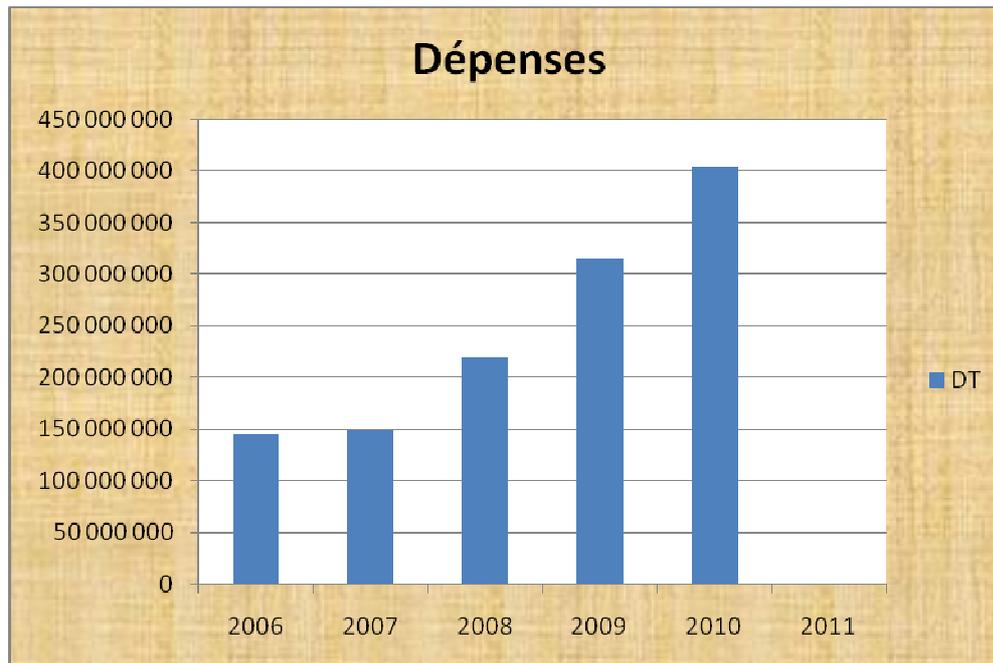
7.2.2.2. Evolution des dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement

Le cumul des dépenses totales de la commune s'élève à 1 232 623 752 FCFA soit une moyenne annuelle de 246 524 750 FCFA avec un taux moyen de 63%. Cette moyenne dépasse les taux des deux dernières années. Ceci implique une baisse des dépenses.

Les dépenses totales comprennent non seulement les dépenses de fonctionnement mais également les dépenses d'investissement.

Le cumul des dépenses de fonctionnement s'établit à 89 4 859 894 FCFA soit en moyenne 178 971 979 FCFA par an tandis que celui des investissements s'élèvent à 337763858 FCFA soit une moyenne annuelle de 67 552 772 FCFA.

Graphique n°10 : Evolution des dépenses des cinq dernières années



Source : comptabilité de la mairie de Tenkodogo

L'analyse des graphiques ci-dessus indique une évolution simultanée des recettes et des dépenses chaque année. Plus, les recouvrements évoluent et plus les dépenses augmentent. Il y a un effort de recouvrement et d'investissement fait par la commune ces dernières années. Les impôts et taxes, contributions directes ; les impôts et taxes indirectes ; les produits d'exploitations et les produits domaniaux constituent les principales ressources de la commune.

De façon générale, les recettes d'investissement ont connu beaucoup de mouvements à partir de 2008. Ceci explique un effort d'investissement réalisé par la commune. Les articles pourvoyeurs de recettes d'investissement sont les réserves et les participations à des travaux.

Afin de bien percevoir les sources des recettes communales, nous allons faire une analyse des recouvrements en fonction des chapitres dans les tableaux ci-dessous.

Tableau n°49 : Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années

| chapitres | libellés | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|---|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 70 | Produits d'exploitation | 12413250 | 15 648 200 | 16 835 775 | 165 946 800 | 90 338 175 |
| 71 | Produits domaniaux | 8580500 | 16 634 200 | 15 260 100 | 14 403 000 | 12 639 125 |
| 73 | Recouvrement et participation | 0 | 1 896 760 | 2 353 077 | 62 398 331 | 59 990 585 |
| 74 | Produits divers | 25860326 | 6 723 800 | 10 197 360 | 7 493 540 | 8 111 800 |
| 75 | Impôts et taxes, contributions directes | 45676911 | 52 737 369 | 42 185 730 | 58 459 420 | 47 060 719 |
| 76 | Impôts et taxes indirectes | 4213050 | 34 584 630 | 29 350 202 | 23 415 676 | 22 936 367 |
| 79 | Produits exceptionnels | 11513300 | 10 088 800 | 12 913 457 | 14 480 090 | 25 919 506 |
| 82 | Produits antérieurs | 22475211 | - | 6 590 944 | - | 93 020 857 |
| etc. | | | | | | |
| Total recette de fonctionnement | | 130732548 | 138 313 759 | 135 686 645 | 346 596 857 | 360 017 134 |
| 60 | Excedent d'investissement reporte | 0 | - | 37 426 167 | 38 496 204 | 100 739 020 |
| 10 | Subventions et legs | 0 | - | 8 353 300 | - | - |
| 11 | | 30140579 | - | 21 039 982 | 54 927 638 | 39 089 072 |
| 14 | | 0 | 39 018 926 | 37 011 009 | 68 736 629 | 281 505 612 |
| Total opérations non affectées | | 30140579 | 39 018 926 | 103 830 458 | 162 160 471 | 421 333 704 |
| | | 160873127 | 177 332 685 | 239 517 103 | 508 757 328 | 781 350 838 |

Source : comptabilité de la Mairie de Tenkodogo 2012

Les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion et les travaux et services extérieurs constituent les dépenses les plus importantes de la commune. D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement occupent la part de lion dans les dépenses de la commune ; soit en moyenne 65% des dépenses annuelles. Les dépenses d'investissements sont orientées souvent vers les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Elles sont en moyenne 35% des dépenses communales par an.

7.2.3. La capacité d'autofinancement (CAF)

Par définition, la capacité d'autofinancement est l'excédent de trésorerie sur les dépenses de fonctionnement (recettes- dépenses de fonctionnement) qui doit permettre à la commune d'assurer une partie de ses besoins en investissements. Le tableau ci - dessous présente la situation réelle de la capacité de la commune de Tenkodogo à s'autofinancer pour impulser le développement de la localité.

Tableau n°50 : Évolution de la capacité d'autofinancement de la commune de 2006 à 2010

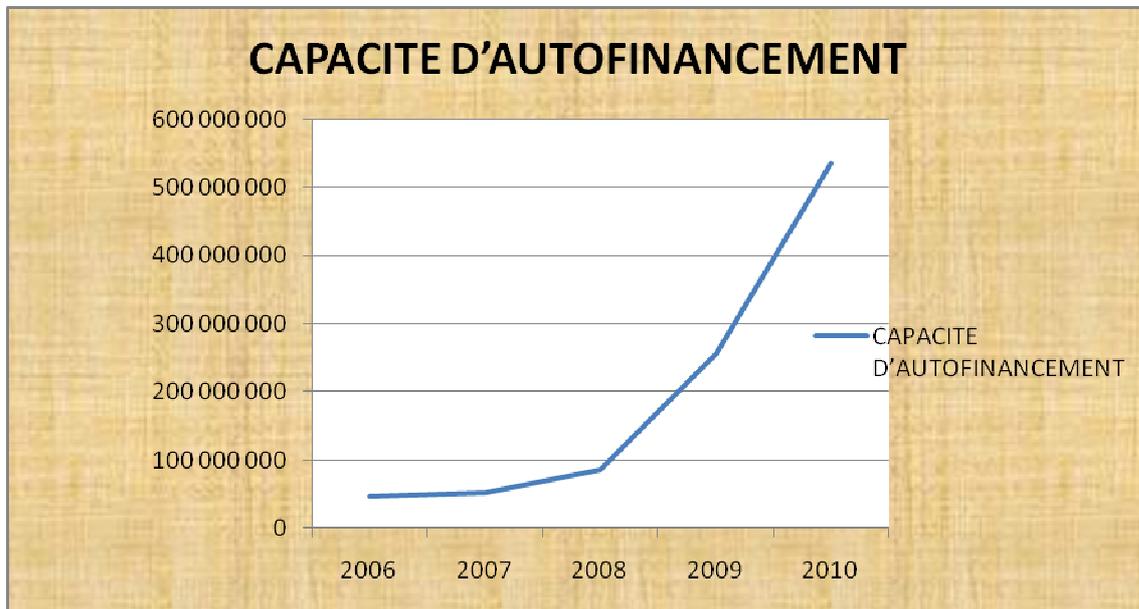
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 160 873 127 | 177 332 685 | 239 517 103 | 508 757 328 | 781 350 838 |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 114 782 906 | 126 210 235 | 154 416 042 | 253 576 000 | 245 874 711 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 46 090 221 | 51 122 450 | 85 101 061 | 255 181 328 | 535 476 127 |

Source: BADCOM CONSULT- CAU/HK , 2012

Les données ci- dessus révèlent qu'au cours de la période, les excédents financiers ont nettement évolué. Cette évolution est fonction de celle des recettes, toute chose qu'il faut préserver et améliorer car les défis à relever sont énormes.

La capacité d'autofinancement a une évolution progressive mais elle reste largement insuffisante eu égard aux charges communales en matière de financement des projets et actions relevant de la compétence communale. C'est pourquoi, la commune devra s'efforcer d'accroître sa CAF à la hauteur des besoins et attentes de développement de la commune de Tenkodogo. Un des principes clés du développement local reste l'autofinancement. Ceci étant, la commune devra à tout prix œuvrer à l'accroissement de sa capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer ses propres activités sans recours nécessairement à une aide ou emprunt extérieur.

Graphique n°11 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Tenkodogo



Les difficultés liées à l'amélioration des finances locales sont :

- ☞ le faible niveau de compréhension des finances locales par les acteurs ;
- ☞ le faible niveau d'instruction des conseillers membres de la commission permanente ;
- ☞ le faible niveau de recouvrement ;
- ☞ le faible niveau de prestation des services de la Mairie n'incitant pas le paiement des taxes ;
- ☞ L'incivisme fiscal.

CHAPITRE 8 : LE BILAN DIAGNOSTIC

8.1. Les caractéristiques naturelles

Tableau n°51. Bilan du milieu naturel

| Thèmes | Forces | Faiblesses |
|----------------------------------|---|--|
| La situation géographique | - La position de ville carrefour de Tenkodogo (Ghana, Togo). | |
| Relief | - La situation de cuvette du centre-ville qui favorise le système d'assainissement pluvial ; - Platitude du relief dans les zones d'extension future de la ville ; | - Effleurement de roches granitiques dans la partie sud-est rendant difficile les constructions (équipements ou habitat) |
| Sols | - Les sols hydromorphes plus profonds favorables à la production maraîchère. - Fort potentiel et facilité accès aux matériaux de construction : gravier, sable, bloc granitique, | - Zone inondable dans une grande portion de l'est de la ville |
| Hydrographie | -La présence du cours d'eau pour développer le maraîchage. | -La sédimentation dans lit du seul d'eau traversant la ville (tarissement précoce en saison sèche) |
| Végétation | - Présence de formations naturelles le long du cours d'eau ; - Existence de réserves pour espaces verts (EV) | - Faiblesse du couvert végétal |

Le milieu naturel de la ville de Tenkodogo dispose d'atouts importants capables d'impulser le développement de l'urbanisation. En effet, sa situation géographique (frontalière) favorise le développement d'une dynamique économique (commerce surtout) plus forte et durable de la ville. En plus la proximité du barrage de Bagré et la grande potentialité pédologique en matière de matériaux de construction sont des facteurs augurant une dynamique de construction urbaine plus endogène.

Il faut cependant noter les nombreux effleurements granitiques et les zones inondables le long du cours d'eau traversant la ville handicapent fortement la morphologie urbaine.

8.2. Les caractéristiques démographiques

Tableau n° : 52 Bilan de l'analyse démographique

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -Jeunesse de population (53,88% de 15-64 ans) donc force potentiel du travail ; -Longue expérience migratoire au niveau international des adultes, source d'innovation et rentrée de devises. | <ul style="list-style-type: none"> - Frange importante de la population en charge (0 à 15 ans 41,90%) |

La ville de Tenkodogo dispose d'une forte population jeune, constituant ainsi une main d'œuvre disponible pour les activités économiques. En plus, la longue tradition migratoire au niveau international des jeunes est une force en termes de transfert à la fois de fonds et savoir-faire au niveau local dans divers domaines d'activités (initiatives de projets, technologie). Cependant, la frange importante de la population jeune constitue une charge, à court terme une charge pour la ville.

8.3. Le tissu urbain

Tableau n°53 : Bilan analytique du cadre bâti

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - large pratique de l'auto construction assistée ; - Bonne part du logement locatif (40%) | <ul style="list-style-type: none"> - la précarité de l'habitat dans la zone du noyau historique ; - Faible niveau de mise en valeur des parcelles (37%) ; - Forte présence de l'habitat spontané ; |

Le cadre bâti de la ville de Tenkodogo se caractérise par une proportion assez élevée du logement locatif, base idéal pour répondre aux besoins en logements liés à son statut de ville carrefour où la demande en logement locatif est normalement forte. Par contre, on note un taux de mise en valeur des parcelles très faible rendant caduque l'impératif de densification de l'habitat.

8.4. La problématique foncière

Tableau n°54 : Bilan de l'analyse foncière

| Forces | Faiblesses |
|--------------------|---|
| Existence d'un SIU | <ul style="list-style-type: none"> - l'accaparement des terres par des particuliers à travers les grands domaines ; - l'affectation disproportionnée des superficies aux services publics et parapublics ; - les fortes pressions politiques extérieures et parfois le trafic d'influence dans la gestion foncière locale ; - les changements généralisés et incontrôlés (ou informels) des destinations de terrains ; - l'occupation anarchique du domaine public ; - l'importance des transactions foncières informelles occasionnant des pertes de recettes budgétaires pour l'Etat et la commune ; - la complicité et la complaisance des services techniques dans le traitement des dossiers de demande de terrains en zone rurale ou suburbaine ; - l'absence d'un plan de communication sur le foncier ; - l'absence d'un cadastre communal ; |

8.5. Les activités économiques

Tableau n°55 : Bilan de l'analyse des activités économiques

| Activité | Forces | Faiblesses |
|------------------------------|--|--|
| Le secteur primaire | | |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Forte production arachidière (1ère localité productrice du pays) ; - Fort potentiel en bas-fonds aménageables autour des deux barrages. | <ul style="list-style-type: none"> - Sous exploitation des zones inondables pour le maraîchage ; - Faible de valorisation de la production arachidière et ses dérivés, |
| Elevage | | <ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation des activités urbaines liées aux produits dérivés de l'élevage : la viande, laiterie, cuirs et peaux. |
| Le secteur secondaire | | |
| Industrie | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de matières premières pour les industries agro-alimentaires (laiterie, huilerie, etc.) ; - Influence positive du pôle de Bagré (externalités positives) | <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une zone industrielle ; |

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| | <p>pour la création d'unités industrielles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures de financement (banques, fonds d'appui, caisses populaires, etc.) ; | |
| Artisanat | | <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'accompagnement technique et financier des artisans pour une meilleure promotion de la filière, - Faiblesse de la qualité des produits et services offerts ; - Manque d'espaces spécifiques pour les activités artisanales ; - Difficultés d'accès aux crédits d'investissement ; |
| Le secteur tertiaire | | |
| Commerce | <ul style="list-style-type: none"> - Position carrefour de la ville de Tenkodogo ; - Présence de nombreuses représentations bancaires et institutions financières pour le soutien du secteur ; | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'attractivité du marché central (vétusté et inconvénients) ; - Secteur informel non maîtrisé ; - Niveau d'insécurité élevé sur les routes handicapant le commerce dans son ensemble ; - Persistance de la fraude et de la contrebande érigées en un véritable système. |
| Transports | <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une clientèle de plus en plus croissante ; - Existence de nombreux axes porteurs (transit) ; | <ul style="list-style-type: none"> - Faible fréquentation de la gare routière du fait de la création de nombreuses petites gares informelles ; - Faible niveau d'organisation du secteur ; - Prédominance de l'informel dans le secteur. |
| Tourisme et hôtellerie | <ul style="list-style-type: none"> - Sites et événements touristiques porteurs (le Nabasga, la plage artificielle de Bagré). | <ul style="list-style-type: none"> - Absence des structures et de valorisation du potentiel touristique, - Faible niveau de prestation hôtelière vue la position de la ville (capacité et qualité). |

L'économie de la ville de Tenkodogo bénéficie de nombreuses forces économiques, et particulièrement dans le secondaire et le tertiaire. En effet, deux facteurs servent de fondement durable de cette situation : le projet du pôle de croissance de Bagré et la position de ville carrefour et de transit de Tenkodogo. Les volets industrie et commerce sont les deux piliers de l'économie de Tenkodogo. Mais pour un essor certain de la ville, des contraintes suivantes doivent trouver solution : la faible dynamique des équipements marchands (marché et gare routière) par rapport aux ambitions de la ville, la morosité des secteurs de l'artisanat et de l'hôtellerie.

8.6. Les équipements

Tableau n° 56 : Bilan des équipements d'infrastructure

| Thèmes | Forces | Faiblesses |
|--------------------------|--|---|
| Voirie | | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de voies bitumées ; - Occupation anarchique des abords des voies ; - Etroitesse du tronçon urbain de la RN16. |
| Adduction en eau potable | <ul style="list-style-type: none"> - Fort taux d'accès en EAP (99,59%) - Facilité d'accès à la nappe phréatique ; | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de couverture du réseau ONEA ; |
| Energie | | <ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du réseau électrique périphérie (1/3 de la ville) - Insuffisance de la valorisation des énergies renouvelables (le solaire surtout) ; - Faible capacité de production de la centrale électrique |
| assainissement | <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un collecteur naturel facilitant la réalisation d'un système de drainage ; | <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un schéma directeur d'assainissement de la ville ; - Insuffisance du réseau de drainage ; - Nombre insuffisant des structures ou associations de collecte déchets ; |

La ville de Tenkodogo a un faible niveau de bitumage et d'aménagement des voies primaires et secondaires. Cette situation déficitaire s'accroît avec la tendance d'étalement urbain en cours

Les réseaux d'adduction en eau potable et d'électricité bénéficient certes d'une part de la disponibilité de la ressource potentielle (Bagré, nappe souterraine), mais restent aussi victime de l'étalement.

Le système d'assainissement est marqué par l'absence d'un schéma directeur d'assainissement bien que la ville dispose d'exutoires naturels et une situation topographie propice. Par ailleurs, il ressort que la faiblesse de l'organisation des acteurs de la collecte de déchets, l'absence d'un centre de traitement des ordures et la faible couverture en caniveaux demeurent des obstacles à lever pour faire de Tenkodogo une ville saine et agréable de séjour (confortant la fonction de transit ou de commerce.

8.7. La mobilité urbaine

Tableau n°57: Bilan de la mobilité urbaine

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une offre en matière de déplacement urbain (moto-taxi et tricycles). | <ul style="list-style-type: none"> - Faible organisation du secteur des transports, - Absence de système de transport urbain proprement dit, - Mauvais état de certaines voies importantes ; - Insuffisance des aires de stationnement causant des stationnements anarchiques aux abords des voies et du marché ; - Non maîtrise du volet informel du transport par les services compétents pour une meilleure gestion ; - Etranglement de la partie urbaine de la RN 16 augmentant les difficultés de circulation ; - Saturation de circulation liée au trafic des poids lourds assurant le transport transfrontalier. |

La mobilité urbaine à Tenkodogo se présente de manière contrastée. Il y a la demande liée à la dynamique économique de la ville. Mais de façon pratique, aucun système de transport urbain collectif n'est en place. Ce sont les individus à travers des initiatives privées (informelles) qui vont face à cette demande de déplacement. En plus, le niveau d'aménagement des voies sont très faible tandis que l'absence d'aires de stationnement obstrue les quelques mètres linéaires de voies praticables créant ainsi avec le passage fréquents des camions de marchandise un chaos inextricable.

8.8. Les équipements

Tableau n° 58 : Bilan d'analyse des équipements de superstructure

| Thèmes | Forces | Faiblesses |
|---|---|---|
| Enseignement préscolaire | <ul style="list-style-type: none"> - Forte populations scolarisable ; - Contribution du secteur privé à l'offre d'éducation préscolaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'équipement du préscolaire ; - Précarité des équipements existants ; - Faible niveau de fréquentation des CEEP existants. |
| Enseignement primaire, Secondaire et supérieur | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne couverture au niveau du primaire ; - Taux de scolarisation en progression au secondaire ; - Forte contribution du secteur privé à l'offre d'éducation scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre insuffisant d'établissements secondaires ; - Absence d'établissement d'enseignement technique ; - Absence d'établissements niveau supérieur. |
| Alphabétisation | <ul style="list-style-type: none"> - Prédominance de femmes alphabétisées, couche motrice de développement. | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de centres de formation et d'alphabétisation ; - Locaux défectueux et nombre réduit des personnes alphabétisées |
| Equipements de santé | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne couverture sanitaire (RMAT). | <ul style="list-style-type: none"> - Inaccessibilité de certains soins spécialisés. - Faible niveau d'équipement des centres de santé. |
| Equipements marchands | | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'attractivité du marché central (Vétusté et incommodités) ; - Sous-exploitation du nouveau marché (pourtant plus grand et mieux équipé) ; - Absence d'abattoir moderne ; - Gare routière faiblement fréquentée ; |
| Equipements hôteliers, touristiques et culturels | <ul style="list-style-type: none"> - | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de structure et de promotion valorisant le potentiel touristique ; - Faible niveau de prestation hôtelière (qualité et capacité d'accueil) ; |
| Equipements sportifs et loisirs | <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un centre multimédia municipal ; - Existence d'espaces réservés au sport. | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'équipements sportifs et de loisir ; |
| Equipements administratifs | <ul style="list-style-type: none"> - Existence de réserves administratives dans tous les secteurs. | <ul style="list-style-type: none"> - Vétusté de certains équipements ; - Immobilisation foncière liée aux grandes superficies allouées à certains services ; |
| Equipements culturels et espaces verts | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne répartition des espaces verts | <ul style="list-style-type: none"> - Implantation anarchique de certains édifices de cultes ; - Faible taux d'aménagement des espaces verts ; |

Le secteur de l'éducation à Tenkodogo reste marqué par une demande encore croissant et des besoins en formation et en alphabétisation. Mais l'offre demeure insuffisante dans tous les niveaux de l'éducation, pire elle est inexistante au niveau supérieur. De façon générale, le déficit est lié soit à la capacité d'accueil (nombre d'établissements) soit à la précarité des équipements (meubles et didactiques).

La couverture de la ville en équipements de santé est assez faible (1 seul CSPS) avec l'absence de soins spécialisés restent (faible plateau technique).

Les équipements marchandes (marché central, gare routière, abattoir, etc.) sont marqués par un dysfonctionnement et/ou une morosité dommageable pour la santé économique de la ville. Quant équipements hôteliers leur capacité d'accueil et la qualité des prestations ne sont pas aptes à accompagner la ville dans son rôle de ville de transit, carrefour.

Enfin, au niveau des sports et loisirs, les équipements sont quasi non fonctionnels : salles de cinéma, stade provincial réduisant du même coup l'attractivité de la ville de Tenkodogo.

8.7. Gouvernance et finances locales

Tableau n° 59 : Bilan en matière de gouvernance et finances locales

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Bonne représentation des services déconcentrés et décentralisés ; - Dynamisme de la coopération décentralisée (jumelage et projets d'ONG) ; -Présence d'un service technique municipal ; - Existence d'un potentiel fiscal | <ul style="list-style-type: none"> - Faible qualification du service technique municipal (quantité et qualité) ; - Faible niveau d'instruction des conseillers municipaux ; - Faible taux de recouvrement des recettes ; - Capacité d'autofinancement très faible par rapport aux besoins d'investissement ; - Prédominance de l'informel dans les activités économiques ; - Insuffisance de communication dans les stratégies de mobilisations des ressources fiscales. - Incivisme fiscal |

Le budget de la mairie de Tenkodogo est globalement bien exécuté avec un bon niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement. Les résultats globaux sont également excédentaires sur la période d'observation (2006 à 2010) avec une capacité d'autofinancement positive. Il convient de noter que même si des proportions de plus en plus importantes des recettes totales ont été allouées à la prise en charge de certains investissements, des efforts devront être faits pour augmenter la proportion des dépenses d'investissement. Cela implique nécessairement l'augmentation substantielle du taux de recouvrement des recettes d'investissement et l'utilisation optimale des ressources.

8.8. Synthèse du bilan diagnostic

Tableau n°60 : Synthèse des forces et faiblesses majeures

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Position de ville carrefour favorables aux échanges ;- Facilité de mise en place d'un système de drainage des eaux (pentes franches du relief) ; | <ul style="list-style-type: none">- Absence d'une dynamique industrielle ;- Faible dynamisme des équipements marchands (marchés, gare routière, hôtellerie) ;- Insuffisance en équipements (nombre et qualité)- Absence d'un schéma directeur d'assainissement. |

5.4. Fonctions urbaine de tenkodogo

La ville de Tenkodogo a plusieurs fonctions : administrative, commerciale et culturelle. Mais les fonctions majeures sont celles administrative et commerciale. La fonction administrative, liée au niveau de représentation des services déconcentrés en tant que chef-lieu de province et capitale régionale, peut être considérée comme la fonction dominante. La fonction d'avenir de la ville est celle commerciale compte tenu de la situation géographique (relations avec l'hinterland et transfrontalières) et de la frange majoritaire d'actifs non agricoles (80%).

Cependant, au regard du diagnostic en matière d'économie et d'équipement, le rayonnement de cette fonction d'avenir est tributaire d'une part du renforcement de son tissu économique (industrie de transformation et services) et d'autre part de la réalisation et de la mise à niveau des équipements d'infrastructure et de superstructure structurants susceptibles de renforcer la fonction commerciale.

TROISIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES, DÉFIS ET ORIENTATIONS

CHAPITRE 1 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

1.1. LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE

En termes de perspectives, l'actualité de la dernière décennie est marquée de façon générale sur la planète, par la brutalité des changements climatiques. Ces changements climatiques produisent des effets contrastés quelquefois imprévisibles et leurs paramètres ne se limitent pas seulement au niveau local. Ils peuvent provoqués des sécheresses graves d'une année à une autre, tout comme des excès de pluie conduisant quelques fois à des inondations C'est pourquoi il convient de développer des initiatives et d'entreprendre certaines actions pour améliorer les conditions de vie des populations de la ville et des localités environnantes.

Le diagnostic environnemental de la ville de Tenkodogo révèle que le problème environnemental se focalise essentiellement sur le déboisement anarchique, sur l'insuffisance d'assainissement, la mauvaise gestion des déchets solides ou liquides, la baisse de la pluviométrie et les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Depuis 1995, le pays s'est doté d'un Conseil National pour la Gestion de l'Environnement devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) depuis mars 2002. Celui-ci est chargé de l'élaboration des politiques en matière d'environnement.

Au regard de ce diagnostic, le milieu physique reste vulnérable aux aléas des climatiques. En effet, à l'horizon du SDAU avec les différents aménagements, les éléments de l'écosystème se déprécieront de manière significative : végétation, eau et sol. Pour ce faire, des actions suivantes peuvent être menées :

- ◆ une gestion rationnelle des ressources en eau (aménagements hydrauliques, plan de gestion) ;
- ◆ une gestion rationnelle des ressources forestières (création et renforcement) ;
- ◆ une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (promotion des énergies renouvelables) ;
- ◆ Un renforcement de la gouvernance environnementale.

1.2. LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

La fonction commerciale de Tenkodogo qui constitue un carrefour important entre quelques pays limitrophes (Togo et Ghana) pourrait entraîner une hausse rapide de sa population à l'horizon du SDAU.

En effet, caractérisée par son extrême jeunesse, la population urbaine a connu au cours de ces dernières années un rythme de croissance assez rapide. Entre 1996 et 2006, l'analyse de l'évolution du taux de croissance de la population révèle une croissance démographique (3,5%) supérieure à la moyenne nationale (3,1%). Cette tendance

devrait se poursuivre et même avec une légère hausse du fait de l'attraction de la ville sur les localités environnantes. Cela est d'autant plus logique qu'entre 1985 et 2006, ce taux était de 2,75%. Les tenants de cette tendance à la hausse sont surtout les mouvements migratoires liés à l'attraction urbaine.

En effet, les migrations (exode rural surtout) constituent une des principales sources de croissance démographique du fait de l'attractivité de la ville (projets et équipements socio-collectifs) et cela entrainera une dynamique démographique plus forte.

Aussi, la réduction de la mortalité maternelle, infantile et des épidémies, la construction de grands équipements socio-collectifs, l'accès aux soins et l'élargissement de la couverture vaccinale sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à un renforcement de la croissance démographique.

Au regard de tous ces éléments d'analyse, nous considérons trois (03) hypothèses sur l'évolution de la population à l'horizon du SDAU (2030). Il s'agit d'une :

- ◇ hypothèse pessimiste avec un taux de croissance annuel moyen de 3% ;
- ◇ hypothèse tendancielle de 3,5% ;
- ◇ hypothèse volontariste de 5%.

Avec la première hypothèse pessimiste d'un taux annuel de croissance de 3%, la population atteindra **93 547** habitants en 2030. La deuxième hypothèse tendancielle et la troisième volontariste seraient basées sur des taux de croissance annuels respectifs de 4% et 5%. Ces scénarios sont basés sur la probabilité d'une hausse de la croissance de la population du fait du maintien ou d'une légère hausse de l'Indice Synthétique de Fécondité (6,5) dans la région du Centre-Est qui n'a pas connu une baisse notable depuis plusieurs années.

Nous opterons pour l'hypothèse volontariste qui correspond au taux de croissance annuel de 5%. Avec cette hypothèse la population de Tenkodogo passera à **134 810** habitants à l'horizon 2030.

Elle suppose un accroissement notable de la population du fait de l'exode rural, la construction de grands équipements (grandes écoles, université, etc.) et des effets bénéfiques de la communalisation intégrale. Les équipements structurants projetés à Tenkodogo sont entre autres : la construction d'un port sec ; la redynamisation des deux grands marchés ; la construction d'industrielles ou unités ; les opérations de restructuration des zones spontanées des secteurs 3, 4 et 5 ; la réalisation d'un programme d'habitat planifié en collaboration avec les promoteurs du secteur minier ; la création d'une zone d'activités diverses (ZAD) ; la création d'une zone de formation, d'une zone universitaire, etc.

Par ailleurs, cette option d'une hypothèse de croissance démographique volontariste est en conformité avec les ambitions pour la ville Tenkodogo avec les perspectives d'évolution du niveau d'équipement et de l'impact du futur pôle de croissance de Bagré.

Tableau n°61 : Projection de la population selon l'hypothèse pessimiste (3%)

| Années | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|---------------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Pop projetée | 53 349 | 60 044 | 69 608 | 80 695 | 93 547 |

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 5% selon la formule des intérêts composés :
 $P_t = P_0 (1+r)^t$

Tableau n°62 : Projection de la population selon l'hypothèse tendancielle (4%)

| Années | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Pop projetée | 53 349 | 62 410 | 75 932 | 92 383 | 112 398 |

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 7% selon la formule des intérêts composés :
 $P_t = P_0 (1+r)^t$

Tableau n°63 : Projection de la population selon l'hypothèse volontariste (5%)

| Années | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Pop projetée | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et du Taux de croissance de 10% selon la formule des intérêts composés :
 $P_t = P_0 (1+r)^t$

1.3. LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL

Le tissu urbain de Tenkodogo est marqué par trois problèmes : la précarité de l'habitat dans le noyau ancien, le faible taux de mise en valeur des parcelles, la progression de l'habitat spontané. On note néanmoins une émergence du logement collectif.

En termes de perspectives, la situation actuelle conduit inexorablement à un étalement urbain excessif et un sous-équipement de l'espace urbain. Ce qui va engendrer un dysfonctionnement de la ville.

Il conviendrait alors de mener des opérations spécifiques d'urbanisme sur le tissu urbain à savoir : la réhabilitation du noyau ancien ; la restructuration des zones administrative commerciale existantes ; l'aménagement des nouvelles zones d'activités et d'habitation.

Ces opérations devront être accompagnées par les actions suivantes :

- ◇ encourager la mise en valeur des zones loties par l'aménagement de la voirie et l'extension des réseaux d'eau et d'électricité.
- ◇ entreprendre des actions de sensibilisation en vue d'amener les attributaires de parcelles à effectivement occuper leur parcelle ;
- ◇ mettre en place une structure locale de soutien et d'accompagnement pour la construction de logements sociaux et collectifs.

Le développement de la fonction commerciale ville va logiquement engendrer un appel de population. Ce qui n'est pas sans effet sur les besoins futurs en matière spatiale. En effet, les lotissements réalisés à Tenkodogo jusqu'en 2011, année de référence ont permis de dégager un total de **11 587** parcelles dans les six secteurs avec **10 382** ménages.

Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles couvre largement les besoins de la population jusqu'en 2018 suivant l'hypothèse de croissance de 7% retenue. Malgré les opérations d'urbanisme spécifiques prévues, afin de rendre plus fonctionnel le tissu urbain, des besoins futurs en espace peuvent se résumer dans le tableau suivant :

Tableau n°64 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse moyenne de 7% jusqu'en 2030

| Années | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|---|---------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Population projetée | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |
| Nombre total de ménage | 10 381 | 12 969 | 16 552 | 21 125 | 26 962 |
| Parcelles disponibles | 11587 | - | - | - | - |
| Ménages à loger | - | 2588 | 6171 | 10 744 | 16 581 |
| Ménages à loger sur de nouveaux espaces | - | 1812 | 4320 | 7521 | 11 607 |
| Ménages à loger (pavillonnaire) | - | 1450 | 3456 | 6017 | 9286 |
| Ménages à loger (HLM) | - | 362 | 864 | 1504 | 2321 |
| Superficie m ² (pavillonnaire) | - | 435 000 | 1 036 800 | 2 256 300 | 2 785 800 |
| Superficie m ² (HLM) | - | 42 000 | 100 800 | 179 900 | 270 900 |
| Besoin en superficie habitable, (une parcelle moyenne de 300 m ² par ménage) en m ² | - | 477 000 | 1 137 600 | 2 436 200 | 3 056 700 |
| Superficie total à aménager en ha (Superficie habitable x 2) | - | 95,4 | 227,6 | 487,3 | 611,4 |

Source: BADCOM CONSULT-CAU/HK, 2012

Pour les nouveaux espaces à urbaniser à l'horizon 2030 du SDAU, les facteurs suivants sont ainsi définis :

- Taille des ménages : 5 ;
- Trente (30) % des ménages à loger dans l'agglomération urbaine seront absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces ;
- Parmi ces 70 %, 80 % seront en habitat pavillonnaire dans des parcelles de 300 m² en moyenne, 20 % seront en HLM. On considèrera qu'une parcelle de 700 m² pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux ;

Pour ce faire, des actions devront être menées afin d'encourager la mise en valeur des parcelles dont le taux n'est que de 37%.

La superficie totale à aménager (611,4 ha) comprend la superficie dédiée à l'habitation (305,7ha) plus la superficie réservée aux équipements et à la voirie qui fait environ la moitié de la superficie habitable.

1.4. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

1.4.1. Le secteur primaire

Sur le volet agricole, l'aménagement des deux barrages de la ville pour la culture maraîchère permettra d'approvisionner la ville en produits maraîchers et accroître substantiellement les revenus des ménages. Par ailleurs, la valorisation des retenues d'eau peut permettre une production piscicole au profit de la ville.

Au niveau de l'élevage, il faut souligner que l'activité occupe une place non négligeable dans l'économie de certains ménages. Mais compte tenu de la rareté de la ressource eau, l'appui des services compétents s'avère important afin d'appareiller l'agriculture menée dans la zone périurbaine à l'élevage pour s'adapter à la pression urbaine sur les ressources foncières (espace et eau). A terme, les activités liées à l'élevage dans le périmètre du SDAU vont s'étioler au point d'être marginales.

1.4.2. Le secteur secondaire

L'activité de transformation dans la ville de Tenkodogo doit être renforcée et mieux orientée. En effet, source d'emplois et de richesses, l'industrie est à l'état embryonnaire. Conformément aux orientations de la POSICA (identifier des sites de création d'industries dans chaque ville) et compte tenu de sa fonction commerciale, l'activité industrielle pourrait s'orienter vers la création de zones d'activité industrielle. En plus, la perspective du pôle de croissance de Bagré, situé à 40km de la ville de Tenkodogo est une alternative certaine pour l'essor des unités de transformation des produits agricoles. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, il est prévu l'aménagement, de plus de 20 000 ha de superficie d'exploitation d'ici 2017. Bagré constituera donc un tremplin pour l'activité de transformation de Tenkodogo. Il convient d'avoir une posture d'anticipation dans le cadre de ce présent SDAU afin de tirer profit le plus possible de cette opportunité en tant que chef lieu de province et capitale régionale. Vue la situation géographique de la ville de Tenkodogo (proche du Togo et du Ghana), la promotion et le développement des PME-PMI notamment en matière d'agro-alimentaires et d'agro-industries sous l'impulsion de promoteurs privés installera durablement l'économie de la ville dans une dynamique nationale et sous-régionale fiable et compétitive. Il s'agira donc de créer des conditions incitatives en termes d'aménagements de zones d'activités diverses, mais aussi de mise en place de systèmes de crédits idoines.

Quant à l'artisanat, sa faible dynamique actuelle n'augure point de bonnes perspectives. Or l'objectif de la POSICA est de renforcer la dynamique artisanale aux régionales à travers les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Le Centre-Est n'ayant pas encore sa CMA, l'effectivité de la CMA du Centre-Est est d'une nécessité urgente. Ainsi, au niveau de Tenkodogo les efforts porteront sur le renforcement des capacités et des conditions de production, l'amélioration de l'accès des artisans aux crédits et la promotion des produits.

1.4.3. Le secteur tertiaire

Le tertiaire joue un rôle important dans l'essor de l'économie d'une ville. Le commerce et l'hôtellerie constituent les principales sources de création de richesses de ce secteur. Cependant, les insuffisances constatées à Tenkodogo dans le tertiaire plombent fortement l'économie de la ville.

Le développement des activités de ce secteurs est lié d'une part à la qualité des infrastructures et à l'organisation des acteurs, et d'autre part au développement du volet exportation de l'activité commerciale comme prôné par la POSICA.

Au niveau du transport, le poids de l'informel et la faible organisation des acteurs entraveront un essor réel de l'activité. La qualité du transport étant un préalable au développement des services de façon générale, il est nécessaire d'améliorer durablement la qualité des infrastructures de transports (routes et gares) et les conditions de transport (frets, sécurité des personnes et des biens) selon les dispositions de l'UEMOA en la matière. La création d'un port sec à Tenkodogo conforterait cette approche.

Enfin, les activités hôtelières et touristiques, insuffisamment développées à Tenkodogo, resteront encore marginales en termes de création d'emplois et de richesse. Ce qui constituerait une moins value pour la fonction commerciale de la ville. En effet, les activités de transit, inhérentes à la position carrefour, constituent un tremplin surtout pour l'hôtellerie du fait qu'il suscite l'offre en la matière. Le renforcement des activités hôtelières contribuerait non seulement à booster le commerce mais aussi à rendre fiable la destination Tenkodogo.

La mise en branle d'une fonction commerciale prospère dans la ville nécessiterait les actions suivantes :

- ◆ le désenclavement de la commune par la réalisation de voies praticables en toute saison viendrait intensifier les activités de commerce et de transport ;
- ◆ la redynamisation des principaux équipements marchands (marchés et gare) ;
- ◆ l'augmentation de l'offre hôtelière ;
- ◆ le renforcement du professionnalisme hôtelier ;
- ◆ la mise en place de systèmes de crédits appropriés ;

1.5. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS

1.5.1. Des superstructures

1.5.1.1. Equipements scolaires

Les établissements scolaires dans la ville de Tenkodogo présentent des effectifs élevés par classe, au-delà des normes en vigueur au Burkina Faso. En effet, le rythme

d'évolution des équipements ne suit toujours pas la demande éducative qui est de plus en plus importante d'où le surcharge des classes, l'insuffisance des maitres et des enseignants. Aussi la qualité des équipements et leurs insuffisances sont autant d'obstacles au développement du secteur éducatif. La ville ne dispose pas d'établissement d'enseignement technique.

Vu la tendance d'augmentation des effectifs, si des mesures ne sont pas prises d'urgence, nous assisterons dans un proche avenir à une saturation des établissements tant publics que privés dont la conséquence immédiate serait d'une part la baisse du niveau de l'enseignement et d'autres part la dégradation accélérée des équipements éducatifs.

Il s'agirait alors de mettre l'accent sur :

- l'amélioration de l'offre éducative par la construction et l'accroissement des capacités d'accueil des établissements ;
- l'amélioration des ratios nombre d'élèves/classe/maitre/enseignants par rapport aux normes en vigueur ;
- l'incitation du privé à accompagner l'Etat dans le secteur particulièrement dans l'enseignement professionnel et technique ;

Ces actions doivent s'insérer dans la mise en œuvre de PDSEB à travers ses différentes orientations.

1.5.1.2. Equipements de santé

Les formations de santé à Tenkodogo, présente une accessibilité géographique relativement satisfaisante au vue de leur rayon d'action théorique (5,4km) proche de la norme en vigueur au niveau national (5 km). Cependant, il est à noter que ces différentes structures connaissent des insuffisances liées d'une part à leur prestation en raison du manque de personnel et du matériel, et d'autre part à leur capacité d'accueil. A cela s'ajoute la faiblesse de l'offre privée qui est en principe censée soutenir l'offre publique.

Au regard de la croissance de la population, de la demande de plus en plus importante et au rythme d'évolution de ces équipements de santé dans la ville, l'on assistera inexorablement, à court terme, à une détérioration de la qualité des prestations fournies. Ce qui impactera, certainement sur la qualité de vie des populations et sur leur productivité donc sur le développement locale.

Par conséquent, il serait nécessaire de mettre l'accent sur :

- l'amélioration de l'offre sanitaire (publique et privé) ;
- la construction et l'augmentation de la capacité d'accueil ;
- l'amélioration des accessibilités financière et géographique (distance, temps de déplacement, coût des services, etc.).

1.5.1.3. Équipements marchands

Les équipements marchands jouent un rôle prépondérant dans le développement économique de la ville. A ce titre Tenkodogo dispose de trois marchés dont un marché à bétail. Elle dispose aussi d'un abattoir et d'une gare routière. Cependant ces différents équipements souffrent d'un manque de dynamisme : sous exploitation, vétusté ou aménagement sommaire. Tenkodogo ayant la fonction commerciale comme fonction d'avenir, le niveau de rendement actuelle des équipements marchands impactera peu sur le secteur du commerce.

En vue de permettre une meilleure rentabilité desdits équipements, des efforts devraient être consentis sur :

- l'aménagement des équipements existants (marché, abattoir) ;
- la sensibilisation des acteurs (incivisme et fréquentation de la gare routière) ;
- la gestion rationnelle de ces équipements (efficiente et efficace) ;
- le renforcement du partenariat public-privé pour la réalisation des équipements.

1.5.1.4. Équipements culturels, sportifs et touristiques

Le développement urbain recherché à travers le SDAU devrait permettre de prendre en compte tous les domaines et secteurs d'activités. La ville de Tenkodogo, bien que regorgeant quelques potentialités en matière de sport, de culture et de tourisme, connaît toutefois des faiblesses dans ces secteurs. Ces insuffisances sont essentiellement dues à la sous exploitation, à l'aménagement de certains équipements et à la faiblesse de l'offre hôtelière au vue de la position carrefour de la ville et de son statut de capitale régionale. En outre, il serait opportun d'améliorer la qualité des équipements (nombre et prestation) et de valoriser les sites touristiques en vue d'assurer une redynamisation de ce secteur.

Toutes ces initiatives devront connaître un accompagnement des services déconcentrés, de l'institution municipale et des initiatives privées.

1.5.1.5. Équipements administratifs

Tenkodogo avec son triple statut de ville chef-lieu de région, de province et de commune constitue un pôle moteur important au sein cette entité territoriale. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle du centre-est. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat) et décentralisées (Conseil Régional et Mairie) de son ressort territorial.

Aussi ces administrations connaissent toutefois des faiblesses liées essentiellement au manque de personnel et de matériel, qui du reste, si rien n'est entrepris à court et moyen terme, aura inévitablement un impact négatif sur la qualité des prestations offertes. Il conviendrait d'améliorer la qualité des prestations en renforçant la représentativité des services déconcentrés d'une part et en améliorant la qualité des équipements existants d'autre part.

1.5.2. Des infrastructures

1.5.2.1. Voirie et mobilité urbaine

L'évolution de la voirie à Tenkodogo connaîtra une amélioration du trafic dans les années à venir du fait de l'urbanisation, de l'augmentation des besoins de déplacement et de mobilité intra urbain, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace (port sec, instituts supérieurs, écoles professionnelles, ZAD, etc.).

Dans les années à venir le développement de la voirie et de la mobilité urbaine s'imposerait dans l'optique de faire face :

- au maintien d'une voirie de base en bon état dans toutes les zones d'habitation de façon qu'elle soit utilisée par le transport ;
- à la structuration de l'espace urbaine ;
- à l'augmentation de la taille de la ville, de la mobilité et du nombre de véhicules ;
- à l'amélioration d'accès au logement et à l'organisation de la desserte des quartiers ;
- à la limitation des zones de conflits en circulation (carrefours conflictuels) ;
- à l'organisation du stationnement en ville dans les zones d'activités.

La voirie actuelle ne permet pas un bon déplacement à l'intérieur de la ville vu son état. Il conviendrait de prendre à court et moyen termes les dispositions suivantes :

- l'éclairage public de certaines artères de la ville en vue de l'amélioration de la sécurité des citoyens ;
- l'aménagement des voies reliant les équipements structurants dans l'optique de faciliter leur accès ;
- l'aménagement des voies de l'hinterland en particulier le village rattaché de Belcé en vue de renforcer les échanges.

1.5.2.2. Perspectives en matière d'énergie

L'énergie est un indicateur capital pour le développement urbain durable. Elle permet l'installation de certains équipements, industries, services et commerces susceptibles de créer des emplois et de rendre les conditions de vie des habitants meilleures. A Tenkodogo, plus du tiers de la partie urbaine n'est pas connecté au réseau d'électricité. A l'échelle du périmètre du SDAU, ce taux de couverture se dilue de façon dépréciative.

Afin de renforcer son statut de capitale régionale et sa fonction commerciale, l'accès à l'électricité à tous les ménages est une condition sine qua none.

Dans cette optique, il est impératif de vulgariser et de faciliter l'accès aux sources d'énergies alternatives telles que le solaire en plus des possibilités d'extension du réseau d'électricité existant.

1.5.2.3. Équipements hydrauliques

La couverture en eau potable dans la ville est acceptable. Elle a un taux d'accès proche de 100%. Les normes en matière d'approvisionnement en eau tiennent compte de plusieurs paramètres. Le critère de localisation des points d'eau est le nombre d'habitants par point d'eau. Ainsi, La norme nationale est de 300 personnes par point d'eau, 10 habitants par branchement particulier (ONEA).

Vu les objectifs de la SCADD et des OMD en matière d'accès à l'eau potable à tous en 2015, il va de soi qu'à l'horizon du SDAU, chaque ménage de Tenkodogo ait accès au branchement particulier et l'utilisation des bornes fontaines devenant dérisoire.

L'évolution démographique de la population urbaine de Tenkodogo devrait passer de 53 349 en 2011 à 134 810 habitants en 2030 horizon du SDAU. Cette croissance démographique influera sur les besoins locaux en termes de consommation en eau potable. Ainsi l'estimation de ces besoins futurs se fonde sur les hypothèses suivantes :

- Consommation spécifique au branchement particulier (BP) : 80 l/j/hab. ;
- Consommation spécifique à la borne fontaine (BF) : 30 l/j/hab. ;

En partant de l'hypothèse qu'un individu consomme par jour 60 litres d'eau, on peut faire les estimations sur les besoins en eau à l'horizon de SDAU. En effet, selon les normes de la DGRE, la consommation individuelle journalière dans les centres urbains est comprise entre 40 et 60 litres.

Avec cette norme, on estime à 1 168 343 m³ la consommation annuelle en eau (en 2011, avec 53349 hbts). Avec ses 803 branchements particuliers en 2011, l'on mesure donc l'ampleur des efforts à fournir en matière de production d'eau potable. Cela devient d'autant plus important à l'horizon du SDAU où la population est estimée à 134 810 hbts soit une consommation annuelle de 2 952 339 m³. Il y a donc un doublement de la consommation à l'horizon du SDAU.

L'ONEA doit prévoir, des extensions de son réseau d'eau dans le périmètre du SDAU, dans le cadre de ses projets.

1.5.2.4. Perspectives en matière d'évacuation des eaux pluviales

La ville de Tenkodogo, bien que présentant une topographie très favorable en la matière, a un réseau de canalisation insuffisant. Le faible taux de mise en valeur des parcelles

maintient le coefficient de perméabilité encore élevé. Ce qui donne l'impression que le cours d'eau central assure largement son rôle de collecteur naturel.

A l'horizon d SDAU et l'augmentation du taux de mis en valeur de parcelle, il s'avère incontournable de mettre en place un système de drainage des eaux pluviales dont le cours d'eau Koulbalé constitue le collecteur central.

1.5.2.5. Perspectives en matière de gestion des déchets solides

Comme souligné dans le diagnostic, la ville de Tenkodogo génère une masse importante d'ordures qui ne sont pas enlevées. Les conséquences qui en découlent sont nombreuses. Aussi est-il recommandé en prévision de développement futur qui s'avère important au regard des fonctions urbaines nouvelles qui seront celles de Tenkodogo de prévoir un centre de transfert des ordures ménagères.

Les études (Ecoloc, 2006) prévoient que le centre de transfert et de traitement (si possible) des ordures ménagères, soit implanté au Sud de la ville (côté droit de la nationale 16 en allant à Bittou). Ce site présente des granites qui sont des obstacles naturels à l'extension de la ville de ce côté.

Des études précises devront être menées pour mieux circonscrire le site d'enfouissement (analyse pédologique) pour écarter tout danger pour la population et les nappes d'eaux souterraines.

1.5.2.6. Perspectives eaux usées et excréta

L'urbanisation et l'augmentation de la population engendreront logiquement un accroissement de volumes d'eaux usées et d'excréta à traiter.

Dans la ville de Tenkodogo, les eaux usées domestiques sont jetées derrière les concessions. La lessive est faite aux alentours des points d'eau où les eaux usées sont déversées. Ces pratiques devraient s'amoinrir avec l'urbanisation. A cet effet la mise en place d'un système de gestion adéquate s'avère nécessaire à travers la dotation de chaque ménage en ouvrages idoines (fosses septiques, puisards, etc). Cela faciliterait plus tard la mise en place d'un système collectif d'évacuation des eaux usées.

Au niveau des excréta, il ressort que seulement 15% des ménages du noyau urbain ont des latrines. Ce qui laisse entrevoir l'ampleur des efforts à fournir en la matière ce d'autant plus que l'intégration de Belcé et les zones spontanées augmenteront davantage les besoins.

1.5.2.7. Perspectives en matière de télécommunication

La ville de Tenkodogo dispose déjà d'un réseau de câblage souterrain et autoporteur pour la desserte en matière de téléphonie fixe. Compte tenu du fait que le triomphe actuel du mobile assombriera à long terme, l'usage du fixe par les ménages, la présence de ce réseau permettrait de renforcer l'offre en matière d'internet à travers l'extension de la fibre optique reliant toutes les capitales régionales du pays.

Le marché de la communication virtuelle encore embryonnaire à Tenkodogo, demeure un potentiel marché porteur ce d'autant plus que les NTIC sont en passe d'être intégrées aux programmes scolaires (du primaire au supérieur). Par ailleurs, les médias comme la radio et la télévision, jadis portées par des ondes (avec des antennes relais), ont aussi été appareillées avec succès à l'usage satellitaire.

1.6. LES PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE ET FINANCE LOCALES

La gouvernance et finance locale constituent un des piliers de décentralisation et de développement local. En effet, la ville de Tenkodogo connaît une concentration des services déconcentrés mais présente toutefois des insuffisances dans l'offre de service aux populations. Aussi, le faible niveau de son budget et de sa capacité d'autofinancement ne lui permette pas de réaliser les investissements nécessaires pour le bien être de sa population.

En vue d'améliorer la gouvernance locale de la ville, il s'agira dans les années avenir de mettre l'accent sur :

- La promotion de l'économie locale ;
- La mobilisation des ressources locales (humaine, matérielle, et financière);
- La gestion transparente et participative ;
- Le renforcement de la représentativité des services de l'état ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée.

En outre, il est nécessaire de noter que l'existence de l'incivisme fiscal serait un frein à la mobilisation des ressources voire à la gouvernance locale si aucune action n'est entreprise en vue de son éradication.

CHAPITRE 2 : LES DÉFIS ET LES ORIENTATIONS DU SDAU

2.1. LES DEFIS DU SDAU

L'analyse diagnostique a montré que la ville a connu une extension spatiale spectaculaire (surtout entre 1999 et 2010) ayant engendré d'énormes difficultés d'équipements des espaces aménagés en services urbains de bases avec, in fine, un faible taux de mise valeur des parcelles (37%). En effet, cette situation contribue à réduire la qualité de vie des populations et constitue un frein au développement économique de la ville du fait des besoins de viabilisation de plus en plus élevés. En plus, la prolifération de l'habitat spontané vient renforcer cette extension urbaine.

Il ressort aussi que la fonction administrative est la fonction dominante de la ville mais elle n'est pas décisive pour l'essor économique. A cette fonction s'ajoute la fonction commerciale, qui, bien que moins valorisée, constitue la fonction d'avenir et un levier de développement de la ville. Le développement des activités économiques surtout aux niveaux secondaire et tertiaire doit donc être un impératif.

L'ambition étant de faire de la ville une plaque tournante du commerce sous régional commande au SDAU de prévoir, les aménagements et équipements à même de réaliser cette ambition. Deux défis majeurs se présentent à la ville :

- ☞ *la maîtrise de l'extension spatiale ;*
- ☞ *l'érection de Tenkodogo en une plaque tournante du commerce ;*

2.2. LES ORIENTATIONS RETENUES

Le défi majeur à relever est celui de la maîtrise et de l'organisation spatiale base de toute activité, pouvant offrir un cadre de vie favorable au développement des ressources pour la population. Pour pouvoir gérer les préoccupations des différents acteurs à Tenkodogo, les grandes orientations suivantes ont été retenues :

- ◆ *la gestion rationnelle de l'espace ;*
- ◆ *l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base ;*
- ◆ *la création de pôles d'activités pour dynamiser la capitale régionale ;*
- ◆ *le développement des infrastructures routières pour faciliter le déplacement intra-urbain et le transport vers l'hinterland.*

QUATRIÈME PARTIE : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT

1.1. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Tenkodogo rallie les considérations suivantes :

- ⇒ les différentes préoccupations des acteurs ;
- ⇒ l'accroissement démographique ;
- ⇒ le principe d'organisation de l'espace reposant sur un zoning permettant de maîtriser l'expansion de la ville ;
- ⇒ renforcement de la fonction commerciale ;
- ⇒ la maîtrise des contraintes de site et le souci de la préservation des ressources naturelles ;

Ces différents aspects influenceront inéluctablement les différentes propositions d'aménagement.

1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE

1.2.1. La structure générale

Le diagnostic établit clairement les futures conditions et exigences de la ville à l'horizon du SDAU. Ainsi, les différentes perspectives dégagées permettent déterminer et d'évaluer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des différents espaces à partir des usages actuels des espaces et des vocations potentielles détectées.

Du reste l'organisation de l'espace prévoit le renforcement des fonctions urbaines de Tenkodogo. A cet effet, la configuration urbaine s'articule autour des grands ensembles suivants : la zone d'habitation, la zone d'activité, la zone de préservation et les zones de contraintes.

- **la zone d'habitation** : Elle est composée des zones d'habitation actuelle et structurer, de promotion immobilière et d'urbanisation future.
- **la zone d'activités** : Elle est constituée de la ZAD, de la zone industrielle, de la zone commerciale, de la zone administrative, de la zone universitaire, des zones et de formation, de la zone culturelle et de la zones agro-pastorale.
- **la zone de préservation** : Elle concerne les zones à boiser à créer et la zone naturelle à préserver.
- **les zones de contraintes** : Elles regroupent, les cours d'eau, les barrages et leurs servitudes, les zones non aedificandi.

Le schéma d'aménagement situe les différents pôles urbains dans la ville sur lesquels, s'appuiera la structure.

1.2.2. L'organisation de la voirie

Le schéma de structure de la ville de Tenkodogo prend en compte les infrastructures existantes mais également les infrastructures de voiries et de transport qui seront projetées. En termes d'équipement structurant de la ville, l'organisation du réseau de voirie constitue le maillon fort de la composition et de la structuration de l'espace urbain. En effet, la voirie définit l'armature urbaine et innerve les grands ensembles et les équipements structurants.

La structuration de la voirie connaîtra deux types d'actions principales à savoir : le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies.

La voirie primaire existante : Elle est essentiellement constituée des tronçons urbains des routes nationales 16 et 17 entièrement bitumée. Dans le cadre du SDAU, il est prévu l'élargissement de ces tronçons à 60 m afin de fluidifier la circulation. Le partie non bitumée du tronçon urbain de la RN 17 aussi élargie et bitumée jusqu'à la limite du périmètre du SDAU.

La voirie primaire projetée : Elle se résume à la rocade reliant la RN 16 à la RN 17 passant par l'axe Tenkodogo-Garango. Elle permet de décongestionner le flux circulatoire des poids lourds provenant de Bittou et traversant le centre-ville. Cette rocade aura une emprise de 100 m et aménagée en double sens avec terre-plein central et bande cyclable.

La voirie secondaire existante : Deux types d'interventions seront observés à ce niveau. Les principales voies desservant ou convergeant vers les équipements structurants et les secteurs de la ville seront bitumées afin d'élever le niveau d'équipement et attractivité dans lesdits secteurs. En plus de ces voies principales, d'autres voies seront aménagées avec les réseaux divers (rendre plus viables et durables) pour fluidifier davantage la desserte à l'intérieur des secteurs

La voirie secondaire projetée :

Il s'agit essentiellement des voies à créer pour relier les zones et équipements projetés en cohérence avec la trame existante dans le périmètre du SDAU. Dans le cadre spécifique de Tenkodogo, les zones déclassées et à restructurer seront desservies par de nouvelles voies secondaires. Il s'agit notamment de la zone de l'aéroport. Ces voies à créer, d'une emprise variant entre 30 et 40m seront aménagées avec réseaux divers.

La voirie riveraine, c'est-à-dire les voies aux abords des cours d'eau ainsi que des plans d'eau seront créés et aménagés. Elles servent non seulement à rendre plus accessible ces zones (qui occupent une superficie non négligeable) tout en facilitant le respect de leur servitudes face aux tentatives éventuelles d'occupations susceptibles de menacer les ressources en eau.

Les carrefours et ouvrages d'art :

Les carrefours sont des points de croisement entre les grandes voies de circulation. Il est prévu l'aménagement de cinq (05) carrefours principaux (croisement de deux voies primaires) et neuf (09) carrefours secondaires en vue de fluidifier la circulation et de réduire les risques d'accidents. Une attention particulière devra être accordée au

croisement des RN 16 et 17 au niveau du marché central (ancien). Certains carrefours seront équipés en monuments ou en jets d'eau suivant l'esthétique recherchée. Quant aux ouvrages d'art (ponts), au nombre de trois ouvrages d'art, leur réalisation sur la voie de contournement permettra de réduire les distances pour se rendre de l'autre côté du rive du cours d'eau.

1.3. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

1.3.1. La programmation des équipements du SDAU

1.3.1.1. Programmation des équipements scolaires

1.3.1.1.1. Estimation de la population scolarisable

La population scolarisable est constituée par la population située dans la tranche d'âge comprise entre :

- trois (03) et cinq (05) ans pour le préscolaire ;
- six (06) et onze (11) ans pour le primaire ;
- douze (12) et dix-huit (18) ans pour le secondaire.

L'estimation des besoins en équipements scolaires est faite sur la base des perspectives démographiques et de la proportion de la frange scolarisable de la population et des effectifs moyens par classe.

Une nuance importante est prise en compte pour l'estimation des besoins en établissements secondaires. Le rayon d'influence de ceux-ci s'étend au delà des limites du périmètre urbain pour couvrir toute la commune. De ce fait, une plus large estimation sera faite. Il sera donc logique que certaines localités de la commune puissent être choisies pour abriter des établissements secondaires.

Tableau n°65 : Estimation de la population scolarisable de la ville de Tenkodogo (2011 à 2030)

| Année | Effectif de population | | | |
|-------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| | Total | Préscolaire : 3-5 ans (8,65%) | Primaire : 6-11 ans (16,66%) | Secondaire : 12-18 ans (20,67%) |
| 2011 | 53 349 | 4616 | 8855 | 10 989 |
| 2015 | 64 846 | 5609 | 10 803 | 13 403 |
| 2020 | 82 761 | 7158 | 13 787 | 17 090 |
| 2025 | 105 627 | 9132 | 17 597 | 21 849 |
| 2030 | 134 810 | 11 661 | 22 459 | 27 838 |

Source : BADCOM-CONSULT/CAU-HK , SDAU Tenkodogo, 2012

1.3.1.1.2. Estimation des besoins en équipements scolaires

L'éducation préscolaire

La programmation des équipements préscolaires prend en compte les considérations suivantes :

- le plafonnage, à long terme, du nombre d'élève par classe à 35 conformément aux normes en vigueur au Burkina Faso avec des nombres moyens intermédiaires de 45 et 40 élèves par classe ;
- l'évolution progressive du taux de préscolarisation pour atteindre 11,5% en 2015 ; 25% en 2020 (objectif PDSEB) et 40% en 2025 puis 50% en 2030 si l'on suppose une constance de la dynamique d'évolution.

Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements préscolaires dans la ville de Tenkodogo.

Tableau n°66 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement préscolaire

| Année | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|-------------------------------------|--------|-----------|-----------|------------|------------|
| Population de référence | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |
| Effectif pré-scolarisable | 4616 | 5609 | 7158 | 9132 | 11 899 |
| Taux de préscolarisation | -% | 11,5 % | 25% | 40 % | 50 % |
| Population préscolarisée | ? | 695 | 2120 | 4760 | 8 334 |
| Nombre moyen d'élèves par classe | | 35 | 35 | 35 | 35 |
| Nombre de classes existantes | 12 | - | - | - | - |
| Nombre de classes nécessaire | - | 20 | 61 | 136 | 238 |

Source : BADCOM-CONSULT/ CAU-HK , SDAU Tenkodogo, 2012

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Tenkodogo.

Ces différentes opérations permettront à la ville de disposer d'un total de 224 classes comprenant la petite, la moyenne et la grande section. Ces écoles maternelles doivent soigneusement réparties en tenant compte des zones d'habitation de sorte à faciliter l'accès des enfants.

L'enseignement primaire

La programmation des équipements scolaires prend en compte les considérations suivantes :

- le plafonnage, à long terme, du nombre d'élève par classe à 75 conformément aux normes en vigueur au Burkina Faso ;
- l'évolution progressive du taux de scolarisation pour atteindre 100% jusqu'à l'horizon du SDAU selon l'objectif du PDSEB qui est d'atteindre 100% en 2021. Il faut noter que TBS communal en 2011 était de 77% (DPEBA-Boulgou, 2011).

A l'absence de taux sur le périmètre du SDAU nous partirons de ce taux communal.

Le tableau suivant permet d'évaluer les besoins en termes d'équipements scolaires dans la ville de Tenkodogo

Tableau n° 67 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire

| Année | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population de référence | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |
| Effectif scolarisable | 8855 | 10 803 | 13 787 | 17 597 | 22 459 |
| Taux de scolarisation | 82,65 % | 85% | 100% | 100% | 100% |
| Population scolarisée | 7319 | 9182 | 13 787 | 17 597 | 22 459 |
| Nombre moyen d'élèves par classe | 60 | 55 | 55 | 55 | 55 |
| Nombre de classes existantes | 122 | - | - | - | - |
| Nombre de classes nécessaires | 125 | 167 | 251 | 320 | 408 |
| Nombre de classes à construire | | 42 | 84 | 69 | 88 |

Source: BADCOM-CONSULT/CAU-HK, SDAU Tenkodogo, 2012

Il ressort donc de ces estimations que pour satisfaire les besoins de la population de la ville de Tenkodogo en équipements destinés à l'enseignement primaire, il faudrait la construire 286 classes (48) comme suit :

- 126 classes (21 écoles) avant 2020 ;
- 69 classes (12 écoles) avant 2025 ;
- 88 classes (15 écoles) avant 2030.

Ces différentes opérations permettront à la ville de disposer d'un total de 408 classes.

L'enseignement secondaire

En considérant rien que la population résidant dans l'agglomération urbaine de Tenkodogo, l'évaluation des besoins en équipements d'enseignement secondaire est résumée dans le tableau ci-dessous. L'objectif ici est d'atteindre progressivement un taux de scolarisation de 90% secondaire à l'horizon 2030. Aussi, le taux actuel de 63,75% de scolarisation au secondaire doit être compris dans le sens, que Tenkodogo, en tant que chef lieu de région et de province et aussi commune urbaine, concentre la plus grande partie des élèves dans la localité. Les objectifs de taux exprimés dans la présente programmation concerne la population cible du périmètre d'étude.

Tableau n°68 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire

| Année | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Population de référence | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |
| Effectif scolarisable | 11 016 | 13 390 | 17 090 | 21 849 | 27 838 |
| Taux de scolarisation | 63,75%* | 70 % | 75 % | 80 % | 90 % |
| Population à scolariser | 7006 | 9 373 | 12 817 | 17 479 | 25 054 |
| Nombre moyen d'élèves par classe | 77 | 70 | 70 | 70 | 70 |
| Nombre de classes existantes | 91 | - | - | - | - |
| Nombre de classes nécessaires | 100 | 134 | 183 | 250 | 358 |
| | | | | | |
| Nombre de classe à prévoir | - | 43 | 49 | 67 | 108 |

Source : BADCOM-CONSULT/CAU-HK , SDAU Tenkodogo, 2012

En supposant une croissance progressive de 75%, 80% et 90% du taux de scolarisation d'ici à l'horizon du SDAU, la population susceptible de fréquenter les établissements secondaires passera de 9 373 en 2015 à 25 054 en 2030. Cela crée de facto un besoin potentiel de 358 classes. Disposant déjà de 91 classes (2011), la ville devra construire donc 267 classes supplémentaires d'ici 2030. Ces estimations tiennent également compte du fait que le nombre moyen d'élèves par classe va rester constant à 70 pour le premier cycle du secondaire à l'horizon du SDAU.

A l'horizon du SDAU, ces différentes réalisations permettront à Tenkodogo de disposer de 358 classes.

1.3.1.2. Programmation des équipements de santé

Tableau n°69 : Estimation des besoins en équipements de santé

| Année | 2011 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Population de référence | 53 349 | 64 846 | 82 761 | 105 627 | 134 810 |
| Nombre de CSPS nécessaire | 02 | 06 | 08 | 10 | 13 |
| Nombre de CSPS à prévoir | - | 04 | 02 | 02 | 03 |
| Nombre de CMA | 1 | 01 | 01 | 01 | 01 |
| | | | | | |

Source: BADCOM-CONSULT/CAU-HK , SDAU Tenkodogo, 2012

Suivant ces ratios et en fonction de la population estimée, les besoins en formations sanitaires publiques se situent au niveau des CSPS. La ville de Tenkodogo compte présentement deux (02) CSPS ; ce qui est en dessous de besoins selon la norme de 5 000 à 10 000 hbts pour un CSPS au Burkina Faso. Il faudra donc en construire six (06) d'ici

2020, deux (02) entre 2020 et 2025 et trois (03) entre 2025 et 2030 pour répondre à ladite norme en vigueur. A l'échéance donc du SDAU, il faudra construire onze (11) CSPS dans le périmètre du SDAU.

En ce qui concerne les CMA, un seul CMA suffira aux besoins de la ville de Tenkodogo. Mais puisque le rayon de couverture de cet équipement est la province entière, la réalisation d'un CMA sera nécessaire à moyen terme. Pour raison de rapprochement à la population, le nouveau CMA sera réalisé dans un des chefs-lieux de commune rurale de la province dont la localisation semble plus concentrique par rapport aux autres, de sorte à garder à équidistance le plus population cible.

Les problèmes sanitaires de la ville de Tenkodogo ne sont pas forcément liés à la disponibilité des équipements mais plutôt aux conditions d'accès à ces équipements. La résorption des problèmes de voirie interurbaine et de desserte de l'hinterland apportera aussi des solutions aux problèmes de santé publique.

La construction de l'unique CMA pourrait être moins coûteuse si l'on réhabilite le site et les locaux de l'ancien CHR.

1.3.1.1. Programmation des équipements marchands

La ville de Tenkodogo est assez bien desservie en équipements marchands. Compte tenu du fait que le diagnostic a révélé que ces équipements souffrent plus de leur sous-exploitation et leur sous-équipement que de leur nombre, les aménagements proposés pour ce qui concernent les principaux équipements marchands de la ville de Tenkodogo portent sur leur restructuration.

1.3.2.1. L'aménagement de marchés

Le marché central de Tenkodogo est vétuste et incommode. On observe encore la persistance de structures en matériaux précaires à l'intérieur du marché. Une des priorités sera d'achever de réhabiliter les infrastructures existantes. Ce projet d'aménagement vise donc à améliorer la qualité des installations pour plus de commodité et surtout pour plus de dynamisme économique. La fonction de ville commerciale requiert des infrastructures marchandes adéquates. Cela devrait s'inscrire dans le plan global de réhabilitation du noyau ancien où il est situé.

Il sera au indispensable d'aménager deux (02) marchés secondaires : le premier au secteur n°1 (vers le CHR et la zone de formation de l'ouest) et l'autre au secteur N°6 non loin de la zone de formation et celles culturelle et universitaire. L'aménagement de ces marchés secondaires permettra de soutenir l'activité commerciale de la ville.

1.3.2.3. L'aménagement de l'abattoir

Située à la zone périurbaine ouest de Tenkodogo, l'actuelle aire d'abattoir, sommairement aménagée, doit l'être selon les normes en vigueur. Son aménagement devrait permettre de répondre aux besoins de la ville à l'horizon du SDAU.

1.3.2. Le zoning

Le schéma d'aménagement se base sur la spécialisation des zones pour mieux organiser l'espace urbain en vue d'une meilleure gestion. Il s'appuie sur les principales voies à savoir la rocade et la voirie primaire lui conférant son ossature.

Ainsi, la destination générale des sols du SDAU de Tenkodogo est déterminée comme suite :

■ Zones d'habitation

Zone à réhabiliter : Elle concerne essentiellement le noyau historique de Tenkodogo constitué par les secteurs 2, 3 et 4. On y trouve majoritairement des concessions de type traditionnel.

Couvrant une superficie de 157,15 ha, elle est caractérisée par un manque d'infrastructures mais connaît une forte concentration de populations.

Cette situation d'ensemble commande la prise de mesures idoines pour une réhabilitation de ce noyau qui doit en plus être équipé de tous les réseaux sans occulter son caractère culturel et patrimonial.

Zone à densifier, viabiliser et équiper : Vu le diagnostic qui ressort une faiblesse dans la mise en valeur des parcelles en zone lotie, il convient de procéder à une densification du tissu existant. En effet, un comptage des parcelles mises en valeur dans la ville de Tenkodogo montre une faible mise en valeur de celles-ci. Ceci traduit une réalité qui justifie pleinement les actions de densification, de viabilisation et d'équipement du tissu déjà loti (491.12 ha environ à densifier, viabiliser et équiper et 805 ha à viabiliser et à équiper).

Zone à restructurer : Il s'agit là de poches de zones non loties, peuplées ne bénéficiant ni d'infrastructures, ni d'équipements. Le schéma d'aménagement prendra en compte ces zones, afin de proposer des actions pour les rendre vivables (aménagement, viabilisation et équipement). Cette zone incluse aussi les zones dites de rattrapage. Ce sont des espaces qui, en fonction des voies projetées, se retrouvent entre la trame urbaine et les espaces à restructurer.

Zones de promotion immobilière : Vu l'accroissement démographiques à l'horizon du SDAU, les perspectives en besoin de logements s'annoncent significativement à la hausse. Pour répondre à ces besoins, la création d'une zone de promotion immobilière s'avère nécessaire. Elles accueilleront tout projet d'habitat et celui de la cité des forces vives dans le cadre des festivités tournantes de la célébration du 11 Décembre. La première zone est située entre la RN 16 et la zone culturelle sur l'ancien aérodrome. Quant à la seconde zone, elle est située au Sud de ville et intègre le site des logements sociaux déjà construits.

Zone d'aménagement différé : Elle situé au sud de la ville juste après le site actuel des logements sociaux à gauche de la RN 16. Avec la présence de certains équipements structurants (port sec, marché de bétail), cette zone sera attractive. En plus, la proximité

des logements sociaux contribuent à renforcer cette tendance. C'est une zone préférentielle d'extension future de la ville. Toutefois, son utilisation doit faire l'objet d'une étude vue sa spécificité. Par conséquent, elle ne doit donc pas faire l'objet d'aménagement à l'horizon du SDAU.

■ Zones d'activité

Zone administrative à restructurer : La plupart des parcelles sont dédiées aux services administratifs dans cette zone située aux abords du cours d'eau. Compte tenu de la croissance de la ville dans le futur et du probable développement des activités urbaines, la réorganisation de la zone administrative qui offrirait des possibilités d'installation aux administrations s'avère indispensable.

Il s'agira ici de réorganiser et d'équiper la zone en recensant tous les bâtis existants dans la zone, ressortir les occupations et l'utilisation des sols, afin de procéder à une répartition rationnelle entre habitations et équipements.

Zone commerciale à restructurer : Tenkodogo est une ville de transit où le commerce fleurit. Outre le marché central engorgé et qui occasionne des congestions de la circulation l'aménagement d'une zone commerciale offrirait les avantages de concentrer la majeure partie des établissements.

On peut constater déjà cette amorce au niveau du secteur 6 qui dispose de la grande majorité des équipements de biens et services administratifs, socio-économiques et communautaires de la ville. Tous ces équipements collectifs et marchands à savoir le marché central, le nouveau marché et la gare routière seront structurés de façon à créer deux pôles commerciaux reliés entre eux par une façade commerciale à créer d'une part le long de la route nationale N°17 (2 km) et d'autre part de la zone commerciale existante jusqu'au nouveau marché, part le long de la route nationale N°16 sur 1.15 km. Une troisième façade commerciale sera créée de la gare routière perpendiculairement à la route RN 17 sur une distance d'un (01) km.

Zone industrielle à créer : Le diagnostic a révélé que les petites unités de transformation et celles industrielles dans la ville de Tenkodogo sont quasiment inexistantes. Cependant, on note l'existence de la SOCOMA (Société Cotonnière du Gourma) pour la transformation et le conditionnement du coton.

Pour une cohérence avec les orientations de la POSICA et des objectifs étatiques en matière de promotion industrielle (Programme Présidentiel d'Investissement), chaque capitale régionale doit créer les conditions idoines à l'investissement industriel. Tenkodogo, compte tenu de sa position (carrefour, Bagré) présente des potentialités dans le domaine industriel sans que cela n'élude sa fonction d'avenir principale : le commerce. La zone industrielle est située au Nord du périmètre.

Zone d'Activités Diverses (Z.A.D.) à créer : Il est donc prévu une Zone d'Activités Diverses (ZAD) dans la perspective de créer le tremplin aux activités du pôle Bagré compte tenu des potentialités agricoles et pastorales qui entendent y être transformées pour une plus valeur ajoutée à l'économie locale. Elle est située au Sud et intègre le porc sec à créer.

Zone de formation à créer : A l'horizon de ce présent schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, Tenkodogo, capitale régionale devrait pouvoir abriter toutes les unités d'enseignement supérieur et des centres de formation professionnelle, d'où la prévision de zones de formation et universitaire. Deux grandes zones de formation sont projetées, l'une à l'ouest de la ville sur l'axe Tenkodogo-Garango après le nouveau CHR d'une superficie et l'autre au Nord, sur l'axe Tenkodogo-Koupéla. La zone universitaire couvre une superficie de 58,75 ha située au nord de la ville au haut de la zone culturelle. Ces zones de formation couvrent 150,25 ha

Zone culturelle : La zone culturelle est située près de la zone universitaire et partagera avec celle-ci le site actuel de l'aérodrome de Tenkodogo. L'aménagement de cette zone inclura la création, d'un musée régionale, d'un palais de la culture et d'une place publique pour les grands évènements tels que la célébration du 11 décembre et un musée.

Zone agropastorale : C'est le lieu où se développent les activités agro-sylvo - pastorales. Il s'agit des espaces en grande partie occupés par les champs, les vergers et les pâturages localisés au-delà de l'agglomération urbaine. La matérialisation de cette zone vise à préserver les activités qui y ont lieu surtout que les données de l'enquête ménage indiquent que cela occupe une frange importante de la population de Tenkodogo. Elles sont situées aux limites du périmètre du SDAU surtout aux côtés nord, sud et sud-est.

■ Zones de préservation

Zones boisées à aménager : En somme, deux zones à boisées seront prévues, une à l'ouest du CHR et l'autre située au Nord de part et d'autre de la RN 16 entre le lotissement existant et la zone de formation professionnelle du nord crée ainsi une sorte d'écran végétal entre la zone habitée et la zone industrielle à créer. Ces zones localisées à proximité des cours d'eaux, permettront de planter des espèces utilitaires, fruitières mais aussi des espèces en voie de disparition.

Zone naturelle à préserver : La création de la zone naturelle à préserver répond à la logique de rationaliser l'espace et de maîtriser la dynamique d'expansion de la ville. La zone naturelle à préserver ne doit pas faire l'objet d'aucun aménagement à l'horizon du SDAU. Il est prévu deux zones naturelles à préserver dans le périmètre du SDAU. L'une à l'Est et l'autre au nord-ouest.

■ ZONES DE CONTRAINTES

Zones inondables : Il s'agit des zones les plus basses de la ville correspondant aux emprises occupées par les cours d'eau, les plans d'eau, les bas-fonds et les aires de crues au sein de la ville. Elles pourront être mises en valeur par des plantations d'arbres et la pratique de culture maraîchère.

Zones non aedificandi : La ville de Tenkodogo renferme plusieurs espaces constitués d'affleurement rocheux (granitiques) plus ou moins grands à la fois dans le tissu aménagé et à la périphérie urbaine. Ces espaces, plus localisés surtout au Sud de la ville entre les RN 16 et 17 répartis entre des secteurs n°3 et n°4, sont difficiles à aménager (habitations), créent une rupture dans la trame urbaine et rendent difficile les travaux de viabilisation. Un aménagement plus adapté doit être imaginé pour ces sites (éco-touristique par exemple).

Carte n°24 : Schéma de structure proposé

Carte n°25 : Schéma d'aménagement proposé

Carte n°26 : Schéma de Drainage Proposé

1.4. Programme de réalisation des activités

Tableau n°70 : Chronogramme de réalisation de la voirie

| VOIRIE | Quantité | PROGRAMMATION | | | |
|---|----------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2013-2015 | 2016-2020 | 2021-2025 | 2026-2030 |
| Voirie primaire à bitumer (km) | 2 | - | 01 | 01 | - |
| Voirie primaire à élargir | 1 | - | 1 | - | - |
| Rocade à bitumer | 21 | - | 10 | 11 | |
| Voirie secondaire à bitumer | 30 | 05 | 10 | 15 | 05 |
| Voirie secondaire à aménager (avec VRD) | 15 | 3 | 7 | 3 | 2 |
| Voirie riveraine à aménager | 12 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Pont à construire | 14 | 02 | 05 | 05 | 02 |
| Carrefours à aménager | 14 | 02 | 05 | 05 | 02 |
| Établissement d'un SIF | 01 | 01 | | | |
| Schéma de drainage des eaux pluviales | 01 | 01 | - | - | - |

Source: BADCOM-CONSULT/CAU-HK 2012

2.3. CHRONOGRAMME DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

Tableau n°71 : Planification des superstructures

| | Quantité | PROGRAMMATION | | | |
|---|----------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2013-2015 | 2016-2020 | 2021-2025 | 2026-2030 |
| Construction de deux centres de formation | 02 | | | | - |
| Construction d'un Lycée technique professionnel | 01 | | | | |
| Construction d'école préscolaire | 74 | | | | |
| Construction d'école primaire | 48 | | | | |
| Classes au secondaire | 258 | | | | |
| Construction d'une | 01 | - | | | |

| | | | | | |
|--|----|---|--|---|---|
| Université | | | | | |
| Construction d'un marché secondaire | 01 | | | | - |
| Aménagement de zones boisées | 02 | | | | |
| Réaménagement du Grand marché | 01 | - | | | |
| Construction d'un marché à bétail | 01 | | | | |
| Abattoir moderne | 01 | - | | - | - |
| Stade omnisport | 01 | - | | - | - |
| Stade provincial | 01 | | | | |
| Construction d'un musée régional | 01 | | | | |
| Construction d'un complexe culturel | 01 | | | | |
| Construction d'une salle de spectacle | 01 | | | | |
| Construction d'un centre d'enfouissement technique | 01 | | | | |
| Réalisation d'un port sec | 01 | | | | |
| Délocalisation de l'aéroport | 01 | | | | |

Source: BADCOM-CONSULT/CAU-HK, 2012

2.4. PROGRAMMATION DES ACTIONS

2.4.1. Programmation sur le très court terme (2013-2015)

Les actions programmées sur le très court terme (2013-2015) sont celles considérées comme prioritaires.

Tableau n°72 : Planification à très court terme (2013-2015)

| PROJETS | QUANTITE | COUT FCFA(1000) | PROGRAMMATION | | | Porteurs | ACTEURS ASSOCIES |
|---|----------|-----------------|---------------|------|------|-----------------|------------------|
| | | | 2013 | 2014 | 2015 | | |
| AMENAGEMENT SPATIAL | | | 2013 | 2014 | 2015 | | |
| Opérationnaliser le SIF | 01 | 100.000 | | | | MHU | Commune, MHU |
| Elaboration du POS | 01 | 70 000 | | | | Commune | MHU, |
| Matérialisation des limites du périmètre SDAU | 6250 ha | 300. 000 | | | | | |
| Déclassement de l'aérodrome actuel | 01 | 80.000 | | | | Commune et MIDT | MIDT |
| Identification et aménagement d'un nouvel aérodrome (hors périmètre SDAU vers le Sud) | | PM | | | | MIDT, commune | CR, MATD, PTF |
| Actions de délimitation des zones Agropastorales | 01 | 60.000 | | | | Commune | MASA, MRAH |
| Délimitation des zones inondables et submersibles | 01 | 70.000 | | | | MHU | Commune, MHU, |
| Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat (1) | 100 ha | 30 000 | | | | Commune | MHU |
| Eudes d'urbanisme pour la réhabilitation du noyau ancien | 01 | 100.000 | | | | MHU | Commune, MCT |

| | | | | | | | |
|--|-------------|-----------|--|--|--|---------------|-------------------|
| Etude d'urbanisme détaillée du projet de d'aménagement d'une zone industrielle | 01 | 50 000 | | | | MICA | Commune, MHU, PTF |
| Etude d'urbanisme détaillée du projet de d'aménagement de la Zone ZAD | 01 | 50 000 | | | | MICA | Commune, MHU, PTF |
| SUPERSTRUCTURE | | | | | | | |
| Construction d'école (préscolaire) | 08 | 80 000 | | | | MENA | Commune, PTF |
| Construction d'école (primaire) | 07 | 210 000 | | | | MENA | Commune, PTF |
| Construction de salles de Classes (secondaire) | 43 | 344 000 | | | | MESS | Commune |
| Construction d'un Lycée technique professionnel | 01 | 500.000 | | | | MEJPF et MESS | Commune, PTF |
| Construction et équipement d'un nouveau CSPA | 04 | 1.000.000 | | | | Commune | MS, PTF |
| Construction du port port sec | 01 | 2.000.000 | | | | MICA et MIDT | Commune, PTF |
| Construction d'un abattoir moderne | 01 | 200. 000 | | | | Commune | MRAH, MICA |
| Création de zones boisées | 01 | 10.000 | | | | Commune | MEDD |
| INFRASTRUCTURE | | | | | | | |
| Etude de faisabilité du bitumage de la rocade | 01 | 20.000 | | | | MIDT | Commune, PFT |
| Elargissement du tronçon urbain de la route nationale n°16 | 60m sur 2km | 500 000 | | | | Commune | MIDT |
| Voirie primaire à bitumer | 01 km | 350. 000 | | | | Commune | Commune, MIDT |
| Voirie secondaire à aménager avec réseaux divers | 4 km | 40 000 | | | | Commune | Commune, MIDT |
| ASSAINISSEMENT | | | | | | | |
| Elaboration du schéma Directeur | 01 | 50.000 | | | | Commune | DGUTF, Commune |

| | | | | | | | | |
|---|--------|------------------|--|--|--|--|---------------|------------------|
| d'assainissement des eaux pluviales | | | | | | | | |
| Construction de caniveaux | 10 kml | 80.000 | | | | | Commune | MHU, MIDT, |
| Pont à construire | 03 | 150.000 | | | | | Commune | Commune, Projet |
| Grands carrefour à aménager | 01 | 10.000 | | | | | commune | MIDT |
| Vulgarisation CDMA | | PM | | | | | MDEP (ONATEL) | Commune, PTF |
| ELECTRICITE | | | | | | | | |
| Extension du réseau | 15 | 750.000 | | | | | commune | SONABEL, |
| Extension du réseau d'éclairage public (km) | 20 | 1.000.000 | | | | | commune | SONABEL, commune |
| TOTAL | | 8 434 000 | | | | | | |

A noter que cette programmation à très court terme constitue le programme d'investissement prioritaire (PIP) du SDAU de Tenkodogo. Il se chiffre, en rappel, à huit milliards quatre cent trente quatre millions (8 434 000 000) de francs CFA entre 2013 et 2015.

2.4.2. Programmation sur le court terme (2016-2020)

Tableau n°73 : Planification à court terme (2016-2020)

| PROJETS | QUANTITE | COUT FCFA (1000) | PROGRAMMATION | | | | | PORTEURS | ACTEURS |
|---|----------|------------------|---------------|------|------|------|------|--------------|------------------------|
| | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| AMENAGEMENT SPATIAL | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| Mise en œuvre du projet de réhabilitation du noyau ancien | 100 ha | PM | | | | | | Commune | MHU, MCT, PTF |
| Mise en œuvre d'un projet immobilier (logements) | 50 lgts | 500 000 | | | | | | MHU, Commune | Promoteurs immobiliers |
| Etude d'urbanisme détaillée du projet | 100 ha | 30 000 | | | | | | Commune | MHU |

| | | | | | | | | | |
|--|--------|------------|--|--|--|--|--|---------|-------------------------|
| d'extension de l'habitat (2) | | | | | | | | | |
| Etude d'urbanisme pour l'aménagement de la façade commerciale | | 50 000 | | | | | | Commune | MHU, MICA, PTF |
| Aménagement de la façade commerciale | | PM | | | | | | Commune | MHU, MICA, PTF |
| Etude détaillée sur la restructuration de la zone administrative | | 50 000 | | | | | | MATS | Commune |
| Aménagement de la ZAD | 01 | 20 000 000 | | | | | | MICA | Commune, MHU, MICA, PTF |
| Aménagement de la zone culturelle | 50 ha | 2 000 000 | | | | | | MCT | Commune, MHU, PTF |
| Aménagement de la zone industrielle | 01 | 30 000 000 | | | | | | MICA | Commune, MHU, PTF |
| SUPERSTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Construction et équipement de CSPS | 02 | 500.000 | | | | | | Commune | MS, PTF |
| Construction d'école (préscolaire) | 13 | 130.000 | | | | | | MENA | Commune, PTF |
| Construction d'école (primaire) | 14 | 420 000 | | | | | | MENA | Commune, PTF |
| Construction de classes (secondaire) | 49 | 392.000 | | | | | | MESS | Commune, PTF |
| Construction de l'Université régionale | 01 | 5.000.000 | | | | | | MESS | Commune, CR, PTF |
| Réaménagement marché central | 01 | 200.000 | | | | | | commune | MRAH |
| Marché à bétail | 01 | 10.000 | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| INFRATSTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Rocade (voie circulaire) à bitumer | 10 kml | 3 500 000 | | | | | | MIDT | Commune, PTF |
| Voirie secondaire à bitumer | 10 kml | 1 050 000 | | | | | | Commune | MIDT |

| | | | | | | | | | |
|---|--------|-------------------|--|--|--|--|--|---------------|------------------|
| Voirie secondaire à aménager (avec VRD) | 7 kml | 70 000 | | | | | | Commune | MIDT |
| Voire riveraine à aménager | 03 kml | 30.000 | | | | | | Commune | MIDT |
| Construction de canal | 04 km | 400 000 | | | | | | Commune | MHU, MIDT |
| Pont à construire | 05 | 500.000 | | | | | | MIDT | Commune |
| Grand carrefour à aménager | 05 | 50.000 | | | | | | commune | MIDT |
| Installation de la fibre optique | | PM | | | | | | MDEP | Commune, MC, PTF |
| ASSAINISSEMENT | | | | | | | | | |
| Centre d'enfouissement technique | 01 | 20.000 | | | | | | Commune | MEDD |
| ELECTRICITÉ | | | | | | | | | |
| Extension du réseau | 15 | 750.000 | | | | | | MME (SONABE)L | Commune |
| Extension du réseau d'éclairage public (km) | 20 | 1.000.000 | | | | | | Commune | MME (SONABE L) |
| TOTAL | | 61 652 000 | | | | | | | |

2.4.3. Programmation sur le moyen terme (2021-2025)

Tableau n°74 : planification à moyen terme (2021-2025)

| PROJETS | QT E | COUT FCFA (1000) | PROGRAMMATION | | | | | PORTEU RS | ACTEURS |
|--|----------------|------------------------|---------------|----------|----------|----------|----------|---|---------|
| | | | 20 21 | 20 22 | 20 23 | 20 24 | 20 25 | | |
| AMENAGEMENT SPATIALE | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre d'un projet immobilier (logements) | 10 0 lgt | 1 000 000 | | | | | | MHU, Commune s privées | |
| Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat (2) | 10 0 ha | 30 000 | | | | | | Commune MHU | |
| SUPERSTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Construction d'école (préscolaire) | 25 | 250 000 | | | | | | MENA Commune, PTF | |
| Construction école (primaire) | 12 | 360 000 | | | | | | MENA Commune, PTF | |
| Construction de classes (secondaire) | 67 | 536 000 | | | | | | MESS Commune, PTF | |
| Construction de CSPA | 02 | 250 000 | | | | | | Commune MS, PTF | |
| Construction d'un stade provincial | 01 | 500 000 | | | | | | MSL Commune, CR, PTF | |
| Construction d'un stade omnisport | 01 | 150.000 | | | | | | Commune MSL | |
| Construction d'un musée régional | 01 | 200.000 | | | | | | Conseil Régional Commune, MCT, PTF | |
| Construction d'un complexe culturel | 01 | 200.000 | | | | | | commune Commune, MCL | |
| | | | | | | | | | |
| INFRASTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Rocade à bitumer | 11 | 3.850.000 | | | | | | MIDT Commune, PTF | |
| Voies secondaires à bitumer | 15 | 15.000 | | | | | | Commune MIDT, PTF | |
| Voies secondaires à aménager (VRD) | 03 km l | 30.000 | | | | | | Commune MIDT, PTF | |
| Voies riveraine à aménager | 03 km l | 3000 | | | | | | Commune | |

| | | | | | | | | | |
|---|---------------|-----------|------------------|--|--|--|--|---------|------------------------|
| Construction de canal | 04 km l | 400 000 | | | | | | Commune | MHU, MIDT, MEAHA |
| Construction de caniveaux | 10 km l | 80 000 | | | | | | Commune | MIDT |
| Construction de pont | 01 | 50.000 | | | | | | Commune | Commune, MID |
| Aménagement de grand carrefour | 02 | 20.000 | | | | | | Commune | Commune, MID |
| ELECTRICITÉ | | | | | | | | | |
| Extension du réseau | 15 | 750.000 | | | | | | SONABEL | SONABEL, |
| Extension du réseau d'éclairage public (km) | 20 | 1.000.000 | | | | | | commune | SONABEL, commune |
| TOTAL | | | 9 674 000 | | | | | | |

2.4.4. Programmation sur le moyen terme (2021-2025)

Tableau n° 75 : Programmation sur le Long terme (2026-2030)

| PROJETS | QUANTITE | COUT FCFA (1000) | PROGRAMMATION | | | | | PORTEURS | ACTEURS |
|--|----------|------------------|---------------|------|------|------|------|-------------------------------------|---------|
| | | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| AMENAGEMENT SPATIALE | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre d'un projet immobilier (logements) | 100 | 1 000 000 | | | | | | MHU, Commune, Promoteurs privées | |
| Etude d'urbanisme détaillée du projet d'extension de l'habitat (2) | 100 | 30 000 | | | | | | Commune, MHU | |
| SUPERSTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Construction d'école (préscolaire) | 25 | 250 000 | | | | | | MENA, Commune, PTF | |
| Construction école (primaire) | 12 | 360 000 | | | | | | MENA, Commune, PTF | |
| Construction de classes (secondaire) | 67 | 536 000 | | | | | | MESS, Commune, PTF | |
| Construction de CSPS | 02 | 250 000 | | | | | | Commune, MS, PTF | |
| Construction d'un stade provincial | 01 | 500 000 | | | | | | MSL, Commune, CR, PTF | |
| Construction d'un stade omnisport | 01 | 150.000 | | | | | | Commune, MSL | |
| Construction d'un musée régional | 01 | 200.000 | | | | | | Conseil Régional, Commune, MCT, PTF | |
| Construction d'un complexe culturel | 01 | 200.000 | | | | | | commune, Commune, MCL | |
| | | | | | | | | | |
| INFRASTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Rocade à bitumer | 11 | 3.850.000 | | | | | | MIDT, Commune, PTF | |
| Voies secondaires à | 15 | 15.000 | | | | | | Commune, MIDT, | |

| | | | | | | | | | |
|---|---------|-----------|------------------|--|--|--|--|---------|------------------|
| bitumer | | | | | | | | ne | PTF |
| Voies secondaires à aménager (VRD) | 03 km l | 30.000 | | | | | | Commune | MIDT, PTF |
| Voies riveraine à aménager | 03 km l | 3000 | | | | | | Commune | |
| Construction de canal | 04 km l | 400 000 | | | | | | Commune | MHU, MIDT, MEAHA |
| Construction de caniveaux | 10 km l | 80 000 | | | | | | Commune | MIDT |
| Construction de pont | 01 | 50.000 | | | | | | Commune | Commune, MID |
| Aménagement de grand carrefour | 02 | 20.000 | | | | | | Commune | Commune, MID |
| ELECTRICITÉ | | | | | | | | | |
| Extension du réseau | 15 | 750.000 | | | | | | SONABEL | SONABEL, |
| Extension du réseau d'éclairage public (km) | 20 | 1.000.000 | | | | | | commune | SONABEL, commune |
| TOTAL | | | 9 674 000 | | | | | | |

2.4.5. Programmation sur le très long terme (2026-2030)

Tableau n°76 : Programmation sur le très long terme (2026-2030)

| PROJETS | QUANTITE | COUT FCFA (1000) | PROGRAMMATION | | | | | PORTEURS | ACTEURS |
|--|----------|------------------------|---------------|------|------|------|------|--------------|------------------------|
| | | | N | | | | | | |
| | | | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | | |
| Etude détaillée du projet d'extension de l'habitat (3) | 100 ha | 30.000 | | | | | | Commune | MHU |
| Mise en œuvre d'un projet immobilier (logements) | 100 lgts | 1 000 000 | | | | | | MHU, Commune | Promoteurs immobiliers |
| SUPERSTRUCTURE | | | | | | | | | |
| Construction d'un centre de formation professionnel | 01 | 300 000 | | | | | | Commune | MEJPF, PTF |
| Construction d'école (préscolaire) | 30 | 300.000 | | | | | | Commune | MENA, PTF |
| Construction d'école (primaire) | 15 | 450 000 | | | | | | Commune | MENA, PTF |
| Construction de classes (secondaire) | 108 | 864 000 | | | | | | Commune | MESS, PTF |
| Construction et équipement de CSPA | 03 | 725 000 | | | | | | Commune | MS, PTF |
| INFRASTRUCTURE | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| Voie primaire à bitumer | 02 kml | 700.000 | | | | | | Commune | Commune, MIDT |
| Voie secondaires à bitumer | 05 kml | 1.750.000 | | | | | | Commune | Commune, MIDT |
| Voie secondaires à aménager avec réseaux divers | 03 kml | 750.000 | | | | | | Commune | MIDT |
| Construction de canal | 02 | 400 000 | | | | | | Commune | MHU, MIDT |

| | | | | | | | | | |
|--|-----------|-------------------|--|--|--|--|--|---------|---------------------|
| | kml | | | | | | | | |
| Construction de caniveaux | 15 kml | 120 000 | | | | | | Commune | MHU, MIDT |
| ELECTRICITÉ | | | | | | | | | |
| Extension du réseau | 10 kml | 500.000 | | | | | | SONABEL | SONABEL, |
| Extension du réseau d'éclairage public | 10 klm | 500.000 | | | | | | SONABEL | SONABEL, commune |
| TOTAL | | 8 389 000 | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 88 059 000 | | | | | | | |

Le coût estimatif du SDAU s'élève à **quatre vingt huit milliards cinquante neuf millions (88 059 000) de francs CFA**

CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE

2.1. LES DISPOSITIONS PRÉALABLES ET LE CADRE JURIDIQUE

Le projet définitif de Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme est approuvé par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge de l'urbanisme et de la construction. L'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public et privé sont tenues au strict respect des dispositions du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme approuvé.

Pour une bonne exécution de ce Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, plusieurs stratégies doivent être mises en place, telles que, le cadre institutionnel, la réalisation des documents de planification de détail, la mise en exergue du caractère juridique du schéma, la détermination des modalités d'exécution, son financement, etc.

2.1.1. Dispositions préalables de la mise œuvre du SDAU

Afin de mieux suivre ce premier document de planification à long terme dont dispose désormais la ville, des tâches spécifiques seront attribuées à tous les acteurs concernés pour le développement de la dite localité.

La mise en œuvre du SDAU nécessite la prise en compte d'un certain nombre de dispositions préalables qui sont essentiellement à sa bonne exécution :

- ***l'adoption du SDAU conformément à la loi n 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso*** : plusieurs instances, dont la COTESCO, la CCUC et la CRUC, sont impliquées dans le processus de validation du SDAU avant son adoption finale par le Conseil des Ministres. C'est l'aboutissement de toute cette démarche qui confère au présent outil sa valeur de document de référence en matière de planification de l'aménagement urbain ;
- ***le SDAU comme un cadre de référence des interventions*** : l'élaboration et la mise en œuvre du présent SDAU obéit à une volonté de construction d'une vision concertée et négociée de l'aménagement urbain. Ainsi, les interventions des différents acteurs résidents et non-résidents (*ONG, projets, services étatiques, coopération décentralisée, etc.*) doivent s'insérer en droite ligne des objectifs retenus dans le cadre de ce SDAU et concourir leur à l'atteinte ;
- ***la maîtrise d'ouvrage*** : le Conseil Municipal assure la maîtrise d'ouvrage du SDAU conformément à la loi. A ce titre, il prend toutes les initiatives pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. Il fera appel à la maîtrise d'ouvrage déléguée (*structure technique compétent*) et par voie de passation de marchés, recruter un prestataire privé pour les études techniques et la réalisation des projets ;
- ***la valorisation des compétences locales*** : elle sous-entend l'utilisation des compétences locales pour l'exécution du SDAU dans un contexte d'existence et de disponibilité de ces ressources ;

- **la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU** : ce comité sera la cheville ouvrière du pilotage de la mise en œuvre du SDAU. A l'instar du comité ad hoc impliqué lors de la phase d'élaboration du SDAU, le présent comité prendra en compte, dans sa composition, les différentes sensibilités locales. Toutefois, il sera numériquement plus réduit afin de le rendre plus efficace dans sa mission ;
- **la mobilisation financière** : l'Etat et le Conseil Municipal exploreront toutes les pistes possibles pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du présent SDAU ;
- **la mobilisation sociale** : en vue d'obtenir la pleine adhésion de l'ensemble des couches sociales et socio -professionnelles pour une synergie d'actions, le Conseil Municipal veillera à vulgariser le SDAU au niveau des différents acteurs de développement en particulier auprès de ses partenaires. Des campagnes d'informations et de sensibilisation seront menées en utilisant tous les canaux de communication existants.

2.1.2. Cadre juridique du SDAU

L'élaboration tout comme la mise en œuvre du présent SDAU s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- **la loi n°034-2012 /AN du 12 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso en révision de celle de 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso dont certaines dispositions concerneront les premières actions de présent SDAU (décrets de la nouvelle non encore adoptés)** : Elle donne compétence au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme l'élaboration ou la révision du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) ;
- **la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso** : tout en fixant les compétences des collectivités territoriales notamment en matière d'aménagement du territoire, édicte le principe de l'autorisation préalable de la tutelle et de la compétence partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration et mise en œuvre des documents de planification spatiale. Ainsi selon le décret (*décret d'application de la loi n°055-2004*) n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédure d'élaboration, d'approbation et de révision du SDAU, à son article 18, il est stipulé que : « *la mise en œuvre du SDAU approuvé incombe conjointement à l'Etat et à la collectivité territoriale concernée* » ;
- **la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso** : il affirme la compétence de l'Etat dans l'initiative d'élaborer et de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;

- **le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain** : elle a pour « *objectif général de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elle vise à faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance et de développement ; à assurer l'accès au logement décent à toutes les couches sociales ; etc.* » ;
- **le décret n°2009 - 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires**. Elle vise à long terme « *la promotion du développement local et régional par la mise œuvre judicieuse des politiques publiques (macro-économiques et sectorielles) à l'intérieur des centres secondaires* » et à moyen terme « *le renforcement de la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale (notamment par : la création de pôles de développement dynamique ; le développement des fonctions relais des centres secondaires de dimension provinciale avec le monde rural en renforçant la relation ville/campagne, fondement d'un développement régional intégré ; etc.)* ».

Pour être applicable, le SDAU doit subir une série de phases de validation et d'adoption conformément à la législation en vigueur. En effet, il est d'abord soumis aux différentes instances consultatives (*COTESCO, CCUC, CRUC et CNAT*), avant son approbation par décret pris en Conseil des Ministres. Pour ce faire, l'Etat sera donc le garant de sa mise en œuvre globale. Le Conseil Municipal veillera à la mise en application effective des orientations retenues.

Sans être opposable au tiers, le SDAU une fois adopté s'impose à toutes actions devant être entreprises à l'intérieur de son aire d'application. En effet, comme stipulé dans le Code de l'Urbanisme et de la Construction à son article 65 : « *l'Etat, les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public ou privé sont tenus au strict respect des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme approuvé* ».

Le SDAU, en tant que document de référence établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme (*horizon 2030*), se doit être compatible avec les dispositions des autres instruments de planification d'échelon supérieur touchant son aire d'application. Ainsi, le SDAU en présence est pleinement en adéquation avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (*SNAT*), le Plan Régional de Développement (*PRD*), les études ECOLOC.

Les documents de planification urbaine et outils d'urbanisme opérationnel devant être compatibles avec le SDAU sont :

- le Plan d'Occupation des Sols (*POS*) ;
- les schémas de secteurs ;
- les Plans Communaux de Développement (*PCD*) ;
- les études d'urbanisme opérationnel (*rénovation, réhabilitation, restructuration urbaine, plans de lotissement, etc.*).

2.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU

2.3.1- Au niveau de la municipalité

2.3.1.1- Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, acteur clé dans la gestion du foncier communal, a un rôle de premier rang dans la mise en application des orientations du SDAU.

Une fois le présent document adopté, le Conseil aura pour mission de :

- veiller au strict respect des dispositions retenues dans le SDAU ;
- faire en sorte que les documents de planification de niveau inférieur (*tel POS, PCD, etc.*) soient en parfaite harmonie avec le SDAU ;
- s'assurer permanemment de la concordance des initiatives et projets de développement à réaliser dans la ville jusqu'en 2030 avec les prescriptions du SDAU ;
- œuvrer au suivi - évaluation de l'exécution des prescriptions du schéma ;
- prendre l'initiative de sa révision si les conditions de sa mise en œuvre l'exige ;
- prendre les dispositions nécessaires pour doter la ville d'un POS (*outil d'opérationnalisation du SDAU*) dans un bref délai.

1.3.1.2- Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU devra être mis en place. Sous la coupe du Conseil Municipal, il établira et présentera régulièrement au Conseil les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude. Le comité aura également pour tâches d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Présidé par le Maire, le comité se composera essentiellement des différents services techniques déconcentrés de l'Etat. Pour être mieux représentatif, il associera quelques représentants du Conseil Municipal (*notamment les présidents des trois commissions*), du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers (*chef de terre*) et des partenaires au développement clés (*ONG, projets et programmes de développement*). Aussi, il comprendra en son sein un représentant du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (*MHU*).

Le comité sera mis en place, conformément à la loi n°055-2004 et au décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV du 17 juillet 2007, par un arrêté ministériel. En effet, l'article 19 du décret ci-dessus référencé indique que : « *un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU est mis en place par arrêté du Ministère en charge de l'urbanisme et de la construction* ». C'est cet arrêté qui précisera la composition (*nommément*), les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

1.3.1.3- Structure technique de mise en œuvre du SDAU

L'absence de structure technique de maîtrise d'ouvrage à Tenkodogo pourrait constituer un handicap majeur et compromettre la bonne mise en œuvre des dispositions du SDAU. Il est donc impérieux pour la ville d'œuvrer à mettre sur pied cette structure et en la dotant de tous les moyens humains, matériels et financier afin de garantir le succès d'exécution du présent schéma. De ce fait deux (02) options se présentent à la municipalité quant à sa mise en place :

- ***l'option de la création d'un service technique municipal à travers une gestion directe en régie simple*** : après plus d'une quinzaine d'année de processus de décentralisation au Burkina Faso, exceptées les deux (02) grandes communes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui disposent d'un service technique opérationnel aucune autre municipalité n'a pu s'en doter faute de ressources adéquates. En effet, la mise en place d'une telle structure est si coûteuse qu'il est difficile à la majorité des communes du pays, dans le contexte actuel, d'en créer et surtout de le faire fonctionner. Cette option, pour la commune de Tenkodogo semble donc hypothétique dans l'immédiat vu la faiblesse de ses moyens ;
- ***l'option de la mutualisation des ressources à l'échelle régionale à travers une Agence Régionale de Développement (ARD)*** : cette option est issue d'une réflexion faite dans le cadre du dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la Politique de Développement des Centres Secondaires (PDSC) au Burkina Faso. Elle a abouti à la conclusion que seule une structure de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle régionale et regroupant toutes les communes de la région, par le biais de l'intercommunalité, est la moins coûteuse et la plus supportable par les ressources locales à même de permettre à ces collectivités d'assurer efficacement leur mission de développement local. Ainsi, il sera plus facile pour la commune de Tenkodogo en association avec les autres collectivités de sa région de mettre en place l'ARD du Centre-Est. Elle aura la personnalité juridique d'un établissement public local à caractère administratif, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Les ressources de l'agence découleront des contributions des collectivités membres, des subventions, des dons, des legs, des emprunts, des rémunérations pour service rendu et autres libéralités. Cette forme d'organisation a l'avantage à terme de permettre à l'agence de ne pas constituer un poids supplémentaire pour les communes et de pouvoir elle-même se prendre en charge. L'ARD aura pour mission d'assister la commune de Tenkodogo et les autres collectivités du Centre-Est dans les domaines d'activités liés au développement ; d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations que les collectivités veulent bien lui confier et de réaliser toute étude que les organismes publics ou privés pourraient lui commander. De façon spécifique, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas et plans d'urbanisme fait partie de ces compétences. A cet effet, la ville de Tenkodogo pourra bénéficier de l'accompagnement technique de l'agence dans l'opérationnalisation du présent SDAU.

De ces deux (02) options, la seconde est celle qui présente le plus d'avantages pour la commune de Tenkodogo de pouvoir se doter rapidement d'une structure compétente de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de son SDAU.

La problématique environnementale et du développement durable étant capitale dans ce schéma, la Mairie devra se doter d'un service chargé de ces questions.

1.3.1.4- Population

La population, qu'elle soit organisée ou non, est un des maillons clés du processus d'application des dispositions du SDAU. Cependant cet acteur ne pourrait pleinement jouer son rôle que s'il est bien informé du contenu du document. Ainsi le succès du SDAU, dans sa présente phase de mise en œuvre, passe par une bonne campagne de communication pour une appropriation de son contenu par les populations. A ce titre, les acteurs économiques, les organisations de la société civile, les religieux, les coutumiers, les propriétaires terriens de Tenkodogo auront une responsabilité de premier plan dans la conduite du processus de mise en œuvre de ce schéma. Elle devra œuvrer à la promotion de l'écocitoyenneté dans la ville.

1.3.2. Au niveau étatique

1.3.2.1- Etat central

L'Etat est un des acteurs importants du processus, étant à l'initiative de l'étude, elle devra jouer un rôle clé lors de la mise en œuvre (*techniquement et financièrement*) à travers ces services techniques centraux. Cette intervention se fera conjointement avec la municipalité de Tenkodogo Ainsi de par sa position, l'Etat devra :

- accélérer le processus d'adoption du SDAU jusqu'en Conseil des Ministres ;
- œuvrer, dans le cadre de la décentralisation, à mettre à la disposition de la municipalité de Tenkodogo l'environnement juridique et institutionnel nécessaire à la bonne exécution du présent SDAU et surtout le transfert effectif de ressources.

1.3.2.2- Services techniques déconcentrés de l'Etat

Conformément aux dispositions du Code Générale des Collectivité Territoriales (*CGCT*), les services techniques déconcentrés de l'Etat, s'ils sont sollicités, doivent assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement. Selon les articles 48 et 49 du CGT ; « l'Etat soutient le développement des collectivités territoriales. Il a envers elles, un devoir d'assistance. Le devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales s'exerce notamment sous forme de mise à disposition : de subventions ; de dotations spéciales ; de ressources humaines ou matérielles ; d'appui technique et financier.» Ainsi, l'ensemble des structures déconcentrées devront concourir à la bonne mise en œuvre du présent SDAU et en garantir son succès. A l'adoption du schéma, toutes les actions entreprises par ces

structures sur son aire d'application se doivent être compatibles avec les orientations retenues.

1.3.3- Au niveau des partenaires au développement

La ville de Tenkodogo a des nombreux partenaires qui l'accompagnent déjà dans la mise en œuvre de son processus de développement. Il s'agit des nombreux projets et programmes de développement, de la coopération décentralisée avec la ville de Chinon et quatre autres communes de la France.

Ces acteurs pourraient ainsi être mis à contribution (*techniquement, matériellement, et/ou financièrement*) dans l'exécution du présent SDAU.

CHAPITRE 2 : STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

2.1. LE RÔLE DE L'ETAT

Selon les articles 48 et 49 du Code Général des Collectivités territoriales ; « l'Etat soutient le développement des collectivités territoriales. Il a envers elles, un devoir d'assistance. Le devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales s'exerce notamment sous forme de mise à disposition : de subventions ; de dotations spéciales ; de ressources humaines ou matérielles ; d'appui technique et financier.»

Au niveau du code de l'Urbanisme et de la construction il est spécifié ce qui suit :

Les structures centrales et décentralisées chargées de l'urbanisme et de la construction sont les suivantes :

- Le ministère en charge de l'urbanisme et de la construction ;
- La région et la commune ;
- la structure de contrôle

A son article 4 il est également dit que le Ministère en charge de l'Urbanisme et de la Construction assure la coordination, l'organisation, la gestion et le contrôle du secteur de l'urbanisme et de la construction sur l'ensemble du territoire national.

Le code de l'urbanisme précise également qu'il est créé en matière d'urbanisme et de construction une structure de contrôle chargée de veiller à l'application et au respect des dispositions du présent code. Elle est placée sous la tutelle technique du ministère en charge de l'urbanisme et de la construction. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la structure de contrôle sont précisés par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge de l'urbanisme et de la construction.

2.2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La région collectivité territoriale constitue l'espace économique et le cadre adéquat d'aménagement, de planification et de coordination du développement local. Elle partage avec l'Etat l'initiative de l'élaboration du SRAT, donne son avis sur le schéma national d'aménagement du territoire et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme réalisés à l'intérieur du territoire régional avant leur approbation par l'Etat. Elle élabore et exécute ses politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. Elle peut passer avec l'Etat ou autres personnes morales des contrats-plans ou des contrats-programmes pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, culturel, sanitaire ou scientifique, etc.

2.2.1. La Commune

La commune accompagne l'Etat dans l'initiative de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Elle est responsable de l'exécution des plans d'urbanisme de détail.

2.2.2. L'appui des partenaires au développement

Le bilan du diagnostic révèle des insuffisances financière et technique de la commune pour le financement des actions planifiées dans le schéma.

Pour ce l'exécution effective des actions dudit schéma nécessite le concours des forces extérieures en l'occurrence celles des partenaires au développement.

Les différents projets et programmes, qu'ils soient implantés dans le territoire communal ou pas, peuvent apporter leurs appuis financiers et techniques pour le développement de la commune. Cette dynamique de mutualisation en déjà en cours. **Les partenaires de la coopération décentralisée**

Cette forme de coopération a plus que jamais besoin d'être dynamisée dans la mise en œuvre du schéma. Ainsi, il est attendu de cette coopération, des contributions en terme :

- de conseils et d'appuis techniques ;
- d'apports financiers dans l'exécution des projets de proximité ou de grandes envergures ;
- etc.

2.3. STRATEGIE DE MOBILISATION FINANCIERE

Il y'a deux types d'actions programmées dans le SDAU. Il y' a des actions qui doivent être réalisées par l'Etat à travers ses démembrements régionaux ou provinciaux. Il s'agit des équipements lourds comme les ouvrages d'art, la voirie primaire en asphalté, les sièges des administrations etc. Le fonds pour le financement des aménagements urbains pourrait également servir à cet effet.

La deuxième catégorie de projets peut relever de la Commune. Cependant, le diagnostic du budget communal de Tenkodogo montre une faible capacité d'autofinancement pour financer l'exécution des actions inscrites dans le schéma. Pour ce, les autorités communales devront recourir à d'autres sources de financement pour la réalisation des actions du schéma.

Ces sources peuvent être :

- le budget d'investissement de l'Etat ;
- les partenaires financiers ;
- les financements privés ;
- les prêts au près des institutions financières et/ou au près des bailleurs de fonds

En dehors de ces fonds spécifiques auxquels peuvent notamment recourir les collectivités locales pour financer les aménagements, il y a également la possibilité de recourir au budget d'investissement de ces collectivités locales, sur la base des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal est appréciable dans l'espace communal, mais la mobilisation de ces ressources financières reste une faiblesse qu'il faudrait lever si l'on veut compter en priorité sur ces ressources pour le financement de la mise en œuvre des orientations du présent schéma.

Les autorités communales pourront aussi demander la petite contribution volontaire de sa population pour l'exécution de certaines actions (surtout de petite envergure).

2.4 STRATÉGIES AU NIVEAU DU FONCIER

Plusieurs stratégies sont préconisées :

- 🚩 **la Stratégie de mobilisation des terres consistera en des actions suivantes :**
- définir les limites administratives des communes ;
- mettre en place et rendre fonctionnel le service foncier communal par le recrutement et la formation des agents et l'équipement du service ;
- matérialiser les terres du domaine foncier de l'Etat et de celui des collectivités territoriales ;
- constituer et immatriculer les réserves foncières au nom de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des opérations d'urbanisme tels que les lotissements ;
- lutter contre la spéculation foncière dans les zones à aménager ou dans l'emprise du périmètre du schéma, par l'exercice du droit de préemption ou par la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- adapter les besoins des services publics aux superficies des terrains occupés ou demandés ;
- encourager le regroupement des services de l'Etat et de la commune et la construction de leurs sièges en hauteur ;
- engager le retrait des terres nues dont le délai de mise en valeur est expiré conformément aux textes en vigueur ;
- respecter strictement les conditions et modalités d'attribution des parcelles à usage d'habitation ;
- envisager la densification par l'encouragement du logement collectif ;
- informer et sensibiliser les populations et tous les acteurs fonciers sur la notion de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et le but d'utilité publique ou d'intérêt général qu'il poursuit ;
- traduire les textes fonciers en français facile et en langues du milieu et assurer leur vulgarisation.

une meilleure organisation de la chaîne foncière

La chaîne foncière actuelle comprend une chaîne d'aménagement et une chaîne de gestion. Chaque composante regroupe de nombreux acteurs aux attributions hétérogènes et parfois contradictoires. Pour obtenir une chaîne foncière dont les attributions des acteurs sont complémentaires et homogènes, il est proposé l'élaboration d'un plan interinstitutionnel de modernisation, de déconcentration et de décentralisation. Ce plan basé sur la gestion des processus devra permettre :

- une rationalisation des processus fonciers ;
- une organisation de la collecte, du traitement et du partage des informations foncières entre les acteurs (SIF) ;
- une mise en place de structures de concertation entre les acteurs du foncier et les structures de contrôle des opérations foncières ;
- un renforcement des capacités des acteurs par leur formation et leur équipement ;
- une élaboration et une mise en œuvre d'un plan de communication sur le foncier ;
- un appui à la déconcentration des services de l'Etat.

5e PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

CHAPITRE 1. MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

1.1. CONTEXTE DE NIE DU SDAU DE TENKODOGO

Le SDAU de la ville de Tenkodogo comporte l'ensemble des perspectives de développement dans tous les secteurs de production et d'amélioration du cadre de vie. Les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de la durabilité. Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude a révélé que les activités menées dans la ville de Tenkodogo par les populations, relèvent des secteurs socioéconomiques et socio-sanitaires. Aussi, on note une mauvaise gestion des déchets, les fréquentes inondations, la mauvaise occupation de l'espace urbain qui peut compromettre le développement de la ville dans l'optique de la durabilité si des dispositions idoines ne sont pas prises. C'est dans cette optique que s'est effectuée le diagnostic environnemental en vue de proposer des axes stratégiques pour la prise en compte des aspects environnementaux, gage de durabilité.

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés par le diagnostic sont : l'insalubrité et la pollution des milieux récepteurs (sol, air et eaux), les inondations liées à l'absence de caniveaux amplifiée par les effets des changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles environnantes.

1.2. METHODOLOGIE

La prise en compte de l'aspect environnemental dans le SDAU de la ville de Tenkodogo a exigé une démarche participative lors de la collecte des données. C'est à travers un examen de l'état des lieux de l'espace urbain actuel et en dégagant les contraintes et les priorités inhérentes au bon développement de la ville que s'est appuyée l'évaluation environnementale. Pour cela, notre méthodologie s'est axée sur trois étapes à savoir :

- Une revue documentaire
- Des interviews avec les personnes ressources et l'administration locale
- Des enquêtes auprès d'un échantillon de ménages de la ville.

Le but principal de l'évaluation environnementale du SDAU est de déboucher, à partir de l'analyse diagnostique, sur des projections futures, afin de prendre en compte la dimension environnementale dans sa mise en œuvre à travers les projets de développement.

1.3. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

La problématique et les enjeux ont été recensés lors de l'élaboration du diagnostic environnemental. Les problèmes majeurs identifiés lors du diagnostic auxquels sont liés des enjeux sont ceux de l'insalubrité de la ville et de la pollution des différents milieux récepteurs (air, sol et eau), des inondations liées aux effets des changements climatiques, des nuisances sonores et la pression sur les ressources naturelles.

1.3.1. Insalubrité de la ville et pollution des sols et des eaux

Le diagnostic environnemental de la ville de Tenkodogo a fait ressortir une mauvaise gestion des déchets ménagers (liquides et solides) et qui sont rarement collectés mais leur gestion reste une préoccupation des populations et des responsables de la commune. En effet les déchets solides jonchent les rues, les places publiques de la ville, et les dépotoirs non autorisés prolifèrent un peu partout. La ville de Tenkodogo ne disposant pas de système de collecte et de traitement des eaux usées, les ménages les déversent dans les rues et les caniveaux existants.

Certes, il existe quelques associations qui collectent les ordures mais, elles sont très vite débordées par l'ampleur de la tâche. Aussi, il n'existe pas de centre de collecte et de traitement de ces déchets, ce qui laisse le problème en l'état.

Cette insuffisance dans la gestion des déchets n'est pas sans conséquences néfastes sur l'environnement et la santé des populations de la ville.

1.3.2. Pollution de l'air

L'air de Tenkodogo est pollué par les gaz d'échappement des véhicules et des motos qui circulent à longueur de journées. En effet, la proximité de la ville avec les centres commerciaux de Bittou et Cinkansé et la frontière togolaise d'où transitent les marchandises en direction de Ouagadougou, constitue une zone de concentration des véhicules et autres engins motorisés. Ce qui occasionne une forte pollution de l'air par les échappements des fumées et leurs composantes en NOx et CO₂.

1.3.3. Pollution acoustique

Les activités commerciales de Tenkodogo ont rendu la ville très bruyante au fil des temps. Parmi les principales sources de nuisance sonore on peut citer : le trafic urbain, les cultes religieux, les bars et les maquis, les moulins à grains, les groupes électrogènes utilisés lors des délestages fréquents, les revendeurs de CD et cassettes audio et vidéo, les discothèques, etc.

Cette forme de nuisance n'est pas sans conséquence sur la tranquillité des citoyens et peut provoquer l'insomnie, la nervosité et les maladies cardiovasculaires pour les populations urbaines.

1.3.4. Pression sur les ressources naturelles

A l'image des villes moyennes du Burkina Faso, la consommation du bois-énergie est une des causes principales de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles. A cela s'ajoutent l'accroissement rapide de la population, la pauvreté, l'exode rural, l'occupation anarchique des terres pour diverses raisons et l'absence de politique d'incitation à l'utilisation du gaz butane. Cette pression se manifeste donc par la déforestation, l'exploitation abusive des ressources halieutiques et des eaux. Cette situation a des effets néfastes sur le développement socio-économique de la ville de Tenkodogo, ce qui nécessite que des mesures urgentes à court et à moyen terme soient entreprises.

1.3.5. Effet des changements climatiques

Tenkodogo, à l'instar des autres villes du Burkina Faso subit les effets des changements climatiques avec leurs corollaires que sont surtout les sécheresses, les inondations, la mauvaise pluviosité et les perturbations des saisons. Les inondations les plus spectaculaires de l'année 2009 en sont des exemples illustratifs. En relation avec les changements climatiques, on note aussi une augmentation significative des températures moyennes dans la ville de Tenkodogo, surtout en saison sèche. Cette hausse des températures favorise la formation des polluants et particules fines provoquant des maladies respiratoires telles que la pneumonie, l'asthme et la broncho pneumopathie chronique obstructive.

Tableau n°77 : Composantes environnementales de la ville de Tenkodogo à l'horizon du SDAU

| Composante | Etat actuel | Description de l'impact |
|------------------------|---|---|
| Air et ambiance sonore | Trafic important des véhicules | Rejet massif des polluants tels que l'azote, le gaz carbonique Nuisance par les odeurs des fumées des véhicules |
| Eaux de Surface | Absence de réseaux d'assainissement La production de déchets ménagers surtout les sachets plastiques | Qualité de l'eau de surface affectée Pollution des sols par les déchets solides et liquides issus des ménages |
| Végétation | Travaux d'aménagement et d'urbanisme à l'horizon du SDAU | Abattage des arbres qui va affecter le cadre de vie des populations de la ville Dépendance de la population sur le bois-énergie |
| Faune sauvage | Activités de construction et d'aménagement dans la ville | Destruction des gîtes des animaux et de niche d'oiseaux |
| Santé et sécurité | Activités d'aménagement Trafic important des véhicules | Maladies et nuisances liées à la poussière et la fumée Risques d'accidents élevés |
| Circulation | Présence des routes bitumées | Perturbation de la circulation pendant les travaux Insécurité due à la vitesse des véhicules traversant la ville pour les pays voisins |
| Paysage | Activités des chantiers de construction de la ville | Impact visuel dû à la présence des engins de terrassement pendant les travaux d'aménagement |

Source : Enquête terrain BADCOM-CONSULT/CAU-HK 2012

L'ensemble des projets spatiaux de la ville de Tenkodogo, requiert une évaluation environnementale en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur. En effet, chaque projet comporte, dans sa réalisation, des impacts qui peuvent être négatifs ou positifs, directs ou indirects sur les communautés environnantes. Pour connaître l'ampleur des impacts, une évaluation environnementale est requise en vue d'atténuer éventuellement les impacts négatifs et de bonifier ceux qui sont positifs.

Le tableau suivant nous permet de nous apercevoir que les aménagements spatiaux retenus ont des impacts sur l'environnement et donc leur mise en œuvre nécessite une EIE ou NIE selon le classement des projets en vigueur au Burkina Faso.

Tableau n°78 : Projets prévus ayant un impact sur l'environnement

| Projets sources d'impact sur l'environnement | Impacts positifs | Impacts négatifs | Actions stratégiques prévues |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| AMENAGEMENT SPATIALE | | | |
| Elaboration du POS | x | x | Evaluation environnementale(EE) |
| Actions de préservation des zones Agropastorales | x | x | |
| Clôture de l'aéroport | x | x | |
| Délimitation des zones inondables et submersibles | | | |
| Aménagement de la bande verte autour du périmètre du SDAU avec une largeur 200 m | x | x | EE |
| Aménagement aires de pâturage | | | |
| Réhabilitation de l'abattoir | x | x | EE |
| Zone émetteur de 15 ha | x | x | EE |
| EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE | | | |
| Ecole préscolaire | | | |
| Ecole primaire | | | |
| Lycée (salles de classes) | | | |
| Université | x | x | EE |
| CSPS | x | x | EE |
| Plateau Omnisport | x | x | EE |
| Marché de quartier | x | x | EE |
| EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE | | | |
| voirie | | | |
| Elargissement de route nationale | x | x | EE |
| Rocade (voie circulaire) à bitumer | x | x | EE |

| | | | |
|--|---|---|----|
| Voirie primaire à bitumer | x | x | EE |
| Voirie secondaire à bitumer | x | x | EE |
| Voirie secondaire à aménager en terre | x | x | EE |
| AEP | | | |
| Bornes fontaines | x | x | EE |
| Poteau d'incendie | x | x | EE |
| Réalisation de forage | x | x | EE |
| Assainissement | x | x | |
| Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales | x | x | EE |
| Construction de caniveaux (kml) | x | x | EE |
| Curage des caniveaux existants | x | x | EE |
| Réalisation des latrines publiques | x | x | EE |
| Site de pré-collecte d'ordures | x | x | EE |
| Electricité | | | |
| Extension du réseau | x | x | EE |
| Extension du réseau d'éclairage public (km) | x | x | EE |

CHAPITRE 2 : ORIENTATION ET AXES STRATÉGIQUES

Le diagnostic environnemental de la ville de Tenkodogo révèle que le problème environnemental se focalise essentiellement sur le déboisement anarchique, sur l'insuffisance d'assainissement, la mauvaise gestion des déchets solides ou liquides, la baisse de la pluviométrie et de la pluviosité et les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

2.1. ORIENTATIONS

Les grands enjeux et orientations pour l'environnement urbain Tenkodogo vont concerner surtout la recherche de solutions durables aux problèmes majeurs ci-dessus énumérés pour un environnement sain, gage de bonne santé des populations et de développement harmonieux et durable. Les grands enjeux et orientations identifiés sont :

- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des inondations ;
- L'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La gestion rationnelle des ressources en eau et des terres ;
- L'éducation et la sensibilisation des populations pour une participation effective à la gestion de l'environnement ;
- La lutte contre la pollution chimique (Surtout le cas du cyanure utilisée dans l'orpaillage aux alentours du barrage de Bagré) et les nuisances sonores ;

2.2. LES ATOUTS DONT DISPOSE TENKODOGO POUR FAIRE FACE A CES ENJEUX

Les atouts identifiés sont :

- ✓ au niveau politique : l'existence de la politique nationale de l'environnement, des politiques sectorielle et communautaire ;
- ✓ au niveau législatif et réglementaire : l'existence d'un cadre national politique et juridique et des politiques sectorielles et communautaires (Code de l'environnement, code forestier, etc), ratification des principales conventions internationales et sous régionales en matière d'environnement, les décrets et arrêtés ;
- ✓ au niveau institutionnel : l'existence d'un cadre institutionnel national de gestion de l'environnement ; l'existence des structures de mise en œuvre des

conventions ; existence des organes de concertation et de coordination, l'implication des acteurs de différents secteurs (public, privé et des OSC) dans la gestion de l'environnement.

Parmi les atouts, il y a lieu de mentionner les stratégies et actions en cours ayant pris en compte en partie les problèmes majeurs identifiés :

Domaine de l'insalubrité et de la gestion des déchets :

- ✓ l'existence et la mise en application des textes relatifs aux études d'impacts et audits environnementaux ;
- ✓ la présence des associations intervenant dans la collecte des ordures ménagères et l'engagement des autorités communales ;
- ✓ Domaine de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- ✓ l'existence de textes réglementant la pollution des eaux de surfaces et souterraines ;
- ✓ l'existence du code de l'eau ;
- ✓ L'existence de la politique nationale d'hygiène et assainissement.

Domaine de la pollution atmosphérique :

- ✓ l'existence des dispositions du code de l'environnement relatives à la pollution de l'air ;
- ✓ les décrets instituant les EIE et les audits.

Domaine des nuisances sonores :

- ✓ l'existence de textes réglementant les activités sources de bruit ;

2.3. LES CONTRAINTES FACE AUX ENJEUX

- ✓ au niveau politique : on note la lenteur, voire une timidité dans la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies, l'insuffisance de moyens humains matériels et financiers, la faiblesse du partenariat public-privé ;
- ✓ au niveau législatif et réglementaire : on note une faible mobilisation des financements pour la mise en œuvre des conventions et des textes législatifs nationaux, l'absence de vulgarisation des textes juridiques existants, l'insuffisance des textes sectoriels, l'insuffisance de textes d'application sur le code de l'environnement et des autres lois sectoriels (code de l'eau, code de la santé publique etc.).
- ✓ au niveau institutionnel : on note le manque de synergie entre les institutions en charge de l'environnement, l'inexistence d'une synergie de coordination et de gestion efficace des conventions ; la faible implication du secteur privé dans la résolution des problèmes environnementaux ; l'insuffisance des compétences et des moyens techniques et financiers, l'absence de la police environnementale,

municipale et sanitaire, l'insuffisance dans l'éducation, le manque d'information, d'éducation et de sensibilisation des populations.

2.4. AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques retenus pour une bonne gestion de l'environnement urbain de la ville de Tenkodogo sont les suivants :

Axe 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines

Axe 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques.

Axe 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité et la lutte contre les changements climatiques

6.1- Axe stratégique 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines

L'amélioration du cadre de vie des populations prend en compte les milieux récepteurs à savoir l'eau, les sols et l'air et d'autres éléments environnementaux en l'occurrence les bruits et les nuisances.

6.1.1- Améliorer la qualité des eaux et des sols

Tableau n°79 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols

| Objectifs spécifiques | Actions stratégiques | Résultats attendus | Responsables |
|---|---|--|--|
| Améliorer la qualité des eaux usées dans les industries | Edition des textes d'application relatifs au rejet d'effluents liquides dans l'environnement conformément à la législation environnementale | Les textes d'application sont édités et signés | Direction de l'Environnement |
| | Mise en place des unités de prétraitement des eaux usées dans les industries | Les unités de prétraitement des eaux usées sont mises en place | -Industries -Direction de l'Environnement -Commune |
| Faire adopter le système de management environnemental (SME) | Edition des textes d'application relatifs au SME conformément à la législation environnementale | Les textes d'application sont édités et signés | Direction de l'Environnement |

| | | | |
|---|---|---|---|
| dans les industries | Mise en place de SME dans les industries | Le SME est établi et appliqué dans les industries | -Industries -Commune |
| Gérer écologiquement les eaux usées des établissements humains | Réhabilitation et/ou création de réseaux séparatifs d'évacuation des eaux usées | Les réseaux d'évacuation des eaux usées sont réhabilités et/ou créés | -Direction Générale des Travaux Publics -Commune |
| | Mise en place des stations d'épuration des eaux usées | Les stations d'épuration des eaux usées sont mises en place | -Commune -Service assainissement |
| Améliorer l'accès aux sanitaires dans les établissements humains | Construction des installations sanitaires publiques ou privées, surtout dans la ville | Les installations sanitaires sont construites surtout dans les agglomérations proches des eaux de surface | -Ministère de la Santé -Commune |
| | Construction des urinoirs dans les espaces publics de Tenkodogo | Les urinoirs publics sont construits le long des grands axes routiers | -Ministère de la Santé -Commune |
| | Redynamisation des activités des services d'hygiène | Les services d'hygiène sont renforcés en moyens humains et matériels | Ministère de la Santé |
| | Création et/ou redynamisation de la police municipale et sanitaire | La police municipale et sanitaire est opérationnelle | -Ministère de la Santé -Commune |
| Réglementer l'agriculture urbaine et péri urbaine | Mise en vigueur effective de l'arrêté interdisant la vente et l'utilisation des pesticides prohibés et le cyanure ; ; | Les maraîchers et autres exploitants agricoles sont sensibilisés et l'arrêté est effectivement appliqué | -Direction de l'Agriculture -Commune |
| | Interdiction de l'utilisation des pesticides et autres intrants agricoles le long des cours d'eau | Un arrêté est pris et appliqué | Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement |
| | Extension de | Les dépotoirs | Commune |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gérer écologiquement les déchets solides | l'aménagement de dépotoirs intermédiaires au Tenkodogo | intermédiaires supplémentaires sont aménagés | |
| | Vulgarisation et application effective du décret interdisant l'importation des sachets plastiques non biodégradables | Le décret est vulgarisé et appliqué par les acteurs concernés | -Ministère chargé du commerce -Ministère chargé de l'environnement |
| | Sensibilisation de la population au tri de déchets solides | La population est sensibilisée au tri de déchets solides | -Commune et Préfecture -Ministère chargé de l'environnement |
| | Promotion des activités de réutilisation et de valorisation de certaines fractions de déchets à proximité des sites d'enfouissement | Les mesures incitatives sont prises pour la promotion des activités de réutilisation et de valorisation des déchets solides | Ministère chargé Commune |
| | Délocalisation des décharges non autorisées situées proche des plans d'eau | Les décharges non autorisées situées proche des plans d'eau sont délocalisées | Commune Ministère de l'environnement |
| | Identification et ménagement de sites d'enfouissement techniques | Les sites sont identifiés et aménagés | -Commune -Ministère chargé de l'environnement |
| | Opérationnalisation de la police environnementale | La police environnementale est opérationnelle | Ministère chargé de l'environnement et la commune |

6.1.2-. Améliorer la qualité de l'air

Tableau n°80 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air

| Objectifs spécifiques | Actions stratégiques | Résultats attendus | Responsables |
|--|---|---|---|
| Réduire les émissions des véhicules | Limitation de l'âge des véhicules d'occasion importés | L'âge des véhicules d'occasion importés est limité | Ministère en charge des transports |
| | Mise en place de mesures incitatives/dissuasives encourageant l'achat de véhicules moins âgés | Mesures incitatives/dissuasives mises en place | Ministères du commerce, Ministère en charge des transports |
| | Contrôle de l'état et équipements des véhicules | L'état et les équipements des véhicules sont contrôlés | - Commune -Direction des Transports |
| | Amélioration du trafic et du réseau routiers | -Les principales rues du Tenkodogo sont bitumées ou pavées ; -Les voies de contournement sont aménagées -Le système de transport public est effectif | -Commune -Direction des Travaux Publics Commune |
| | Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur des transports | -Les importateurs et vendeurs de véhicules d'occasion sont mieux organisés et le secteur assaini -Les mécaniciens /réparateurs de véhicules sont recyclés et perfectionnés -Les conducteurs de taxis-motos sont recyclés et perfectionnés | -Commune -Ministère chargé du commerce -Commune -Direction des Transports routiers Ministère en charge du transport routier, de la Sécurité |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | - Le permis de conduire Moto est rendu obligatoire mais à un coût très abordable | |
| | Suivi des pollutions dues au secteur des transports | -Les points stratégiques de mesure de pollution de l'air sont recensés -Les analyseurs multi gaz sont acquis et mis en service -Des agents sont formés à l'utilisation des analyseurs multi gaz | -Commune -Direction de l'Environnement -Commune -Direction de l'Environnement |
| Réglementer le brûlage des déchets | Sensibilisation de la population sur les effets néfastes du brûlage des déchets | La population est sensibilisée | -Commune -Direction de l'Environnement |
| | Interdiction du brûlage des déchets dans les agglomérations | Le texte réglementaire d'interdiction est pris et vulgarisé | Direction de l'Environnement |
| Promouvoir l'utilisation du gaz butane dans les ménages | Amélioration de la subvention du gaz butane | La subvention du gaz butane est améliorée | Ministère chargé du commerce |
| | Sensibilisation de la population pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages | La population est sensibilisée pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages | -Commune -Direction chargée de l'environnement |

6.1.3- Lutter contre les nuisances sonores

Tableau n° 81 : Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores

| Objectifs spécifiques | Actions stratégiques | Résultats attendus | Responsables |
|--|---|--|---|
| Réduire les nuisances sonores liées au secteur de transports | Ediction et application effective de la réglementation sur les nuisances sonores du secteur des transports | La réglementation sur les nuisances sonores est édictée et appliquée | Ministère en charge de l'environnement Commune |
| Réduire les nuisances sonores liées aux activités sources de bruits | Ediction et application effective de la réglementation des heures d'émission de bruits par les garagistes, les artisans, les débits de boissons, les moulins... | La réglementation est édictée et appliquée | Commune Ministère en charge de l'environnement |
| | Vulgarisation des textes réglementaires | Les textes réglementaires sont vulgarisés | Commune Ministère en charge de l'environnement |
| | Sensibilisation des acteurs sources de bruits | Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés | Commune Ministère en charge de l'environnement |

6.2. Axe stratégique 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques

Tableau n°82: Synthèse des actions stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable

| Objectifs spécifiques | Actions stratégiques | Résultats attendus | Responsables |
|--|--|---|---|
| Faciliter l'accès à l'eau potable pour toute la population urbaine | Mise en place d'un dispositif réglementaire pour faciliter l'accès à l'eau | Un dispositif est mis en place | Ministère en charge de l'eau Commune |
| Réduire les maladies hydriques et améliorer les conditions de vie | Facilitation de l'accès à l'eau potable | L'eau potable est accessible à tous | Commune Ministère en charge de l'environnement |
| | Sensibilisation des acteurs sur la nécessité de consommer de l'eau potable | Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés | Commune Ministère en charge de l'environnement |

6.3. Axe stratégique 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité et la lutte contre les changements climatiques

Tableau n°83 : Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques

| Objectifs spécifiques | Sources de pression | Actions stratégiques |
|--|---|--|
| Réduire la pression sur les forêts | Orpaillage | Encadrement de l'activité d'orpaillage |
| | Urbanisation accélérée | Application des textes relatifs à l'urbanisation |
| | | Maîtrise du problème foncier |
| | | |
| | Occupation des domaines sacrés, réserves administratives et bois et forêts urbains. | Restauration des bois et forêts sacrés |
| | | Promouvoir l'aménagement participatif des forêts communautaires |
| Création des jardins botaniques et des forêts communales | | |
| | Recherche du -bois énergie | Aménagement des massifs forestiers de la commune pour assurer leur gestion communautaire durable |

CONCLUSION GENERALE

La ville de Tenkodogo est un important carrefour commercial. La proximité avec les frontières du Ghana et du Togo constitue sa plus grande force de développement dans l'optique de faire de Tenkodogo, une ville commerciale apte à impulser une dynamique viable et durable pour le développement régional. Cette dynamique devrait être confortée par le développement futur du pôle économique de Bagré. Tenkodogo fait partie des capitales régionales et à ce titre, ce présent schéma national d'aménagement du territoire lui assigne un certain nombre de fonctions polarisantes qu'il faudrait développer. D'autre part, sa population est estimée à 134 810 habitants en 2030 horizon défini pour le SDAU ce qui représente une multiplication par trois de celle actuelle.

Il devient dès lors important de se situer dans un cadre de développement prospectif, qui anticiperait un certain nombre de difficultés et permettrait de mieux préserver les espaces qui doivent l'être pour les générations futures.

Aussi pour accompagner cet élan, il est primordial de prévoir les infrastructures et équipements, réserver les espaces nécessaires pour permettre à la ville de fonctionner. L'atteinte des objectifs de la SCADD, ne peut être réalisée que si l'on tient compte des potentialités réelles des localités pour anticiper la croissance des principales villes du pays.

Il faut le souligner, la croissance de nos villes est devenue très importante et la planification de l'espace urbain n'a pas toujours été au rendez-vous. Malheureusement une telle vision assez restrictive tant dans l'espace que dans le temps de la ville conduit irrémédiablement à l'anarchie et au désordre urbain difficile à corriger.

Le SDAU de la ville de Tenkodogo, conçu à travers une démarche participative larges concertations avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat à travers sa direction régionale de l'Urbanisme, des autorités communales et déconcentrés de l'Etat, des populations a permis de décliner les aspirations de la base et des visions de développement de l'autorité municipale.

Le SDAU de Tenkodogo devra favoriser un véritable essor socio-économique par l'amélioration du cadre de vie des populations, la réduction de la pauvreté urbaine. Ainsi la mise en œuvre de ce schéma à l'horizon 2030 s'articulera autour des grandes orientations de développement suivantes :

- ◆ ***la gestion rationnelle de l'espace ;***
- ◆ ***l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base ;***
- ◆ ***la création de pôles d'activités pour dynamiser la capitale régionale ;***
- ◆ ***le développement des infrastructures routières pour faciliter le déplacement intra-urbain et le transport vers l'hinterland.***

BIBLIOGRAPHIE

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2008), Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Burkina Faso,

Institut National de la Statistique et de la Démographie(2010), Annuaire statistique 2009 de la région du Centre-Est, édition 2010 ;

Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (2010), Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2008-2009 de la région du Centre-Est
Annuaire statistique du centre Est 2009

Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi/Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF), Annuaire statistique du marché de l'emploi, 2010 ;

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Plan d'Action de la Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSCICA) 2012-2014, Ouagadougou, 128p,

Atlas de l'Afrique, Atlas Burkina, Les éditions J.A.

Burkina Faso, *Loi n°055 AN portant Code Général des Collectivités Territoriales et textes d'application ;*

Burkina Faso, *Loi n°017-2006/ AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso et textes d'application ;*

Burkina Faso, *Loi n°014/ AN du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (abrogé en 2012, dispositions transitoires) ;*

Burkina Faso, *Loi n°034/ AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;*

Burkina Faso, *loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso (abrogé en 2012);*

Burkina Faso, *loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;*

Commune de Tenkodogo (1999), Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de Tenkodogo, rapport provisoire.

Commune de Tenkodogo (2011), Monographie communale 2010- 2011.

Commune de Tenkodogo (2011), Comptes administratifs de la commune

Ministère de l'Economie et des Finances/ Direction Régionale de l'Economie et du Développement du Centre-Est (2007), Etude sur le milieu humain dans le cadre du SPAT du Boulgou.

Ministère de l'Economie et des Finances/ Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Est (DREP) (2001), Monographie du département de Tenkodogo.

IGF(2011), Rapport d'audit financier des fonds transférés a la commune de Tenkodogo gestion 2010

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2010), Annuaire statistique 2009 de la région du Centre-Est.

Institut National de la Statistique et de la Démographie, *Fichier village*, RGPH 2006.

Max Derruau (1997), Géographie humaine, Armand Colin.

Commune de Tenkodogo, Monographie de la commune de Tenkodogo ;

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2009), Monographie de la région du Centre-Est, Ouagadougou, 174 ;

Ministère de l'Economie et des Finances/ Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Est , Monographie du Boulgou.

Commune de Tenkodogo, Plan communal de développement –approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD- AEPA) de la commune de Tenkodogo

Plan Communal de Développement de la Commune urbaine de Tenkodogo, Septembre 2009;

Commune de Tenkodogo, Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA) de Tenkodogo, décembre 2008 ;

Plan communal de développement(PCD) de la commune de Tenkodogo version définitive

Profil des régions du Burkina Faso ; 2010 ; INSD ;

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1985 ;

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la démographie (INSD), 1996 ;

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2006 ;

Recensement Général de la Population, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1975 ;

Résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages(EICVM), 2009-2010, INSD ;

Statistiques de l'Education de Base 2009/2010, Direction des études et de la planification (DEP), avril 2010.

Tableau de bord socio-économique de la région du centre EST /Version définitive

ANNEXES

La méthodologie de réalisation cartographique

Elle s'est déroulée en six (06) phases :

1. La phase de préparation de données

Elle peut se résumer en 4 points dont :

- ▶ La correction des plans des villes. Le plan de la ville (au format shapefile) nécessitait un certain nombre de prétraitements visant à le géoréférencer et à le projeter afin de pouvoir l'exploiter dans un SIG. Le datum¹¹ et le système de coordonnées adoptés ont respectivement été l'Adindan et l'Universal Transverse Mercator (UTM), précisément la zone 31N.
- ▶ L'assemblage (ou mosaïquage) des différentes portions des images satellitaires de la ville. Pour ces opérations le logiciel ArcGIS nous a été d'une grande utilité.
- ▶ Le début de la mise à jour du plan de la ville. En effet, les étapes précédentes ont permis d'entamer l'opération de mise à jour du plan, mais aussi d'extraire bien d'informations intéressantes relatives à l'hydrographie, au couvert végétal, aux habitats ruraux, etc.
- ▶ La recherche de données et documents cartographiques complémentaires, notamment des cartes thématiques et topographiques, des données sur la base nationale de données topographiques.

2. La phase sortie sur le terrain.

Elle a été caractérisée par plusieurs missions effectuées sur le terrain dont les objets peuvent se scinder en deux catégories :

- ▶ La délimitation des périmètres du SDAU de la ville. Elle a été effectuée avec l'appui des personnes ressources des services de l'urbanisme et de la mairie de la ville (l'agent domanial, les focaux). La délimitation de la ville a été réalisée en atteignant des endroits précis constituant des limites de la ville et grâce aux coordonnées géographiques de ces endroits. Il convient de relever que bien d'autres éléments nous ont été utiles dans le processus de délimitation de la ville, notamment les cartes et bases de données topographiques ainsi que le plan de la ville.
- ▶ La collecte de données spatiales et la géo-localisation des diverses infrastructures, équipements, activités et phénomènes spécifiques.
- ▶ Pour cette phase de travaux de terrain, les outils de base utilisés pour la collecte ont été le GPS et les plans géo référencés de la ville.

3. La phase de traitement et de numérisation des données géographiques

¹¹ Il s'agit du système géodésique

Elle a tout d'abord consisté au traitement des waypoints (ou coordonnées géographiques) collectés sur les divers éléments d'intérêt pour l'étude, notamment les infrastructures et équipements,..... Ceci a permis d'obtenir une base de données spatiale prête à être exploitée pour la cartographie. Aussi a-t-il été question de numériser bien d'éléments tant à partir de l'image satellitaire que de supports physiques après que ceux-ci ai été scannés et géoréférencés.

4. La phase conception cartographique

Elle a tout d'abord consisté à la création des projets cartographiques (format mxd) relatifs aux thèmes et aux éléments qui devraient être cartographiés. A l'issue de cette étape, il a été procédé à la conception de cartes thématiques. Dans cette conception cartographique, deux niveaux d'échelles ont été considérés : les petites échelles (allant de 1/2.000.000 à 1/50.000) qui ont concernés les représentations aux échelles communale, provinciale et régionale ; et les grandes échelles (allant de 15.000 à 20.000) qui ont concernés les représentations à l'échelle du plan de la ville.

5. La phase traitement des images satellitaires et la réalisation des cartes d'occupation des sols.

A ce niveau, trois (03) points peuvent être évoqués :

- ▶ La visualisation, l'interprétation et le traitement de l'image satellitaire de la ville, mais également la recherche d'images complémentaires en vue de compléter les zones non couvertes par l'image initiale. Ceci répondait au souci d'obtenir une couverture totale du périmètre défini pour le SDAU de la ville de Tenkodogo.
- ▶ La réalisation de la carte d'occupation des sols sur la base de ces données vecteurs.
- ▶ La déduction des statistiques relatives aux différentes unités d'occupation des sols dans la ville.

Contraintes et limites et solutions

- L'image satellitaire illustrant la ville de Tenkodogo ne couvrait pas la limite du périmètre du SDAU de la ville. Il a donc été question d'extraire les images couvrant les parties manquantes dans Google Earth¹², de géoréférencer ces images avant de procéder à leur traitement. Il convient alors de souligner que ceci comporte des insuffisances en ce sens que les images ainsi obtenues à partir de Google Earth n'auront pas exactement les mêmes résolutions que celles de base offertes par la DGUTF. Cette situation devrait être considérée au cours de la visualisation des cartes d'occupation des sols de la ville.

¹² Google Earth est une mappemonde virtuelle qui vous permet de visualiser les images, enregistrées par satellite, de la plupart des endroits de la Planète en 2D ou en 3D.

LES TABLEAUX

Tableau de précipitations entre 1999 et 2008

| Année | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Hauteur d'eau | 845 | 772 | 866 | 543 | 750 | 1015 | 928 | 744 | 875 | 1154 |
| Jour de pluie | 47 | 64 | 60 | 49 | 45 | 62 | 64 | 42 | 48 | 57 |

Tableau n°9 : Répartition des ménages par secteurs

| | Nombre de ménages | | | |
|--------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | 2006 | Echantillon (10%) | Echantillon (5%) | Echantillon (4%) |
| Secteur 1 | 1 783 | 212 | 106 | 85 |
| Secteur 2 | 1 301 | 155 | 77 | 62 |
| Secteur 3 | 1 017 | 121 | 60 | 48 |
| Secteur 4 | 552 | 66 | 33 | 26 |
| Secteur 5 | 1 729 | 206 | 103 | 82 |
| Secteur 6 | 2 252 | 268 | 134 | 107 |
| Belcé | 107 | 13 | 6 | 5 |
| Total | 8 741 | 1039 | 520 | 416 |

Source : badcomconsult, janvier 2012

Tableau n°10: Répartition spatiale de la population en 2006

| | Ménages | HOE | FEM | Total | Poids démographique(%) | Superficie (km ²) |
|----------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|-------------------------------|
| Tenkodogo Urbain | 8 634 | 21 476 | 23 015 | 44 491 | 98,84 | - |
| Secteur 1 | 1 783 | 4 782 | 5 164 | 9 946 | 22,09 | 28,54 |
| Secteur 2 | 1 301 | 3 178 | 3 251 | 6 429 | 14,28 | 11,78 |
| Secteur 3 | 1 017 | 2 683 | 2 959 | 5 642 | 12,53 | 4,81 |
| Secteur 4 | 552 | 1 421 | 1 574 | 2 995 | 6,65 | 1,21 |
| Secteur 5 | 1 729 | 4 532 | 4 770 | 9 302 | 20,66 | 3,14 |
| Secteur 6 | 2 252 | 4 880 | 5 297 | 10 177 | 22,60 | 13,06 |
| Tenkodogo Rural | | | | | | |
| Belcé | 107 | 238 | 283 | 521 | 1,15 | - |
| Total General | 8741 | 21714 | 23298 | 45012 | 100 | 62.56 |

Source : RGPH'2006

Tableau n°11 : Niveau de satisfaction des besoins de consommation(%) de la Province

| Années | 1999 | 2000 | 2001 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Niveaux (%) | | 73 | 118 | 99 | 90 | 93 | ND | 43 | 95 |

Source : Annuaire statistique de 2009

Tableau n°12: Evolution de l'effectif du cheptel de la commune de Tenkodogo de 2006 à 2025

| Années | Bovins | Ovins | caprins | porcins | Asins | équins | Volaille | Total du cheptel par année |
|--------|--------|-------|---------|---------|-------|--------|----------|----------------------------|
| 2006 | 46328 | 34708 | 26505 | 2314 | 3025 | 95 | 149493 | 262468 |
| 2007 | 47255 | 35750 | 27300 | 2361 | 3086 | 96 | 153937 | 269785 |
| 2008 | 10375 | 22000 | 26600 | 1995 | 4200 | 495 | 499000 | 564665 |
| 2009 | 11500 | 28000 | 32000 | 2475 | 5250 | 535 | 523000 | 602760 |
| 2010 | 13975 | 30000 | 35600 | 2820 | 6102 | 585 | 600000 | 689082 |
| 2011 | 14254 | 30900 | 36668 | 2876 | 6224 | 590 | 618000 | 709512 |
| 2012 | 14539 | 31827 | 37768 | 2933 | 6348 | 596 | 636540 | 730551 |
| 2013 | 14830 | 32782 | 38901 | 2992 | 6475 | 602 | 655636 | 752218 |
| 2014 | 15127 | 33765 | 40068 | 3052 | 6604 | 608 | 675305 | 774529 |
| 2015 | 15430 | 34778 | 41270 | 3113 | 6736 | 614 | 695564 | 797505 |
| 2016 | 15738 | 35821 | 42508 | 3175 | 6871 | 620 | 716430 | 821163 |
| 2017 | 16053 | 36895 | 43783 | 3238 | 7008 | 626 | 737923 | 845531 |
| 2018 | 16374 | 38002 | 45096 | 3303 | 7148 | 632 | 760061 | 870616 |
| 2019 | 16701 | 39142 | 46449 | 3369 | 7290 | 638 | 782862 | 919937 |
| 2020 | 17035 | 40316 | 47842 | 3436 | 7436 | 644 | 806348 | 923057 |
| 2021 | 17376 | 41525 | 49277 | 3504 | 7584 | 650 | 830538 | 950454 |
| 2022 | 17723 | 42771 | 50755 | 3574 | 7735 | 656 | 855454 | 978668 |
| 2023 | 18077 | 44054 | 52278 | 3645 | 7890 | 662 | 881118 | 1007724 |
| 2024 | 18438 | 45375 | 53846 | 3718 | 8047 | 668 | 907552 | 1037644 |
| 2025 | 18807 | 46736 | 55461 | 3792 | 8208 | 674 | 934779 | 1068457 |

Source Projections faites à partir des données de 2010/ DPRA- Tenkodogo

Taux de croit : Bovins=2% ; ovins et caprins=3% ; porcins et asins=2% ; équins=1% ; volaille=3%

Les tableaux ci-dessous montrent les estimations de productions de ces différentes cultures des campagnes de 2006 à 2008 de la province de boulgou

Tableau n°13: Evolution de la production vivrière, des superficies et rendements dans la province du Boulgou de 2006 à 2008

| cultures Années | Maïs | | | Sorgho blanc | | | Sorgho rouge | | | Riz | | | Mil | | |
|--------------------|--------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|--------|-----------|-------|--------|-----------|-------|
| | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) |
| 2006 | 12444 | 2036 | 24223 | 3194 | 2220 | 4022 | 23364 | 1228 | 30673 | 8745 | 1103 | 18816 | 45605 | 681 | 34615 |
| 2007 | 7149 | 994 | 7084 | 4967 | 880 | 5516 | 18218 | 955 | 19178 | 3459 | 962 | 4391 | 27444 | 628 | 8918 |
| 2008 | 11948 | 1422 | 31514 | 7696 | 1222 | 13407 | 22928 | 1316 | 31514 | 12086 | 1541 | 32077 | 37133 | 1151 | 43467 |

Tableau n°14 : Evolution de la production, des superficies et rendements des cultures de rente dans la province du Boulgou de 2006 à 2008

| cultures Années | Arachides | | | Soja | | | Sésame | | | Coton | | |
|--------------------|-----------|-----------|-------|--------|-----------|------|--------|-----------|------|--------|-----------|------|
| | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) |
| 2006 | 21872 | 749 | 15079 | 1292 | 668 | 2616 | nd | 0 | 0 | 8338 | 439 | 3290 |
| 2007 | 20547 | 571 | 11996 | 1025 | 659 | 1524 | 50 | 280 | 83 | 903 | 1209 | 1091 |
| 2008 | 16317 | 1129 | 18186 | 1085 | 1045 | 6364 | 3 | 418 | 27 | 4296 | 906 | 3963 |

Source : DPA et annuaire statistique 2009 de Tenkodogo

Tableau n°15: Evolution de la production vivrière, des superficies et rendements dans la province du Boulgou de 2006 à 2008

| cultures Années | Maïs | | | Sorgho blanc | | | Sorgho rouge | | | riz | | | Mil | | |
|--------------------|--------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|--------|-----------|-------|--------|-----------|-------|
| | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) | S (ha) | R (kg/ha) | P(t) |
| 2006 | 12444 | 2036 | 24223 | 3194 | 2220 | 4022 | 23364 | 1228 | 30673 | 8745 | 1103 | 18816 | 45605 | 681 | 34615 |
| 2007 | 7149 | 994 | 7084 | 4967 | 880 | 5516 | 18218 | 955 | 19178 | 3459 | 962 | 4391 | 27444 | 628 | 8918 |
| 2008 | 11948 | 1422 | 31514 | 7696 | 1222 | 13407 | 22928 | 1316 | 31514 | 12086 | 1541 | 32077 | 37133 | 1151 | 43467 |

Tableau n°16: Répartition des superficies aménagées et non aménagées dans la Commune

| Villages/secteurs | Superficies aménagées (ha) | Superficies non aménagées (ha) |
|--------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Secteur 1/Bakadogo | 0 | 80 |
| Secteur 2 /Boubou | 0 | 25 |
| Bidiga | 30 | 20 |
| Kampoaga | 08 | 35 |
| Kabri | 0 | 35 |
| Leda | 0 | 40 |
| Loanga | 08 | 15 |
| Loukou | 83 | 40 |
| Malenga-nagsoré | 0 | 30 |
| Nama | 12 | 08 |
| Ouamné | 0 | 30 |
| Piroukou | 08 | 60 |
| Sampa | 0 | 50 |

| | | |
|---------------------|-----|-----|
| Sassema | 0 | 40 |
| Sebretenga de godin | 0 | 30 |
| Soné | 0 | 40 |
| Vag-vaguin | 0 | 50 |
| Zéké | 20 | 0 |
| Total | 161 | 608 |

Tableau n°17 : Effectif du cheptel de la commune de Tenkodogo de 2006 à 2010

| Années | Bovins | Ovins | caprins | porcins | Asins | équins | Volaille | Total du cheptel |
|--------|--------|-------|---------|---------|-------|--------|----------|------------------|
| 2006 | 46328 | 34708 | 26505 | 2314 | 3025 | 95 | 149493 | 262468 |
| 2007 | 47255 | 35750 | 27300 | 2361 | 3086 | 96 | 153937 | 269785 |
| 2008 | 10375 | 22000 | 26600 | 1995 | 4200 | 495 | 499000 | 564665 |
| 2009 | 11500 | 28000 | 32000 | 2475 | 5250 | 535 | 523000 | 602760 |
| 2010 | 13975 | 30000 | 35600 | 2820 | 6102 | 585 | 60000 | 149082 |

Source : DPRA- Tenkodogo

Tableau n°18 : Localisation et état des équipements de la commune

| Equipement Administratif | Localisation | Superficie | Niveau d'aménagement | Nature de matériaux de construction | | Type de toiture | | | Revêtement au sol | | Difficultés rencontrées | Projets en cours / Projets futurs |
|--------------------------|--------------|------------|----------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------|--------|-------|-------------------|----------|--|--------------------------------------|
| | | | | Banco | Parpaings | Tôles | Tuiles | Dalle | Chape | Carreaux | | |
| Gouvernorat | Secteur n°2 | 3 ha | Bâtiment R+1 | | X | | | X | | X | Bâtiment délabré - Insuffisance de bureaux | Réhabilitation des locaux par l'Etat |

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|-------------|--------|---|--|---|---|--|---|--|---|--|--|
| | | | | | | | | | | | (Incendie) | (sans suite depuis 7 mois) |
| Conseil Régional | Secteur n°6 | 1,6 ha | Siège inachevé mais clôturé avec salle de conférence, appartements et parking guérite | | X | X | | | | X | Siège inachevé à cause de la longue procédure des Marchés Publics | - |
| Haut-commissariat | Secteur n°2 | 2 ha | Bâtiment R+1 | | X | X | | X | | X | Insuffisance de ressources pour l'entretien des locaux | - |
| Mairie | Secteur n°6 | 2 ha | Nouveau bâtiment | | X | | | X | | X | - Pas de caniveaux | - |
| DR Santé | Secteur n°1 | 3 ha | Moyen | | X | X | | | | X | - Insuffisance de bureaux - Vétusté des locaux (plomberie, électricité) | - Construction d'une nouvelle DRS - Construction d'un CHR |

| | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|----------------|--------------|-------------------------------------|--|---|---|--|--|---|---|--|---|
| DR Police | Non lotie | 3 ha | Passable, bâtiments coloniaux | | X | X | | | X | | - nsuffisance de bureaux | - Construction de la DR Police |
| DRID | Secteur n°6 | 41,025 ha | Acceptabl e | | X | X | | | | X | - Problèmes de presse d'eau - Bâtiment un peu délabré | - Elargissemen t de la RN 16 - Difficultés pour réaliser un voie de contourneme nt pour les poids lourds |

| Equipement Administratif | Localisation | Superficie | Niveau d'aménagement | Nature de matériaux de construction | | Type de toiture | | | Revêtement au sol | | Difficultés rencontrées | Projets en cours / Projets futurs |
|--|--------------|------------|----------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------|--------|-------|-------------------|----------|---|--|
| | | | | Banco | Parpaings | Tôles | Tuiles | Dalle | Chape | Carreaux | | |
| DR Sport et loisirs | Secteur n°6 | 0,04 ha | Assez bon | | X | X | | | | X | - Construction de la DR des Sports et Loisirs | - |
| DR/DP de l'Environnement | Secteur n°1 | NSP | Bien aménagé | | X | X | | | | X | - insuffisance de bureaux | - |
| DR du Travail et de la Sécurité Sociale | Secteur n°6 | 0,8 ha | Assez bon | | | | | | | | - | |
| DR Agriculture | Secteur n°6 | 2 ha | Bien | | X | X | | | | X | - | - |
| DP Agriculture | Secteur n°6 | 10 ha | Bien aménagé | | X | X | | | | X | - | - |
| CRA Chambres Régionale | Secteur n°6 | 1,5 ha | bien | | X | X | | | X | | -La CRA n'a pas de clôture -Dérangé par la | - Construction du siège vers l'aérodrome dès |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|-----------------------------|--|------------------|------------------------|---------------|--------------|--------------------------|-----------------|--|--|
| de l'Agriculture | | | | | | | | | | | divagation des animaux, véhicules et piétons -Pas de siège | acquisition de fonds |
| D P Elevage | Secteur n°6 | 4 ha | Assez bien aménagé | | X | X | | | | X | -les abords de la clôture occupés par des marchands encombrant la circulation des animaux -service en plein centre-ville -Absence de logements pour les agents | - |
| DR du Travail et de la Sécurité Sociale | Secteur n°6 | 0,8 ha | Assez bon | | X | X | | | | X | Non renseigné (Absence du Directeur Régional) | Non renseigné |
| Equipement Administratif | Localisation | Superficie | Niveau d'aménagement | Nature de matériaux de construction | | Type de toiture | | | Revêtement au sol | | Difficultés rencontrées | Projets en cours / Projets futurs |
| | | | | Banco | Parpaings | Tôles | Tuiles | Dalle | Chape | Carreaux | | |
| D R du Trésor Public | Secteur n°6 | - | R+1, bon | | X | | | X | | X | - | - |
| D R CNSS | Secteur | 1,5 ha | Bon | | | | | X | | X | - | -Extension de la |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|----------|-------------------------------|--|---|---|--|--|--|---|--|---|
| | ur n°1 | | | | | | | | | | | Cité CNSS en projet |
| Direction Régionale Impôts | Secteur n°6 | 0,135 ha | Moyen, en location | | X | X | | | | X | -Contrat de bail non signé | -Nouveau bâtiment en location et non encore occupé -Construction de la DR vers l'aérodrome (1,15 ha) environ |
| Direction Provinciale des Impôts (Même site que la DRI) | - | - | - | | X | X | | | | X | - | -Bâtiments DPI en réfection |
| Direction Régionale Emploi et jeunesse | Secteur n°6 | 0,04 ha | Moyen | | X | X | | | | | -Insuffisance de bureaux -Bâtiment un peu délabré | Location d'un bâtiment plus spacieux en projet |
| Direction Régionale des douanes | Secteur n°2 | 0,4 ha | Très bon niveau d'aménagement | | X | X | | | | X | -Non prise en charge de l'eau par l'Etat | - |

| | | | nt | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------------|----------------|----------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------|--------|-------|-------------------|----------|---|--|
| DR LONAB | Secteur n°6 | 1 ha | Bon | | X | X | | | | X | -Mauvais état des bâtiments -Parcelle clôturée ? pas de prévision de passage d'eau créant une insécurité | |
| DREBA | Secteur n°6 | 1 ha | Très bien aménagé | | X | X | | | | X | -Insuffisance de bureaux pour le personnel | - |
| DPEBA | Secteur n°6 | Enceinte DREBA | - | | X | X | | | | X | -Réaménagement des locaux de la DREBA | |
| Equipement Administratif | Localisation | Superficie | Niveau d'aménagement | Nature de matériaux de construction | | Type de toiture | | | Revêtement au sol | | Difficultés rencontrées | Projets en cours / Projets futurs |
| | | | | Banco | Parpaings | Tôles | Tuiles | Dalle | Chape | Carreaux | | |
| DRESS | Secteur n°6 | 0,8 ha | Bon | | X | X | | | | X | Pas de clôture ni de toilettes extérieures | - |
| LYCEE Rialé | Secteur n°1 | 20,5 ha | | | X | X | | | | X | -Difficile d'accès -stagnation de l'eau dans la cour -Absence de clôture | -Extension de classes -Aménagement du terrain de football en projet |

| | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|-------------|--------|-----------|--|---|---|--|---|--|---|--|--|
| | | | | | | | | | | | -Progression des tombes dans le domaine du lycée | |
| Lycée Municipal | Secteur n°6 | | Assez bon | | | | | | | | | |
| SONAPOST | Secteur n°1 | 1,5 ha | Bon | | X | X | | | | X | - | - |
| SONABEL | Secteur n°2 | - | Bon | | X | | | X | | X | - | - |
| ONEA | Secteur n°2 | 2 ha | Bon | | X | | | X | | X | -Insuffisance de bureaux -Plainte des clients pour cause de manque d'agence secondaires dans la ville | -Extension du réseau d'adduction en eau -Construction d'autres agence dans la ville en projet |
| ENSP | Secteur n°1 | 15 ha | Bon | | X | X | | | | X | -Insuffisances des infrastructures -Manques d'équipements | -Construction de bureaux en cours -Extension des salles de classes en projet |
| GRAND MARCHE | Secteur n°4 | 4 ha | Passable | | | | | | | | -Nouveau marché construit et refus des commerçants à occuper les lieux | Le nouveau marché n'est pas fréquenté, Objectif : occupation du nouveau marché |

| Equipement Administratif | Localisation | Superficie | Niveau d'aménagement | Nature de matériaux de construction | | Type de toiture | | | Revêtement au sol | | Difficultés rencontrées | Projets en cours / Projets futurs | |
|--------------------------|--------------|------------|----------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------|--------|-------|-------------------|----------|---|---|--|
| | | | | Banco | Parpaings | Tôles | Tuiles | Dalle | Chape | Carreaux | | | |
| | | | | | | | | | | | -Bâtiments vieillissants -Difficultés de collecte des fonds -Incivisme de la population | | |
| GARE ROUTIERE | Secteur n°6 | 5 ha | Moyen | | X | X | | | | | X | -Mauvaise fréquentation | -Etude de la problématique des équipements marchands de la ville de Tenkodogo en cours |
| CATHEDRALE | Secteur n°4 | NSP | Bon | | X | X | | | | X | | -Nuisance sonore (place publique en face) | -Construction d'une église à Koala en cours |

Source : recensement –terrain Badcom-Consult 2012

Tableau n°19 : Evolution de la population et des ménages de Tenkodogo entre 1996 et 2011

| | Pop 1996 | Pop 2006 | Taux de croissance | Pop 2011 | Ménage 2011 | Echan 10% | Echan 5% | Echan 4% |
|--|----------|----------|--------------------|----------|-------------|-----------|----------|----------|
| | 31 854 | 45 012 | 3,5% | 53507 | 10391 | 1039 | 520 | 416 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau n°1: Liste des Villages et des secteurs de la commune..... | 20 |
| Tableau n°2: Evolution temporelle de la pluviométrie de 1999 à 2008..... | 25 |
| Tableau n°3 : La répartition de la population du Burkina Faso par sexe et selon le milieu de résidence au recensement démographique de Décembre 2006..... | 32 |
| Tableau n°4 : Evolution de la population urbaine et rurale du Burkina Faso entre 1975 et 2006..... | 33 |
| Tableau n°5: Evolution de la population du Burkina Faso de 1975 à 2006 | 33 |
| Tableau n°6: Les principaux indicateurs démographiques nationaux..... | 34 |
| Tableau n°7 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année..... | 34 |
| Tableau n°8 : Répartition de la population par province selon le sexe..... | 35 |
| Tableau n°9 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon la Province | 39 |
| Tableau n°10 : Caractéristiques des barrages de Tenkodogo..... | 47 |
| Tableau n°11 : Evolution de la population entre 2006 et 2011 | 50 |
| Tableau n°12 : Répartition des ménages selon les motifs de départ | 52 |
| Tableau n°13 : Répartition spatiale de la population en 2006 | 53 |
| Tableau n°14 : Répartition des enquêtés selon l'ethnie..... | 56 |
| Tableau n°15: Situation des parcelles par lotissement | 59 |
| Tableau n°16 : Etat de l'occupation des parcelles loties en 2012 | 65 |
| Tableau n°17 : Types de matériaux du logement principal | 68 |
| Tableau n°18 : Répartition des ménages selon le type de toiture..... | 68 |
| Tableau n°19 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation..... | 73 |
| Tableau n°20 : Répartition des superficies aménagées et non aménagées dans la Commune..... | 80 |
| Tableau n°21 : Effectif du cheptel de la commune de Tenkodogo de 2006 à 2010..... | 81 |
| Tableau n°22 : Evolution des abattages contrôlés dans la commune de 2002 à 2009 (Unité=tête) | 81 |
| Tableau n° 23 : Trafic moyen journalier (2005-2012) | 84 |
| Tableau n°24 : Liste des institutions financières et compagnies d'assurance localisées à Tenkodogo..... | 86 |
| Tableau n°25 : Etat de la voirie de la ville de Tenkodogo..... | 88 |
| Tableau n°26 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau..... | 90 |
| Tableau n°27 : Répartition des points d'eau potable | 91 |
| Tableau n°28 : Etat du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Tenkodogo.. | 91 |
| Tableau n°28 : Etat du réseau de distribution de l'énergie électrique de Tenkodogo | 94 |
| Tableau n°29: Source d'énergie des ménages..... | 94 |
| Tableau n°30 : Mode d'évacuation des ordures du ménage | 102 |
| Tableau n°31 : Fréquences des lieux où sont jetées les eaux usées..... | 102 |
| Tableau n°32 : Taux d'accès aux latrines modernes..... | 103 |
| Tableau n°33: Répartition des passages de véhicules aux entrées/sorties de Tenkodogo en %..... | 104 |
| Tableau n°34 : Mouvement des passagers aux entrées/sorties de Tenkodogo en % | 105 |
| Tableau n°35 : Proportions de véhicules nationaux et proportions des véhicules destinés aux transports de marchandises selon les axes routiers de Tenkodogo | 105 |

| | |
|---|-----|
| Tableau n° 36 : Statistiques sur les personnes reçues au niveau des services de santé suite aux accidents de la circulation au cours des trois dernières années | 106 |
| Tableau n°37 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°1 | 108 |
| Tableau n°38 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°2 | 108 |
| Tableau n°39 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°4 | 108 |
| Tableau n°40 : Services techniques, administratifs et grands équipements du secteur n°6 | 109 |
| Tableau n°41 : Effectif des CEEP de la ville de Tenkodogo | 112 |
| Tableau n°42 : Nombre d'écoles et de classes de la commune de Tenkodogo : CEB I..... | 113 |
| Tableau n°43 : Etablissements secondaires de Tenkodogo..... | 115 |
| Tableau n°44 : Répartition des effectifs par établissement en 2011 | 116 |
| Tableau n°45 : Etat des bâtiments des équipements sanitaires publics..... | 118 |
| Tableau n°46 : Infrastructures hôtelières dans la ville de Tenkodogo..... | 119 |
| Tableau n°47 : Evolution des recettes et des dépenses des budgets de la commune urbaine de Tenkodogo de 2005 à 2009 | 129 |
| Tableau n°48 : Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années..... | 130 |
| Tableau n°49 : Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années..... | 133 |
| Tableau n°50 : Évolution de la capacité d'autofinancement de la commune de 2006 à 2010..... | 134 |
| Tableau n°51. Bilan du milieu naturel..... | 136 |
| Tableau n° : 52 Bilan de l'analyse démographique | 137 |
| Tableau n°53 : Bilan analytique du cadre bâti | 137 |
| Tableau n°54 : Bilan de l'analyse foncière | 138 |
| Tableau n°55 : Bilan de l'analyse des activités économiques | 138 |
| Tableau n° 56 : Bilan des équipements d'infrastructure | 140 |
| Tableau n°57: Bilan de la mobilité urbaine..... | 141 |
| Tableau n° 58 : Bilan d'analyse des équipements de superstructure | 142 |
| Tableau n° 59 : Bilan en matière de gouvernance et finances locales | 143 |
| Tableau n°60 : Synthèse des forces et faiblesses majeures | 144 |
| Tableau n°61 : Projection de la population selon l'hypothèse pessimiste (3%) | 149 |
| Tableau n°62 : Projection de la population selon l'hypothèse tendancielle (4%) | 149 |
| Tableau n°63 : Projection de la population selon l'hypothèse volontariste (5%) | 149 |
| Tableau n°64 : Programmation de l'espace à aménager l'hypothèse moyenne de 7% jusqu'en 2030..... | 151 |
| Tableau n°65 : Estimation de la population scolarisable de la ville de Tenkodogo (2011 à 2030)..... | 164 |
| Tableau n°66 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement préscolaire..... | 165 |
| Tableau n° 67 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire | 166 |
| Nombre moyen d'élèves par classe | 166 |
| Tableau n°68 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire | 167 |
| Tableau n°69 : Estimation des besoins en équipements de santé..... | 167 |

| | |
|--|-----|
| Tableau n°70 : Chronogramme de réalisation de la voirie..... | 176 |
| Tableau n°71 : Planification des superstructures..... | 176 |
| Tableau n°72 : Planification à très court terme (2013-2015) | 178 |
| Tableau n°73 : Planification à court terme (2016-2020) | 180 |
| Tableau n°74 : planification à moyen terme (2021-2025) | 183 |
| Tableau n° 75 : Programmation sur le Long terme (2026-2030)..... | 185 |
| Tableau n°76 : Composantes environnementales de la ville de Tenkodogo à l’horizon du SDAU..... | 204 |
| Tableau n°77 : Projets prévus ayant un impact sur l’environnement | 205 |
| Tableau n°78: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols..... | 209 |
| Tableau n°79: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air | 212 |
| Tableau n° 80 : Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores | 214 |
| Tableau n°81: Synthèse des actions stratégiques pour l’approvisionnement en eau potable..... | 215 |
| Tableau n°82 : Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques..... | 215 |
| Tableau n°83 : Evolution de la population et des ménages de Tenkodogo entre 1996 et 2011..... | 235 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE..... | 1 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 5 |
| Liste des tableaux..... | 7 |
| Listes des cartes..... | 10 |
| Listes des graphiques et figures..... | 11 |
| 0. PRÉSENTATION DE LA MISSION D'ÉTUDE..... | 12 |
| 0.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE..... | 12 |
| 0.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE..... | 12 |
| 0.3. MÉTHODOLOGIE..... | 13 |
| 0.3.1. La phase préparatoire..... | 13 |
| 0.3.2. Phase de collecte des données..... | 14 |
| 0.3.3. La recherche documentaire..... | 14 |
| 0.3.4. Les enquêtes terrain..... | 14 |
| 0.3.3. La rédaction et la validation du rapport..... | 14 |
| 0.4. Difficultés et limites de l'étude..... | 15 |
| PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE TENKODOGO..... | 16 |
| CHAPITRE 1. STRUCTURATION SPATIALE DE LA COMMUNE..... | 17 |
| 1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE..... | 17 |
| 1.2. ORGANISATION ET EVOLUTION ADMINSTRATIVES..... | 19 |
| 1.2.1. Evolution administrative..... | 19 |
| 1.2.2. Organisation administrative..... | 19 |
| 1.2.2.1. L'agglomération urbaine..... | 19 |
| 12.2.2. Les villages rattachés..... | 20 |
| CHAPITRE 1 : LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES..... | 22 |
| 1.1. LE RELIEF..... | 22 |
| 1.2. LES SOLS..... | 22 |
| 1.3. LE CLIMAT..... | 25 |
| 1.4. L'HYDROGRAPHIE..... | 26 |
| 1.5. LA VÉGÉTATION..... | 28 |
| 1.6. LA FAUNE..... | 28 |
| 1.7. LES ESPÈCES AQUATIQUES..... | 29 |

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES | 32 |
| 2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE..... | 32 |
| 2.1.1. La population nationale..... | 32 |
| 2.1.2. La population régionale du Centre-Est..... | 34 |
| 2.1.2.1. Le volume global de la population et son évolution | 34 |
| 2.1.2.2. La distribution spatiale de la population par provinces | 35 |
| 2.1.2.3. La distribution spatiale de la population par communes et leur taille | 35 |
| 2.1.2.4. La structure par sexe et par âge de la population..... | 35 |
| 2.2. POPULATION DE LA COMMUNE..... | 36 |
| 2.2.1. Historique du peuplement | 36 |
| 2.2.2. Répartition spatiale de la population..... | 37 |
| 2.2.3. Structure démographique par âge et par sexe | 37 |
| 2.2.4. Facteurs d'évolution de la population | 37 |
| 2.2.4.1. La natalité | 37 |
| 2.2.4.2. La mortalité | 38 |
| 2.2.4.3. Mouvements de population..... | 38 |
| DEUXIÈME PARTIE : L' ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE..... | 40 |
| CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES..... | 43 |
| 1.1. LE RELIEF | 43 |
| 1. 2. LES SOLS..... | 43 |
| 1.3. L'HYDROGRAPHIE..... | 46 |
| 1.3.1. Les cours d'eau..... | 46 |
| 1.3.2. Les plans d'eau..... | 46 |
| 1.5. LA VÉGÉTATION | 49 |
| CHAPITRE 2 : LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES | 50 |
| 2.1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE | 50 |
| 2.2. LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR ÂGE | 50 |
| 2.3. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION..... | 51 |
| 2.3.1. La natalité | 51 |
| 2.3.2. La mortalité | 52 |
| 2.3.3. Les mouvements migratoires | 52 |
| 2.4. LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION..... | 53 |
| 2.5. LES GROUPES ETHNIQUES, LANGUES PARLÉES ET RELIGIONS..... | 56 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN | 58 |
| 3. 1. L'ÉVOLUTION SPATIALE | 58 |
| 3.1.1. Le lotissement de 1956 | 58 |
| 3.1.2. Après l'indépendance en 1960 | 58 |
| 3.1.3. Les opérations de la période révolutionnaire : 1983-1987 | 58 |
| 3.2.4. Les lotissements de 1994 à 1999 | 59 |
| 3.2. LA TYPOLOGIE DU TISSU URBAIN..... | 62 |
| 3.2.1. Le noyau historique | 62 |
| 3.2.2. Les zones nouvellement loties..... | 62 |
| 3.2.3. Les zones non loties | 62 |
| 3.3. LA STRUCTURATION ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN | 63 |
| 3.3.1. La zone administrative et commerciale | 63 |
| 3.3.2. La zone d'habitation | 63 |
| 3.3.2.1. La sous zone résidentielle | 63 |
| 3.3.2.2. La sous zone d'habitat spontanée..... | 64 |
| 3.3.2.3. La sous zone d'habitat rural | 64 |
| 3.3.3. La zone de l'aéroport..... | 64 |
| 3.3.4. La zone non aedificandi..... | 64 |
| 3.3.5. La mise en valeur des parcelles..... | 64 |
| 3.4. LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT | 68 |
| 3.4.1. L'habitat traditionnel | 68 |
| 3.4.2. L'habitat moderne | 69 |
| 3.4.3. L'habitat mixte | 69 |
| CHAPITRE 4 : LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE | 70 |
| 4.1. LES CADRES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE | 70 |
| 4.2. LE MODE GESTION FONCIÈRE | 71 |
| 4.2.1. La gestion traditionnelle | 71 |
| 4.2.2. La gestion moderne..... | 71 |
| 4.2.3. Mode d'acquisition de la terre | 72 |
| 4.3. LES ACTEURS DU FONCIER..... | 73 |
| 4.3.1. Les acteurs publics | 73 |
| 4.3.1.1. L'Etat et ses services déconcentrés..... | 73 |
| 4.3.1.2. La Commune..... | 74 |

| | |
|---|----|
| 4.3.2. Les acteurs privés | 74 |
| 4.3.2.1. Les promoteurs fonciers et immobiliers | 74 |
| 4.3.2.2. Les bureaux d'études | 75 |
| 4.3.2.3. Les agents immobiliers | 75 |
| 4.3.2.4. Les populations..... | 75 |
| 4.4. LES PROBLÈMES LIÉS AU FONCIER À TENKODOGO..... | 76 |
| 4.4.1. Dimensions institutionnelle et administrative..... | 76 |
| 4.4.2. Dimension technique..... | 77 |
| 4.5. La problématique de l'habitat spontané..... | 77 |
| CHAPITRE 5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES..... | 79 |
| 5.1. LE SECTEUR PRIMAIRE..... | 79 |
| 5.1.1. L'agriculture..... | 79 |
| 5.1.2. L'élevage..... | 80 |
| 5.2. LE SECTEUR SECONDAIRE | 82 |
| 5.2.1. L'industrie et les unités de transformation | 82 |
| 5.2.3. L'artisanat..... | 82 |
| 5.3. LE TERTIAIRE | 83 |
| 5.3.1. Commerce..... | 83 |
| 5.3.2. Le transport | 83 |
| 5.3.2.1 L'organisation du transport par les sociétés de transport | 84 |
| 5.3.2.2. L'organisation du transport intra-urbain..... | 84 |
| 5.3.2.3. L'organisation du transport inter-urbain | 85 |
| 5.3.3. Tourisme et hôtellerie..... | 85 |
| 5.3.4. Les institutions financières..... | 86 |
| CHAPITRE 6 : LES ÉQUIPEMENTS..... | 87 |
| 6.1. LES INFRASTRUCTURES..... | 87 |
| 6.1.1. Les voiries et réseaux divers | 87 |
| 6.1.1.1. La voirie | 87 |
| 6.1.1.2. L'adduction en eau potable..... | 90 |
| 6.1.1.3. L'énergie | 94 |
| 6.1.1.4. Les réseaux de télécommunications | 97 |
| 6.1.1. 4.1. La téléphonie fixe | 97 |
| 6.1.1.4.2. La téléphonie mobile..... | 97 |

| | |
|---|-----|
| 6.1.1.4.3. L'Internet | 97 |
| 6.1.1.4.4. Les Médias | 97 |
| 6.1.2. L'assainissement | 101 |
| 6.1.1.5.1. Le drainage des eaux de pluie | 101 |
| 6.1.1.5.2. La gestion des ordures ménagères..... | 101 |
| 6.1.1.5.3. Gestion des eaux usées | 102 |
| 6.1.1.5.4. La gestion des excréta | 103 |
| 6.1.3. La mobilité urbaine | 104 |
| 6.1.3.1. Les motifs et les moyens de déplacement | 104 |
| 6.1.3.2. Le flux du trafic sur les principaux axes de sorties | 104 |
| 6.1.3.3. L'insécurité routière urbaine..... | 106 |
| 6.1.3.4. Les causes de l'insécurité routière | 107 |
| 6.2. LA SUPERSTRUCTURE..... | 107 |
| 6.2.1. Équipements administratifs | 107 |
| 6.2.2. Équipements scolaires..... | 112 |
| 6.2.2.1. Enseignement préscolaire | 112 |
| 6.2.2.2. Enseignement primaire | 112 |
| 6.2.2.3. Enseignement secondaire | 114 |
| 6.2.2.4. Enseignement professionnelle et alphabétisation..... | 117 |
| 6.2.3. Équipements de santé..... | 117 |
| 6.2.4. Equipements culturels, sportifs et touristiques..... | 118 |
| 6.2.5. Equipements cultuels et espaces verts..... | 119 |
| 6.2.6. Equipements marchands | 122 |
| 6.2.6.1. Les Marchés..... | 122 |
| 6.2.6.2. La gare routière | 122 |
| 6.2.6.3. L'abattoir et le marché à bétail | 122 |
| CHAPITRE 7. LA GOUVERNANCE ET FINANCES LOCALES..... | 123 |
| 7.1. LA GOUVERNANCE LOCALE | 123 |
| 7.1.1. La déconcentration | 123 |
| 7.1.2. La décentralisation..... | 124 |
| 7.1.2.1. Le conseil municipal..... | 124 |
| 7.1.2.2. La mairie | 124 |
| 7.1.2.3. Le partenariat et la coopération décentralisée..... | 127 |

| | | |
|---|--|-----|
| 7.2. | LES FINANCES LOCALES..... | 128 |
| 7.2.1. | Analyse de la structure budgétaire | 128 |
| 7.2.1. | Evolution du budget..... | 129 |
| 7.2.2.1. | Evolution des recettes..... | 129 |
| 7.2.2.2. | Evolution des dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement..... | 131 |
| 7.2.3. | La capacité d'autofinancement (CAF)..... | 134 |
| CHAPITRE 8 : LE BILAN DIAGNOSTIC..... | | 136 |
| 8.1. | Les caractéristiques naturelles..... | 136 |
| 8.2. | Les caractéristiques démographiques..... | 137 |
| 8.3. | Le tissu urbain..... | 137 |
| 8.4. | La problématique foncière..... | 138 |
| 8.5. | Les activités économiques..... | 138 |
| 8.6. | Les équipements | 140 |
| 8.7. | La mobilité urbaine..... | 141 |
| 8.8. | Les équipements | 142 |
| 8.7. | Gouvernance et finances locales..... | 143 |
| 8.8. | Synthèse du bilan diagnostic..... | 144 |
| 5.4. | Fonctions urbaine de tenkodogo | 144 |
| TROISIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES, DÉFIS ET ORIENTATIONS..... | | 145 |
| CHAPITRE 1 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE..... | | 146 |
| 1.1. | LES PERSPECTIVES DU MILIEU PHYSIQUE..... | 146 |
| 1.2. | LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES | 146 |
| 1.3. | LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL..... | 150 |
| 1.4. | LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES..... | 152 |
| 1.4.1. | Le secteur primaire..... | 152 |
| 1.4.2. | Le secteur secondaire..... | 152 |
| 1.4.3. | Le secteur tertiaire | 153 |
| 1.5. | LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS | 153 |
| 1.5.1. | Des superstructures..... | 153 |
| 1.5.1.1. | Equipements scolaires | 153 |
| 1.5.1.2. | Equipements de santé | 154 |
| 1.5.1.3. | Équipements marchands..... | 155 |
| 1.5.1.4. | Équipements culturels, sportifs et touristiques | 155 |

| | |
|---|-----|
| 1.5.1.5. Équipements administratifs..... | 155 |
| 1.5.2. Des infrastructures..... | 156 |
| 1.5.2.1. Voirie et mobilité urbaine | 156 |
| 1.5.2.2. Perspectives en matière d'énergie..... | 156 |
| 1.5.2.3. Équipements hydrauliques..... | 157 |
| 1.5.2.4. Perspectives en matière d'évacuation des eaux pluviales..... | 157 |
| 1.5.2.5. Perspectives en matière de gestion des déchets solides | 158 |
| 1.5.2.6. Perspectives eaux usées et excréta..... | 158 |
| 1.5.2.7. Perspectives en matière de télécommunication..... | 159 |
| 1.6. LES PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE ET FINANCE LOCALES | 159 |
| CHAPITRE 2 : LES DÉFIS ET LES ORIENTATIONS DU SDAU..... | 160 |
| 2.1. LES DEFIS DU SDAU..... | 160 |
| 2.2. LES ORIENTATIONS RETENUES..... | 160 |
| QUATRIÈME PARTIE : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU | 161 |
| CHAPITRE 1 : LE PARTI D'AMÉNAGEMENT | 162 |
| 1.1. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT | 162 |
| 1.2. LE SCHEMA DE STRUCTURE | 162 |
| 1.2.1. La structure générale | 162 |
| 1.2.2. L'organisation de la voirie..... | 163 |
| 1.3. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT | 164 |
| 1.3.1. La programmation des équipements du SDAU | 164 |
| 1.3.1.1. Programmation des équipements scolaires..... | 164 |
| 1.3.1.1.1. Estimation de la population scolarisable | 164 |
| 1.3.1.1.2. Estimation des besoins en équipements scolaires..... | 165 |
| 1.3.1.2. Programmation des équipements de santé | 167 |
| 1.3.1.1. Programmation des équipements marchands | 168 |
| 1.3.2.1. L'aménagement de marchés | 168 |
| 1.3.2.3. L'aménagement de l'abattoir | 168 |
| 1.3.2. Le zoning..... | 169 |
| 1.4. Programme de réalisation des activités..... | 176 |
| 2.3. CHRONOGRAMME DES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE | 176 |
| 2.4. PROGRAMMATION DES ACTIONS..... | 178 |

| | |
|---|-----|
| 2.4.1. Programmation sur le très court terme (2013-2015)..... | 178 |
| 2.4.2. Programmation sur le court terme (2016-2020)..... | 180 |
| 2.4.3. Programmation sur le moyen terme (2021-2025)..... | 183 |
| 2.4.4. Programmation sur le moyen terme (2021-2025)..... | 185 |
| 2.4.5. Programmation sur le très long terme (2026-2030)..... | 187 |
| CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE | 189 |
| 2.1. LES DISPOSITIONS PRÉALABLES ET LE CADRE JURIDIQUE..... | 189 |
| 2.1.1. Dispositions préalables de la mise œuvre du SDAU..... | 189 |
| 2.1.2. Cadre juridique du SDAU | 190 |
| 2.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDAU | 192 |
| 2.3.1- Au niveau de la municipalité..... | 192 |
| 2.3.1.1- Conseil Municipal..... | 192 |
| 2.3.1.2- Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU..... | 192 |
| 2.3.1.3- Structure technique de mise en œuvre du SDAU | 193 |
| 2.3.1.4- Population | 194 |
| 1.3.2. Au niveau étatique..... | 194 |
| 1.3.2.1- Etat central..... | 194 |
| 1.3.2.2- Services techniques déconcentrés de l'Etat..... | 194 |
| 1.3.3- Au niveau des partenaires au développement | 195 |
| CHAPITRE 2 : STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE..... | 196 |
| 2.1. LE RÔLE DE L'ETAT | 196 |
| 2.2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES..... | 196 |
| 2.2.1. La Commune | 196 |
| 2.2.2. L'appui des partenaires au développement | 197 |
| 2.3. STRATEGIE DE MOBILISATION FINANCIERE..... | 197 |
| 2.4 STRATÉGIES AU NIVEAU DU FONCIER..... | 198 |
| 5e PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL..... | 200 |
| CHAPITRE 1. MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE | 201 |
| 1.1. CONTEXTE DE NIE DU SDAU DE TENKODOGO | 201 |
| 1.2. METHODOLOGIE | 201 |
| 1.3. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX..... | 202 |
| 1.3.1. Insalubrité de la ville et pollution des sols et des eaux..... | 202 |
| 1.3.2. Pollution de l'air | 202 |

| | |
|---|-----|
| 1.3.3. Pollution acoustique | 202 |
| 1.3.4. Pression sur les ressources naturelles | 203 |
| 1.3.5. Effet des changements climatiques..... | 203 |
| CHAPITRE 2 : ORIENTATION ET AXES STRATÉGIQUES..... | 207 |
| 2.1. ORIENTATIONS | 207 |
| 2.2. LES ATOUTS DONT DISPOSE TENKODOGO POUR FAIRE FACE A CES ENJEUX.... | 207 |
| 2.3. LES CONTRAINTES FACE AUX ENJEUX..... | 208 |
| 2.4. AXES STRATEGIQUES | 209 |
| CONCLUSION GENERALE | 216 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 217 |
| ANNEXES | 220 |
| LISTE DES TABLEAUX | 236 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 239 |